

Étude des approches actuelles d'auto-identification des Autochtones au Canada

RAPPORT FINAL

Soumis par



Présenté au



Conseil des statistiques
canadiennes de l'Éducation

28 octobre 2008

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil des ministres de l'éducation (Canada), de Statistique Canada, ou du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu et Introduction.....	1
Définitions	1
Éducation des Autochtones.....	2
Identification et auto-identification des Autochtones.....	3
Auto-identification des Autochtones et recherches en éducation.....	5
Sommaire de ce rapport	7
Méthodologie du projet.....	9
Limites de ce rapport.....	10
Approches actuelles d'auto-identification des Autochtones, par instance.....	11
Collecte actuelle des renseignements sur l'auto-identification des Autochtones.....	12
Dans quels domaines les renseignements sont-ils recueillis au sein de chacune des instances?	12
Poser la question.....	15
Comment les renseignements d'auto-identification des Autochtones sont-ils utilisés?	26
Pratiques d'auto-identification dans les dossiers scolaires :	
Comparaisons régionales.....	27
Pratiques d'auto-identification (tests et enquêtes).....	29
Pratiques d'auto-identification (enquêtes et autres recherches)	30
Sommaire des approches actuelles des instances.....	32
Quelques approches pancanadiennes actuelles d'identification	33
Sommaire et comparaison des approches actuelles de pays sélectionnés	37
Auto-identification aux États-unis.....	37
Auto-identification en Australie.....	38
Auto-identification en Nouvelle-Zélande	39
Points de vue sur les pratiques d'auto-identification des Autochtones	41

Forces et faiblesses des pratiques actuelles	41
Avantages et coûts de la désagrégation des données.....	43
Une norme pancanadienne.....	44
Leçons apprises	46
Encourager l'auto-identification des Autochtones/consulter les groupes autochtones.....	46
Favoriser la stabilité de l'auto-identification et des autres questions d'identité.....	48
Personnes plus ou moins portées à s'identifier	49
Situations dans lesquelles les personnes sont plus ou moins portées à s'identifier	49
Stabilité de l'identification.....	50
Collecte des données et comptes rendus	50
Sommaire et conclusions : Vers un meilleur moyen de recueillir les données.....	54
Bibliographie	58
Annexe A : Liste des personnes interviewées	60
Annexe B : Guide d'entrevue des répondantes et répondants clés.....	62
Annexe C : Sommaires des instances	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identificateurs des Autochtones dans les données de la maternelle à la 12 ^e année	13
Tableau 2 : Identificateurs des Autochtones dans les données sur l'éducation postsecondaire	14
Tableau 3 : Identificateurs des Autochtones utilisés de la maternelle à la 12 ^e année dans les systèmes de données des écoles, par instance	25
Tableau 4 : Identificateurs des Autochtones utilisés dans les demandes d'admission en enseignement postsecondaire, par instance.....	26
Tableau 5 : Tableau récapitulatif de l'utilisation des données de la maternelle à la 12 ^e année.....	31
Tableau 6 : Récapitulatif de l'utilisation des données dans l'éducation postsecondaire..	32
Tableau 7 : Liste des enquêtes de Statistique Canada qui sont pertinentes pour le PIPCE et qui comprennent des identificateurs des Autochtones.....	34
Tableau 8 : Dossiers des élèves de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones	73
Tableau 9 : Dossiers des étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones.....	76
Tableau 10 : Tests normalisés de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones.....	79
Tableau 11 : Tests normalisés de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones	80
Tableau 12 : Enquêtes/autres recherches de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité autochtone	81
Tableau 13 : Enquêtes/autres recherches de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité autochtone	82

APERÇU ET INTRODUCTION

La parution des données sur les Autochtones tirées du recensement fait en 2006 par Statistique Canada suscite un renouveau d'attention pour la question de l'auto-identification des Autochtones. Ces données ont montré que la population autochtone du Canada a augmenté de 45 p. 100 au cours de la dernière décennie et qu'elle dépasse maintenant le million, ce qui représente 3,8 p. 100 de la population du pays. Cette poussée démographique peut s'expliquer de deux façons : par le fort taux de natalité chez les Autochtones et par la tendance accrue de cette population à s'identifier comme Autochtone¹. Analysant ces résultats, le *Globe and Mail* a qualifié la situation de « bombe à retardement en matière de politiques » et a incité le Canada à s'engager à apporter les améliorations nécessaires dans les domaines de l'éducation et des affaires sociales, améliorations « avec lesquelles les gouvernements n'ont fait que flirter jusqu'à présent² ».

Devançant cet impératif, le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation – qui résulte d'un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada – a entrepris de mener un effort pancanadien pour établir les priorités en matière d'éducation des Autochtones, afin d'améliorer leurs réussites, leurs expériences d'apprentissage, leur bien-être et leur entrée sur le marché du travail. Ce faisant, le CSCE reconnaissait qu'une nouvelle forme d'auto-identification des Autochtones peut devenir un dénominateur commun pour renforcer la prestation des services à cette population en pleine expansion démographique. Alors que la légalité et la légitimité des systèmes et des services fédéraux exclusivement fondés sur le statut d'Indienne ou d'Indien inscrit sont toujours plus remises en question, on ne saurait sous-estimer l'importance de comprendre les approches d'auto-identification dans les différents secteurs politiques et dans les différentes instances. Outre ces préoccupations émergentes, les systèmes existants de services fondés sur l'auto-identification exigent une amélioration des pratiques d'auto-identification afin de garantir une meilleure prestation.

Cette étude se penche sur la question de l'identification et de l'auto-identification des Autochtones dans le contexte de l'éducation au sein de toutes les instances au Canada.

DÉFINITIONS

Quand on parle des Autochtones, il faut bien comprendre que ce mot désigne divers groupes, dont les Premières nations, les Inuites et Inuits, et les Métisses et Métis. En général, le terme « Première nation » fait référence aux Indiennes et Indiens du Canada, ayant statut légal ou non. En dehors de cette définition globale, il y a les Métisses et Métis, les Inuites et Inuits qui se définissent autrement qu'en termes de Premières nations. Les Métisses et Métis sont décrits comme des « personnes d'ascendance mixte – qui possèdent des ancêtres européens et issus d'une Première nation – se désignant eux-mêmes comme Métis et se distinguant ainsi des membres des Premières nations, des Inuits et des

¹ CURRY, Bill. *Rising Numbers of Natives Creates 'Policy Time Bomb'*. *Globe and Mail*, 16 janvier 2008. A10 et *Aboriginal Stats*, Éditorial, *Globe and Mail*, 16 janvier 2008.

² *Ibid.*

non-Autochtones. Les Métis possèdent une culture unique, inspirée de leurs origines ancestrales diverses, qui peuvent être écossaises, françaises, ojibways et crie³ ». Les Inuites et Inuits sont les « Autochtones du Nord canadien qui vivent au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le Nord du Québec et le Nord du Labrador⁴ ».

Tout au long de ce document, nous parlerons aussi de divers groupes identitaires autochtones, qui peuvent être fondés sur la géographie, la langue ou la culture. Nous discuterons ces formes d'identification dans le contexte de leur utilisation.

ÉDUCATION DES AUTOCHTONES

L'importance d'acquérir une éducation de qualité aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire est fondamentalement reconnue. Réussir son éducation est un atout majeur pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, l'atteinte des objectifs d'éducation parmi les Autochtones au Canada reste une source de préoccupation. Selon une analyse du *Caledon Institute*, les données du recensement de 2001 ont montré que presque 59 p. 100 des Autochtones vivant dans les réserves et 44 p. 100 des Autochtones vivant hors réserve n'ont pas obtenu leur diplôme d'école secondaire, contre 31 p. 100 de la population dans son ensemble. Seulement 4 p. 100 des Autochtones ont un diplôme universitaire, contre 15,4 p. 100 de toute la population canadienne (Mendelson, 2004).

Bien que les chiffres ci-dessus reflètent la réalité de l'éducation pour les Premières nations, les Inuites et Inuits, et les Métisses et Métis en tant qu'Autochtones, des enjeux bien précis pour eux dépendent souvent de facteurs comme leur statut légal, leur lieu de résidence ou leur dispersion géographique. Ainsi, la question du statut légal est problématique pour les Métisses et Métis qui cherchent à obtenir un soutien financier afin de poursuivre leurs études postsecondaires. Selon un rapport fait en 2004 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBM), intitulé *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : ce que les enseignants ont appris*, « beaucoup de gens sont d'avis que les Métis sont mal servis par le système fédéral parce qu'ils ne sont pas admissibles à l'aide financière dispensée par les conseils de bande ».

En plus des défis que partagent l'ensemble des Autochtones dans le secteur de l'éducation, comme la faiblesse des taux de réussite aux études secondaires, la question géographique pose un problème tout particulier aux Inuites et Inuits. Le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) signale le fait suivant : « Très peu de cours au niveau collégial et un nombre restreint de cours au niveau universitaire sont offerts dans les régions de revendication territoriale [des Inuites et Inuits]... Celles et ceux qui veulent suivre des cours de formation axée sur les compétences, de développement professionnel ou d'apprentissage sont encore souvent obligés de quitter leur communauté de résidence ». Les obligations familiales, le manque de ressources financières et les barrières culturelles font souvent obstacles à de tels déplacements (*ibid*).

³ http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/tln_f.html

⁴ *Ibid*.

Les obstacles à la réussite scolaire et à l'acquisition des connaissances auxquels se heurtent les différents groupes autochtones sont similaires, mais certainement pas uniformes.

Un récent rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) note des tendances similaires, mais des chiffres différents, en s'appuyant également sur les résultats du recensement de 2001 :

- le pourcentage d'Autochtones qui avaient un niveau de scolarité inférieur au secondaire était de 39 p. 100, tandis que celui des Autochtones avec un diplôme d'études secondaires était de 23 p. 100, et que celui des Autochtones ayant fait des études postsecondaires était de 38 p. 100;
- 8 p. 100 d'Autochtones âgés de 25 à 64 ans avaient fait des études universitaires, contre 23 p. 100 de la population non-autochtone;
- les pourcentages les plus élevés d'Autochtones d'âge actif ayant des qualifications postsecondaires se trouvaient à Terre-Neuve-et-Labrador (48 p. 100), à l'Île-du-Prince-Édouard (51 p. 100), en Nouvelle-Écosse (48 p. 100) et au Yukon (48 p. 100); le pourcentage d'Autochtones ayant des qualifications postsecondaires était moindre au Québec (33 p. 100), au Manitoba (32 p. 100) et au Nunavut (31 p. 100) [PIPCE, 2007].

Le présent rapport a aussi montré que les Autochtones étaient de plus en plus nombreux à terminer leurs études secondaires et que le pourcentage d'Autochtones qui ont des diplômes d'études postsecondaires était nettement supérieur parmi les cohortes plus jeunes, en comparaison aux Autochtones âgés de 55 à 64 ans. Des tendances similaires ont été observées parmi les Indiennes et Indiens du Nord de l'Amérique, les Métisses et Métis, et les Inuites et Inuits (*ibid*).

En 1996, le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a recommandé des investissements en éducation et en formation pour accroître l'employabilité des Autochtones et pour remédier aux pénuries de population active autochtone dans de nombreux domaines. La CRPA a notamment recommandé un effort de formation des Autochtones dans les secteurs requis par l'autogouvernance, ainsi qu'une collaboration entre les employeurs et les organismes autochtones pour prévoir les postes vacants et former des Autochtones capables de les combler.

Les stratégies axées directement sur les Autochtones, et faites pour favoriser leur employabilité et leur autogouvernance grâce à une formation qui leur permet de concevoir et d'offrir des programmes à leur propre population, dépendent de la volonté des Autochtones à s'identifier en tant que tels. La capacité des gouvernements à assurer le financement de programmes et de services améliorés aux Autochtones, et d'évaluer ces efforts, repose en partie sur l'existence de renseignements d'auto-identification des Autochtones.

IDENTIFICATION ET AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES

La question de l'identification et de l'auto-identification des Autochtones au Canada est compliquée et découle d'une histoire complexe. Historiquement, l'identité des Autochtones a été définie et redéfinie par le gouvernement canadien par une série de modifications à la *Loi sur les Indiens* et de traités qui ont conféré un statut légal officiel à certains peuples autochtones, et pas à d'autres.

La *Loi sur les Indiens* a été source de nombreux problèmes dans l'histoire de la survie des Autochtones. Elle a été l'outil légal de soutien à la violence exercée contre les peuples autochtones, sous forme de règlements imposés à la mobilité personnelle, à l'utilisation de la langue et à la participation aux activités culturelles. (Restoule, 2000)

Certains affirment que « l'invention » de l'identité autochtone par l'État a créé des exclusions et des divisions parmi les peuples autochtones (Restoule, 2007). Il en découle toute une liste de termes comme Indienne et Indien, Aborigène, Indienne et Indien ayant statut légal, Autochtone, Indienne et Indien visé par un traité, Indienne et Indien non visé par un traité, Indienne et Indien inscrit, Indienne et Indien sans statut légal, Métisses et Métis – tous ces termes étant apparemment arbitraires. « À peu près la seule chose que ces différents termes ont en commun, c'est la manière unilatérale dont ils ont été imposés aux habitants originels de l'Île-de-la-Tortue, causant ainsi l'une des classifications les plus arbitraires et les plus oppressives jamais conçues par un gouvernement pour catégoriser et contrôler. » (Fleras et Elliott, 2007)

D'autres ont déclaré que la création d'une identité autochtone en tant que catégorie raciale inférieure fondée sur les liens du sang ou sur l'origine autochtone était rattachée à des stratégies colonialistes. (Fleras et Elliott, 2007; Stonechild, 2006)

Le sous-surintendant général des Affaires indiennes (de 1913 à 1932), M. Duncan Campbell Scott, a déclaré :

Je veux éliminer le problème indien [...] Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été absorbé par le corps politique et qu'il ne reste plus de question indienne, plus de ministère des Affaires indiennes, et c'est là tout l'objectif du projet de loi [projet de loi 14]. (Cité dans Stonechild, 2006)

Le projet de loi 14, adopté en 1921, autorisait l'émancipation forcée des Indiennes et Indiens. Par émancipation, on entendait le droit légal des Autochtones à renoncer, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, à leur statut d'Indienne ou d'Indien. Le sous-surintendant général Campbell Scott et d'autres espéraient ainsi réduire la population autochtone en incitant le plus grand nombre d'Autochtones à renoncer à leur statut en échange de certains droits fondamentaux, comme le droit au suffrage. De plus, l'émancipation est alors devenue obligatoire pour les Autochtones qui voulaient pratiquer la médecine ou le droit. À la lumière de cet historique, on comprend facilement pourquoi les Autochtones trouvent problématique de s'identifier à certains termes créés par le gouvernement canadien.

En 1969, le gouvernement fédéral a publié son Livre blanc sur la politique autochtone qui proposait d'éliminer le statut d'Autochtone, de liquider les avoirs fonciers collectifs des Autochtones et de transférer la responsabilité des questions autochtones aux provinces (Fleras et Elliott, 2007). Les demandes relatives au droit d'autodétermination des Autochtones se sont alors fait entendre et la résistance à ce document de politique a empêché son adoption. À cette époque, la Fraternité nationale des Indiens, plus tard appelée Assemblée des Premières Nations (APN), a vu le jour. C'est alors que les Autochtones ont commencé à gagner du terrain en matière de pouvoir politique et peut-être à reprendre le contrôle de leur identité et de leur statut.

Le projet de loi C-31, *Loi pour amender la loi sur les Indiens*, a été adopté en 1985. Les nouvelles modifications avaient pour objectifs d'éliminer la discrimination, de restaurer le statut et les droits d'appartenance, et de donner aux bandes plus de pouvoir sur la gestion de leurs affaires (Furi et Wherrett, 2003). Ce projet de loi représentait un compromis entre les positions des femmes autochtones et des groupes d'Indiennes et d'Indiens sans statut, d'une part, et de l'autre, la position de l'organisme national représentatif des Indiennes et Indiens avec statut, l'APN.

L'affirmation d'une identité nationale a servi de fondement aux revendications des droits et de l'égalité par les peuples précoloniaux au Canada (Fleras, 1992). Jean-Paul Restoule (2000) a exploré la différence entre la notion statique de l'identité autochtone, historiquement définie de l'extérieur, et l'auto-identification personnelle des Autochtones. Face aux stratégies d'assimilation et de colonisation durable des législatrices et législateurs canadiens, s'identifier comme Autochtone marque une prise de pouvoir par les Autochtones (Restoule, 2000).

Sur le plan collectif, les revendications à l'identité nationale ont servi de tremplin à une organisation efficace parmi les peuples des Premières nations, organisation qui a suscité des engagements de la part du gouvernement du Canada, dont les suivants :

- meilleur accès aux études postsecondaires pour les Autochtones;
- financement de l'éducation des Autochtones;
- soutien de l'éducation en langues autochtones;
- soutien de l'éducation adaptée aux réalités culturelles autochtones;
- pouvoir accru des Autochtones sur la scolarité et l'éducation;
- participation accrue des familles et des communautés autochtones à la planification et au processus décisionnel des programmes d'éducation.

Alors qu'autrefois le gouvernement canadien s'efforçait activement de faire disparaître les peuples autochtones (Restoule, 2000), lui et les instances canadiennes appuient et encouragent actuellement la visibilité et l'auto-identification de ces peuples. Ceci se fait dans le cadre des efforts constants effectués pour mieux ouvrir l'accès de l'éducation aux Autochtones du Canada et pour appuyer « le potentiel de pouvoir d'action de l'éducation des Premières nations » (Stonechild, 2006).

AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES ET RECHERCHES EN ÉDUCATION

La question de l'auto-identification des Autochtones n'est pas nouvelle pour les chercheuses et chercheurs en éducation. Alors que l'amélioration des résultats des apprenantes et apprenants autochtones retient toujours plus l'attention, la nécessité de données fiables et valides paraît claire. Une évaluation exacte de la situation actuelle est essentielle pour éclairer les décisions de politiques. S'appuyant sur les données du recensement de 1996 et de 2001, Mendelson (2006) a démontré que le problème des taux de réussite des Autochtones aux études postsecondaires n'est pas cantonné au système d'enseignement postsecondaire. Ce problème prend racines dans les faibles taux de réussite des Autochtones aux études secondaires. De toute évidence, pour améliorer les taux de réussite des Autochtones au postsecondaire, il faudra tout d'abord régler la question de l'obtention du diplôme

d'études secondaires. Des analyses comme celle-ci permettent de mieux centrer et orienter les discussions en matière de politiques.

En 2004, le CMEC a fait de l'éducation des Autochtones une priorité et a dressé un plan d'action pour régler les questions dans ce domaine. L'un des trois objectifs de ce plan d'action était le suivant : « Renforcer la capacité d'une prise de décision basée sur les faits par l'entremise d'interventions qui comprennent notamment : a) l'établissement d'une démarche visant à encourager les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones à se reconnaître comme tels; b) la coordination de définitions communes de données et d'indicateurs; et c) la mise en œuvre de procédures parallèles de collecte des données. » Ce projet de recherche représente un pas vers la réalisation de cet objectif.

En avril 2006, agissant au nom du CMEC, la Direction de la recherche et de la planification, à Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, a procédé à une enquête interne préliminaire pour encourager un travail plus formel d'auto-identification et de collecte des données parmi les instances. Douze instances et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) ont participé à cette étude préliminaire des pratiques d'auto-identification des élèves autochtones. Les conclusions ont montré que, de la maternelle à la 12^e année, chaque instance recueille des dossiers centraux, mais que toutes les instances ne rassemblent pas nécessairement les mêmes renseignements. De plus, seules neuf des 13 instances interrogées ont dit qu'elles faisaient la collecte de données d'auto-identification des Autochtones. Celles qui le font se servent d'identificateurs communs fondés sur l'origine autochtone au sens large du terme, par exemple Première nations, Métisses et Métis, ou Inuites et Inuits.

Au postsecondaire, l'étude a conclu que la majorité des établissements au Canada ont des bases individuelles de données sur les apprenantes et apprenants, qui recueillent des renseignements très divers, mais beaucoup n'ont pas d'identificateurs des Autochtones. Les bases de données des ministères des différentes instances fonctionnent selon un mode similaire, mais font un peu moins de rapports des données que les établissements d'enseignement. Comme pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, les codes ou identificateurs les plus courants sont les suivants : Première nations/Indiennes et Indiens, Métisses et Métis, Inuites et Inuits. Mais certains ministères recueillent des données supplémentaires sur les groupes identitaires autochtones, par exemple sur les Indiennes et Indiens des traités ayant statut légal/sans statut légal ou sur l'appartenance à une bande.

De plus, dans le cadre de l'exploration des données faite pour le projet actuel, le CSCE a passé en revue les études sur l'éducation de Statistique Canada et les résultats des recensements, pour documenter l'existence des données d'auto-identification des Autochtones (Centre de la statistique de l'éducation, 2007). On a découvert alors que, bien que le recensement au Canada fournisse des données sur le niveau de scolarité des Autochtones, il apporte très peu de renseignements sur les autres résultats d'éducation. Certes, il existe des données nationales sur ces autres résultats, mais souvent elles n'indiquent pas l'identité autochtone ou ne s'appuient pas sur des définitions uniformes. Certaines sources de données comprennent des renseignements sur l'origine autochtone, mais même alors il n'est pas certain que toutes les personnes d'origine autochtone s'identifient comme telles.

SOMMAIRE DE CE RAPPORT

Pour mieux comprendre comment les statistiques sur l'éducation des Autochtones sont recueillies, le CSCE, qui résulte d'un partenariat entre le CMEC et Statistique Canada, a demandé à l'*Educational Policy Institute* (EPI) d'examiner les expériences provinciales et territoriales de collecte et d'utilisation des données d'auto-identification des Autochtones en éducation, entre autres pour les dossiers scolaires, les tests et les recherches. L'objectif de cette recherche était d'examiner les approches provinciales, territoriales et pancanadiennes actuelles d'auto-identification pour donner des exemples de pratiques efficaces et pour fonder des recommandations sur les politiques d'auto-identification et la collecte de données pancanadiennes. Plus précisément, le but était de tirer parti des « leçons apprises » pour appuyer la collecte des renseignements d'auto-identification des Autochtones et pour mieux comprendre comment ces renseignements peuvent contribuer à l'amélioration des résultats des élèves autochtones.

Ce document de recherche avait aussi pour but de présenter des renseignements et des points de considération en vue de faire progresser le second objectif du Plan d'action pour l'éducation des Autochtones adopté par le CMEC :

Renforcer la capacité d'une prise de décision basée sur les faits par l'entremise d'interventions qui comprennent notamment : a) l'établissement d'une démarche visant à encourager les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones à se reconnaître comme tels; b) la coordination de définitions communes de données et d'indicateurs; et c) la mise en œuvre de procédures parallèles de collecte des données. (CMEC, 2006)

Cet objectif fait partie de la première phase d'un plan d'action global qui établit les priorités de l'éducation des adultes autochtones pour améliorer leurs réussites, leurs expériences d'apprentissage, leur bien-être et leur entrée sur le marché du travail.

Conformément à la Demande de propositions, ce projet de recherche a considéré les questions suivantes :

1. Quelles approches d'auto-identification ont été adoptées au pays?
2. Quelles sont les forces et les faiblesses des pratiques actuelles d'auto-identification? Comment corriger les faiblesses? Les pratiques actuelles présentent-elles des lacunes?
3. Comment les données sont-elles utilisées? Dans quelle mesure le niveau de précision des données recueillies influe-t-il sur leur utilisation?
4. Les données sont-elles comparables, ou adaptables à des fins de comparaison, à celles des autres instances?
5. Quels effets et quelles répercussions peut-on déterminer à partir des données d'auto-identification pour les écoles, les établissements postsecondaires, les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation – au chapitre des politiques et des programmes, par exemple?
6. Quels sont les avantages et les coûts de la désagrégation des données sur les Autochtones en sous-groupes (p. ex., en fonction de la langue, de la culture ou du statut d'Indienne et d'Indien avec ou sans statut)?
7. Certains groupes ou particuliers ont-ils plus ou moins tendance à s'auto-identifier que d'autres? Quels sont ces groupes? Pourquoi?

8. L'auto-identification est-elle stable ou variable avec le temps? Pourquoi? Quels processus de collecte des données favorisent la stabilité de l'auto-identification ou facilitent une bonne gestion de la variation?
9. Comment l'expérience acquise jusqu'à présent peut-elle éclairer la création ou l'élaboration de politiques d'auto-identification des Autochtones?
10. Quelles recommandations stratégiques découlent de l'information recueillie dans les questions précédentes?

Ce projet de recherche est le résultat de discussions qui se sont tenues aux niveaux pancanadien et régional au cours des quelques dernières années, à compter de la décision prise en 2004 par les ministres de l'Éducation pour faire une priorité de l'éducation des Autochtones et pour élaborer un plan d'action orienté sur les questions dans ce domaine, comme indiqué ci-dessus.

Les recherches effectuées et présentées ici par l'EPI s'appuient sur des discussions antérieures et sur des exercices d'exploration des données, mentionnés auparavant. Nous avons recueilli un ensemble similaire, mais plus vaste, de données. Nos conclusions font écho à celles des projets précédents, mais notre nouvelle recherche explore plus en profondeur les conclusions de ces études en se concentrant sur les multiples formes de collecte des données, comme les données d'auto-identification dans les tests normalisés et les enquêtes. Notre projet étudie aussi avec plus d'attention la disponibilité et l'utilisation des données d'auto-identification une fois qu'elles ont été recueillies.

En plus de rassembler des renseignements sur la collecte des données, nous avons demandé à quoi elles servaient. Nous avons aussi posé des questions sur les « pratiques exemplaires » et sur les « leçons apprises » pour faciliter et éclairer les débats pancanadiens sur l'auto-identification des peuples autochtones. Enfin, nous avons interviewé des personnes qui représentent de plus nombreux secteurs de la collecte des données d'auto-identification des Autochtones en éducation, notamment des conseils scolaires, des directrices et directeurs d'établissements, des universités, des collèges, des chercheuses et chercheurs.

Dans l'ensemble, notre recherche a montré un manque de cohérence dans la collecte et l'utilisation des renseignements d'auto-identification des Autochtones au Canada, car les pratiques de collecte et les usages varient énormément parmi les instances. Sur le plan de la collecte des données :

1. Les pratiques de collecte des données varient grandement. Toutefois, il existe un écart géographique marqué entre les instances car les approches de collecte, d'analyse et de diffusion sont considérablement plus détaillées dans les quatre provinces de l'Ouest que dans les autres provinces de l'Est. De plus, la collecte, l'analyse et la diffusion des données varient au sein des territoires, étant plus détaillées dans les deux territoires à l'Ouest que dans le Nunavut à l'Est du pays.
2. Là où des renseignements d'auto-identification sont recueillis, les données sont généralement conservées dans le dossier scolaire de l'élève. Certaines instances recueillent également des données identitaires durant les tests normalisés, mais d'autres jugent inutile de le faire car elles peuvent établir un lien entre les fichiers des tests et les dossiers des élèves, et obtenir ainsi des données identitaires. Quel que soit le cas, il est ainsi possible d'analyser les résultats des tests en fonction du statut d'Autochtone.

3. Une seule province (l'Alberta) a une question standard pour toute la province à propos de l'identité. Une autre province (la Colombie-Britannique) travaille actuellement à la mise en œuvre d'une norme encore plus complète dans toutes les entités gouvernementales, notamment en éducation, mais aussi dans d'autres domaines comme la santé, les transports et le travail. Deux autres provinces (le Manitoba et l'Ontario) font, à l'heure actuelle, l'essai de questions énoncées et recommandées par leur gouvernement, au niveau de l'ensemble de leur province.
4. La plupart des instances posent des questions sur le statut d'Autochtone en tant qu'*identité*. Cependant, le Manitoba et la Saskatchewan posent à la fois des questions sur le statut d'Autochtone et sur l'*origine*.
5. La plupart des instances ne posent pas seulement des questions sur le statut d'Autochtone, mais plus précisément sur l'identité en tant que Première nation, Inuite et Inuit, etc. Cependant, les choix précis de groupes identitaires autochtones varient d'une instance à une autre (et parfois au sein d'une même instance). Une seule instance (la Colombie-Britannique) permet à un élève de s'identifier à plus d'un groupe identitaire, mais une autre province (le Manitoba) envisage la possibilité de choix similaires.
6. Bien que certaines instances, à savoir le Québec et les provinces de l'Est, ne demandent pas aux élèves de s'auto-identifier, elles peuvent identifier les élèves autochtones soit grâce à une adresse de bande (c'est le cas des provinces de l'Atlantique), soit par la langue (c'est le cas du Québec).

En ce qui concerne l'utilisation des données, les renseignements sont recueillis puis utilisés pour des raisons très pragmatiques, dans la plupart des cas, pour obtenir le nombre précis d'élèves autochtones. Ce résultat est principalement utilisé dans des objectifs de financement : remboursement des droits de scolarité de la maternelle à la 12^e année et bourses spéciales au postsecondaire. De plus, certains établissements et certaines écoles se servent de ces renseignements pour mesurer l'apprentissage des Autochtones et pour évaluer les besoins des apprenantes et apprenants, afin de mieux planifier les programmes. Ceci peut se faire soit de la maternelle à la 12^e année, soit au postsecondaire. Pour l'utilisation des données en dehors d'une école ou d'un établissement individuel, nous avons obtenu très peu de renseignements quant aux répercussions en matière de politiques.

MÉTHODOLOGIE DU PROJET

Ce projet avait pour objectif d'explorer les pratiques d'auto-identification des Autochtones dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire au Canada, de même qu'au postsecondaire. Les données de recherche ont été principalement recueillies lors d'entrevues avec des répondantes et répondants clés, que l'EPI a effectuées au cours de plusieurs mois. Durant cette période, nous avons interrogé près de 50 personnes, dont la liste se trouve à l'Annexe A. La première série d'entrevues a été faite auprès de représentantes et représentants du ministère de l'Éducation ou de l'Enseignement postsecondaire de chacune des instances (généralement, au moins deux personnes dans chacune des instances). La seconde série d'entrevues a comporté d'une à cinq entrevues de suivi avec des répondantes et répondants clés des conseils scolaires et des établissements postsecondaires, dans chaque province et territoire.

Nous avons aussi fait quelques entrevues auprès de répondantes et répondants clés qui travaillent à des recherches à l'échelle pancanadienne, et notamment à Statistique Canada. Les questions que nous avons posées portaient sur les approches d'auto-identification des Autochtones dans des domaines bien précis, à savoir les dossiers scolaires, les tests normalisés et les enquêtes. Dans chacune de ces catégories, nous avons posé des questions à propos de la collecte des données, de leur utilisation et des répercussions en matière de politiques. On trouvera une liste plus détaillée des questions posées dans le texte de l'entrevue complète, à l'Annexe B.

Ce rapport fait la synthèse de ces entrevues.

LIMITES DE CE RAPPORT

Ce rapport tente de brosser un tableau aussi complet et aussi clair que possible de l'auto-identification des Autochtones en matière de collecte des données relatives à l'éducation au Canada. En l'absence d'une norme pancanadienne, ou même de normes au niveau des instances, pour la collecte des données dans la plupart des cas, cette tentative s'est avérée peu facile. Comme nous l'avons mentionné plus tôt dans la partie consacrée à la méthodologie, nous avons commencé par considérer ce qui se faisait dans chacun des ministères de l'Éducation, de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire, au sein de chacune des instances. Ensuite, nous avons interviewé un échantillon de personnes représentant les divers conseils scolaires et établissements dans chacune des instances, conformément aux recommandations faites par les répondantes et répondants clés au niveau ministériel. Enfin, pour corroborer nos conclusions, nous avons procédé à des recherches sur Internet. Dans l'ensemble, les limites de nos conclusions reflètent celles des rapports que nous avons obtenus des personnes interviewées. Il se peut donc que nous n'ayons pas recueilli toutes les données possibles, dans chacune des instances.

De plus, étant donné que les pratiques varient considérablement à travers le pays, les rapports varient grandement eux aussi. Dans ce document, nous faisons du mieux possible la synthèse des renseignements recueillis afin de présenter toute la gamme des conclusions et des approches, par région géographique, par instance, ou anonymement. Il se peut que des tableaux ou des parties de ce rapport paraissent incomplets; ce n'est pas le cas. Le manque de données reflète l'une ou l'autre des deux réalités suivantes : ou bien l'instance ne recueille pas ou n'utilise pas les données comme nous l'avons demandé, ou bien les personnes interrogées ne disposaient pas des renseignements nécessaires pour répondre à nos questions. Nous avons tenté d'indiquer aussi clairement que possible quand il s'agissait d'un cas ou de l'autre.

Malgré ces lacunes, ce rapport contient des renseignements précieux qui permettront de progresser vers les objectifs du CMEC et du CSCE, qui sont de mieux comprendre quels types de données sont recueillis dans ce domaine au Canada, et comment, et d'évaluer la faisabilité d'une norme pancanadienne pour la collecte des données d'auto-identification.

APPROCHES ACTUELLES D'AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES, PAR INSTANCE

Cette section du rapport se penche sur les approches actuelles d'auto-identification des Autochtones. La première partie fait un survol des approches adoptées par les instances pour la collecte des données dans le domaine de l'éducation, plus précisément aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Notre recherche a tout particulièrement porté sur les types et les utilisations des données recueillies au Canada dans les dossiers scolaires, les tests et les enquêtes. Cette partie tentera de répondre aux questions suivantes, pour chacune de ces catégories :

- Qui recueille des renseignements sur l'auto-identification des Autochtones?
- Dans quels domaines de l'éducation ces renseignements sont-ils recueillis?
- Qui a mis en place, met en place ou se prépare à mettre en place une norme pour la collecte de ces données?
- Quels types de renseignements sont recueillis : identité ou origine, autochtone uniquement, ou groupes identitaires?
- Liste des groupes identitaires identifiés, le cas échéant.
- Comment les renseignements sur l'identité autochtone sont-ils utilisés à des fins de rapports, par exemple :
 - Sont-ils utilisés uniquement pour des questions d'inscription ou également pour des questions de résultats?
 - Si les résultats font l'objet de rapports, préciser : diplômes, tests normalisés, enquêtes de satisfaction, poursuite des études postsecondaires?
 - Le nombre des élèves autochtones est-il comparé à celui des élèves non autochtones, ou à l'ensemble des élèves?
 - Les résultats des groupes identitaires font-ils l'objet de rapports?

La deuxième partie présente un résumé des approches pancanadiennes, qui sont tirées d'un Livre blanc récemment publié par le CSCE, ainsi que des renseignements complémentaires recueillis lors d'entrevues avec des répondantes et répondants clés à Statistique Canada. Elle comprend aussi des renseignements obtenus lors d'entrevues de personnes qui font des recherches à l'échelle pancanadienne. Cette partie est incluse au rapport pour permettre des comparaisons entre les données à l'échelle pancanadienne et les données à l'échelle de chacune des instances. Elle montrera que, bien que des variables similaires soient recueillies, il n'existe pas de méthode uniforme de collecte à l'échelle pancanadienne. Pour concevoir un modèle pancanadien d'auto-identification des Autochtones, il faudra consulter des chercheuses et chercheurs, de même que des enquêteuses et enquêteurs, au niveau fédéral.

La troisième et dernière partie du rapport présente des renseignements comparatifs de plusieurs autres pays, et plus précisément des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces pays sont inclus car chacun d'eux a une forte composante de population autochtone et – à la différence du Canada à l'heure actuelle – chacun d'eux a adopté une norme nationale de collecte des renseignements d'auto-identification des Autochtones. Ainsi, dans chacun de ces pays, ces renseignements sont recueillis de la même manière pour les questions relatives à l'éducation (primaire,

secondaire et postsecondaire) et pour les questions relatives à tout autre domaine, de même que pour le recensement. Nous explorons comment chacun de ces pays procède à la collecte des données, pour y voir des modèles potentiels de norme pancanadienne.

COLLECTE ACTUELLE DES RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES

Comme indiqué précédemment, cette recherche explore les pratiques en vigueur dans chacune des instances relativement à la collecte des renseignements sur l'auto-identification des Autochtones. Plus précisément, elle considère comment les données sur le statut autochtone des élèves sont recueillies ou non.

En règle générale, les données identitaires peuvent être recueillies à trois points de collecte des données.

Dossiers scolaires : Au niveau primaire et secondaire, le dossier scolaire fait référence à un dossier que l'élève, ses parents ou d'autres personnes doivent remplir lors de l'inscription. Au niveau postsecondaire, ce dossier fait référence aux formulaires de demande d'admission ou d'inscription dans les collèges ou universités. Dans l'un ou l'autre des cas, le formulaire de collecte des données peut être conçu de manière à obtenir des renseignements sur l'identité ou l'origine des apprenantes et apprenants.

Enquêtes : Les données identitaires sont parfois recueillies avec d'autres données immuables sur des questionnaires remis aux élèves ou aux parents, tutrices ou tuteurs.

Tests : Les données identitaires de même que les autres données immuables, comme le sexe ou la date de naissance, peuvent être recueillies grâce aux formulaires qui accompagnent les tests normalisés des élèves.

DANS QUELS DOMAINES LES RENSEIGNEMENTS SONT-ILS RECUEILLIS AU SEIN DE CHACUNE DES INSTANCES?

La présente sous-section détermine si chacune des instances recueille des renseignements d'auto-identification dans les catégories suivantes : dossiers scolaires, enquête et tests. Le meilleur moyen d'illustrer nos conclusions est de présenter un tableau qui catégorise les renseignements recueillis dans chacune des instances, en distinguant les données de la maternelle à la 12^e année et les données au postsecondaire. Dans chacun des tableaux, les cases sont marquées d'un O (oui) ou d'un N (non) pour indiquer si la collecte se fait à l'heure actuelle ou non. De plus, les cases indiquent si des plans concrets sont faits actuellement en vue d'une telle collecte. Dans la colonne des enquêtes, des renseignements précis indiquent quels types d'enquêtes sont faites ou prévues. Pour les tests, le mot « liens » est inscrit si les renseignements ne sont pas explicitement recueillis lors des tests, mais sont disponibles en raison d'un lien entre les résultats des tests et les dossiers scolaires des élèves.

De la maternelle à la 12^e année, nous avons interrogé 12 instances sur la collecte des renseignements d'auto-identification dans les dossiers scolaires, les enquêtes et les tests. Le Tableau 1 résume les résultats pour la collecte des données de la maternelle à la 12^e année, dans chacune des instances.

Tableau 1 : Identificateurs des Autochtones dans les données de la maternelle à la 12^e année

INSTANCE	DOSSIER	ENQUÊTE	TEST
Colombie-Britannique	O	O	Lien
Alberta	O	O	Lien
Saskatchewan	O	O	O
Manitoba	O	N	O
Ontario	O	N	N
Québec	N	N	N
Nouveau-Brunswick	N	N	N
Nouvelle-Écosse	N	N	Planifié
Terre-Neuve-et-Labrador	Planifié	Planifié	Planifié
Île-du-Prince-Édouard	N	N	N
Yukon	O	O	N
Territoires du Nord-Ouest	O	N	N
Nunavut	O	Planifié	Planifié

Comme le montre le Tableau 1, les provinces de l'Ouest et les territoires recueillent régulièrement des renseignements d'auto-identification des Autochtones quand ils font la collecte de données dans les dossiers scolaires. L'Ontario en est aux premières étapes de la collecte de cette information. Seuls les conseils scolaires, et non la province, recueillent, à l'heure actuelle, de telles données. L'Est du Canada est la seule région qui ne recueille pas ces renseignements dans les dossiers scolaires.⁵ Seuls la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Yukon recueillent actuellement des renseignements d'auto-identification des Autochtones lors des enquêtes auprès des élèves, mais Terre-Neuve-et-Labrador et le Nunavut ont l'intention de faire de même. La faiblesse des nombres dans cette colonne peut s'expliquer du fait que ces réponses proviennent d'entrevues effectuées avec les responsables ministériels, et que la plupart des enquêtes de la maternelle à la 12^e année sont faites de manière moins formelle dans chacun des établissements. Quatre instances se servent d'information sur l'auto-identification lors des tests normalisés, mais la Saskatchewan et le Manitoba demandent cette information durant les tests mêmes. L'Alberta et la Colombie-Britannique font le lien entre les résultats des tests et les données des dossiers scolaires au moyen du numéro de l'élève. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont répondu qu'elles se préparaient à recueillir très prochainement ces

⁵ Il est important de distinguer l'identification de l'auto-identification, car l'identité ou l'origine ou le statut peut être obtenu autrement que par une auto-identification, et notamment par le nom (nom de famille autochtone) ou l'adresse (code postal d'une bande). En fait, bien que les instances de l'Est du Canada, comme le Nouveau-Brunswick, ne demandent pas de renseignements d'auto-identification dans leurs dossiers scolaires, elles peuvent identifier les élèves qui vivent au sein de bandes, pour des questions de financement des droits de scolarité. Le Québec pose une question sur la langue maternelle qui permet aux répondantes et répondants d'inscrire une ou plusieurs langues autochtones. De plus, un code d'identification est entré dans le dossier de l'élève lorsque celui-ci vit dans une réserve amérindienne et fréquente une école publique ou privée suite à une entente entre le conseil de bande et la commission scolaire ou l'école privée concernée.

renseignements durant les tests. Le Nouveau-Brunswick et le Québec ne font pas la collecte de ces renseignements et n'ont pas l'intention de la faire.

Pour l'enseignement postsecondaire, 12 instances ont été interrogées, de même que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM), sur leurs pratiques d'auto-identification dans les dossiers scolaires, c'est-à-dire, demandes d'admission et inscriptions dans les universités et collèges, et dans les enquêtes. Dans la plupart des instances, la réalité de l'auto-identification de la maternelle à la 12^e année reflète celle au niveau postsecondaire, comme le montre le Tableau 2.

Tableau 2 : Identificateurs des Autochtones dans les données sur l'éducation postsecondaire

INSTANCE	DOSSIER	ENQUÊTE ⁶
Colombie-Britannique	O	O
Alberta	O	O
Saskatchewan	O	O
Manitoba	O	Planifié
Ontario	O	N
Québec	N	N
Nouveau-Brunswick	N	N
Nouvelle-Écosse	N	N
Terre-Neuve-et-Labrador	O	O
Île-du-Prince-Édouard	N	N
Yukon	O	N
Territoires du Nord-Ouest	O	O
Nunavut	O	N
CESPM	s/o	O

Comme le montre ce tableau, la plupart des provinces et territoires recueillent des renseignements d'auto-identification dans les demandes d'inscription, à l'exception du Québec et des provinces de l'Est – Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard. Quelques-unes des instances recueillent également ces renseignements lors des enquêtes, notamment la CESPM qui a commencé à faire le suivi des apprenantes et apprenants au niveau postsecondaire dans les Maritimes, il y a plusieurs années. Au niveau postsecondaire, il n'y a pas de test normalisé, sauf en de rares occasions dans les secteurs de l'apprentissage et de l'éducation de base des adultes, et c'est pourquoi cette catégorie a été éliminée de ce tableau.

⁶ La Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador ne font pas le suivi du statut des Autochtones dans les enquêtes auprès des élèves, mais le font dans le suivi des enquêtes auprès des diplômées et diplômés.

Cette partie étudie les questions suivantes :

1. Qui a mis en place, met en place ou se prépare à mettre en place, une norme pour la collecte des données?
2. Les personnes sont-elles interrogées à propos de leur identité ou de leur origine?
3. Les personnes sont-elles interrogées à propos de leur statut autochtone uniquement, ou doivent-elles aussi sélectionner un groupe identitaire autochtone?

Pour répondre à ces questions, il importe de clairement définir ce qu'on entend par « norme ». Ici, quand nous parlons de norme, ce terme désigne une méthode uniforme de collecte des renseignements, ainsi qu'une même définition d'Autochtone, qui peut parfois inclure une identification plus précise en fonction de catégories identitaires comme Première nation, Métisse et Métis, Inuite et Inuit, ou autres populations.

De plus, il faut comprendre qu'il existe deux approches fondamentales d'identification par l'ethnicité au Canada. La première consiste à demander aux personnes quelle est leur *identité*, ce qui revient essentiellement à leur demander si elles s'identifient à un groupe culturel précis (par exemple, les Anishnaabe). La seconde consiste à leur demander quelle est leur *origine*, c'est-à-dire comment elles décrivent leurs parents ou grands-parents. En raison des mariages interethniques, le nombre de personnes qui disent être originaires d'un groupe est toujours supérieur au nombre de personnes qui revendiquent l'identité de ce groupe. Bien que ces deux approches soient distinctes et complémentaires (le recensement au Canada, par exemple, utilise ces deux questions), les instances et les établissements qui choisissent d'utiliser une seule question sur l'ethnicité doivent opter pour l'une ou l'autre de ces approches; le choix de l'identité prédomine, mais celui de l'origine a des adeptes.

Pour compliquer encore la situation, il y a le cas des Premières nations. En effet, certaines questions ne portent pas uniquement sur l'identité mais aussi sur le statut légal (c.-à-d. Indienne et Indien « avec statut » ou « sans statut »). Le statut est fondamentalement une question de loi, même s'il dépend en partie de l'origine et ne relève donc pas uniquement de l'identification ethnique. D'autres questionnaires demandent aux personnes si elles vivent en réserve ou hors réserve.

Généralement parlant, l'approche principale pour l'identification des Autochtones au Canada est de demander aux élèves quelle est leur identité, et non pas leur origine (bien que cette dernière stratégie ait été adoptée par le Manitoba et par les trois territoires). Cependant, au sein de certaines instances, des établissements ou des écoles posent la question de l'auto-identification d'une manière telle que là c'est l'origine qui est demandée, et non pas l'identité – même si la politique provinciale dominante est d'interroger les élèves sur leur identité. Ainsi, les tests normalisés de la Saskatchewan et les demandes d'admission aux collèges de l'Ontario demandent aux élèves quelle est leur origine.

Voici un résumé des pratiques de chacune des instances.

À l'heure actuelle, la **Colombie-Britannique** suit diverses approches d'auto-identification dans le domaine de l'éducation. De la maternelle à la 12^e année, les administratrices et administrateurs

recueillent des données et remplissent un formulaire standard en ligne lors de l'inscription de l'élève. Ce formulaire comporte deux cases : « Origine autochtone O/N » et « Code de la bande ». Il y a quelques années, cette province a adopté une politique « toujours autochtone », selon laquelle les élèves restent identifiés comme autochtones même s'ils ne s'identifient plus ainsi au cours des années suivantes.

Les élèves de 4^e, 7^e, 10^e et 12^e année et leurs parents sont invités à participer à des enquêtes de mesure de la satisfaction, qui leur posent la question suivante : Êtes-vous d'origine autochtone (Première nation, Inuite et Inuit, Métisse et Métis)?

Pour les universités et les collèges, il existe un service conjoint de demande, le *Post-Secondary Application Service* de la Colombie-Britannique. Sur la demande en ligne, les apprenantes et apprenants sont « encouragés à informer les établissements de leur origine autochtone, pour les aider à offrir des services adaptés aux réalités culturelles ». Le formulaire demande aux candidates et candidats de cocher une case s'ils « souhaitent déclarer qu'ils sont originaires des Premières nations de l'Amérique du Nord ».

Au niveau postsecondaire, en plus des demandes d'admission, des enquêtes faites par les collèges et les universités demandent aux personnes de s'auto-identifier. Pour l'enquête au collège, la question porte sur l'identité tandis que pour l'université, elle porte sur l'origine. Plus précisément, l'enquête au collège demande : « Êtes-vous Autochtone, c'est-à-dire Aborigène du Canada, dont Aborigène de l'Amérique du Nord, Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis? Si oui, êtes-vous membre des Premières nations, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit, ou autre? » Pour l'enquête à l'université, la question suivante est posée : « Êtes-vous Autochtone? Est Autochtone toute personne d'origine aborigène, c'est-à-dire une Inuite ou un Inuit, une Métisse ou un Métis, une Indienne ou un Indien nord-américain, ayant statut légal ou non. »

De plus, cette province a défini une norme pour la collecte des renseignements d'auto-identification, qu'elle se prépare à mettre en œuvre. Similaire dans son concept à la norme en vigueur en Alberta, cette forme de normalisation en Colombie-Britannique sera de plus grande envergure car elle englobera tous les ministères gouvernementaux, y compris l'éducation, la santé et le développement économique. La nouvelle norme est en cours d'examen au niveau de la maternelle à la 12^e année et sa mise en application par tous les établissements postsecondaires publics a été approuvée. Cette norme s'inscrit dans le cadre d'un effort provincial entrepris pour clore « l'écart socio-économique entre les Autochtones et les non-Autochtones de la Colombie-Britannique » au cours de la décennie à venir, reconnaissant que « des données exactes, de qualité, contribuent à la capacité d'évaluer l'efficacité des programmes et des services et de surveiller les résultats » (ministère des Relations avec les Autochtones, 2007). Si ce modèle réussit, il sera le premier de la sorte au Canada à faire le lien au niveau de la collecte des données entre les divers secteurs et au sein des divers secteurs.

Une fois cette norme adoptée, la question qui sera posée portera sur l'identité. On prévoit, à l'heure actuelle, de demander aux personnes d'indiquer si elles s'identifient en tant qu'Autochtones et si oui, de s'identifier comme Première Nation, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit (il y aura possibilité de s'identifier à plus d'un sous-groupe). Des catégories supplémentaires et optionnelles sont prévues, par exemple, habitant en réserve ou hors réserve, avec statut légal ou sans statut légal.

En 2004, l'**Alberta** a instauré l'*Aboriginal Learner Data Collection Initiative* – ALDCI (initiative de collecte de données sur les apprenantes et apprenants autochtones) afin d'identifier et d'évaluer les apprenantes et apprenants autochtones de la province. Les données, recueillies par le ministère de l'Éducation de l'Alberta, servent à évaluer les accomplissements des Autochtones, de même que l'efficacité du système d'éducation. Pour recueillir ces données, une question facultative portant sur l'identité autochtone, et normalisée au sein de toute l'instance, est incluse aux formulaires d'inscription des élèves de la maternelle à la 12^e année, ainsi qu'aux demandes d'admission des établissements postsecondaires. De plus, la province fait régulièrement des tests normalisés, de la maternelle à la 12^e année. La question de l'auto-identification n'est pas posée durant ces tests, mais il est possible de faire le lien entre les résultats des tests normalisés de l'élève et son dossier scolaire, à l'aide de son numéro d'élève. Ceci permet de faire des comparaisons de données globales des élèves autochtones et non-autochtones, sur des questions pertinentes relatives aux tests.

Dans le cadre de l'ALDCI, on demande aux personnes de préciser leur statut « si elles souhaitent déclarer qu'elles sont Autochtones⁷ ». Les options sont les suivantes : Indienne ou Indien/Première nation avec statut, Indienne ou Indien/Première nation sans statut, Métisse ou Métis, et Inuite ou Inuit. On précise que la question est nécessaire pour « mesurer l'efficacité du système au fil des années et pour élaborer des politiques, des programmes et des services en vue d'améliorer la réussite des élèves autochtones. Ces renseignements seront également utilisés pour déterminer les allocations de fonds accordées aux instances scolaires pour les Premières nations, les Métisses et Métis, et les Inuites et Inuits⁸. »

Au niveau postsecondaire, les établissements doivent utiliser la même question standard que celle posée de la maternelle à la 12^e année. Cependant, les répondantes et répondants clés de l'Institut de technologie du nord de l'Alberta (NAIT) nous ont déclaré que la question figurant sur leur demande portait sur l'origine, et non pas sur l'identité, et permettait aux candidates et candidats de cocher des catégories autres que celles sélectionnées par le Ministère, à savoir Indienne ou Indien avec statut, Indienne ou Indien sans statut, projet de loi C-31⁹, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit.

En **Saskatchewan**, le ministère de l'Éducation exige que les conseils scolaires fassent un compte rendu normalisé des renseignements d'auto-identification, conformément à un système récemment mis en place et appelé Cadre d'amélioration continue (CAC). Dans le cadre de ce système instauré à l'automne 2007, les différents districts scolaires sont tenus de présenter uniformément les renseignements sur l'identité des élèves, de même que les données sur l'apprentissage et tout autre renseignement qui fait partie de ce système en vue d'améliorer l'éducation et l'apprentissage. Ici, le

⁷ « Aboriginal Learner Data Collection Initiative Frequently Asked Questions (FAQ). » Mise à jour : juillet 2007. Alberta Education : <http://www.education.gov.ab.ca/FNMI/aldci/faq.asp>.

⁸ *Ibid.*

⁹ C-31 fait référence à une modification apportée en 1985 à la *Loi sur les Indiens* (Canada), qui a permis aux femmes des Premières nations de conserver ou de retrouver leur statut, même après avoir épousé une personne non-autochtone, et qui a accordé ce même statut aux enfants (mais non aux petits-enfants) nés d'un tel mariage. En vertu de cette Loi, un enfant né d'un mariage entre Indienne ou Indien ayant statut légal et Indienne ou Indien sans statut légal conserve le droit au statut, mais si son enfant épouse à son tour une Indienne ou un Indien sans statut, ou une personne née d'un mariage avec statut/sans statut, ses enfants n'ont pas droit au statut.

mécanisme (c.-à-d. le CIF) est standard, mais pas la méthode (c.-à-d. les questions précises posées pour saisir les données nécessaires). Il revient à chacune des écoles ou à chacun des districts scolaires de recueillir cette donnée, tout en ayant libre choix de décider comment poser les questions.

Dans le cadre du programme de tests normalisés de la maternelle à la 12^e année de la Saskatchewan, les élèves sont interrogés sur leur origine dans la partie sociodémographique de l'enquête qui accompagne ces tests. La question est ainsi posée :

Êtes-vous d'origine autochtone? (La réponse est facultative.)

Oui – veuillez préciser : (p. ex., Crie ou Cri, Dénée ou Déné, Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis, Sauteaux)

Non

Au niveau postsecondaire, il n'existe pas de méthode standard de collecte des données au ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et du Travail. De plus, la méthode de collecte des données et la question sur les renseignements d'auto-identification varient d'un établissement à un autre. Plus précisément, l'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan demandent aux candidates et candidats s'ils sont d'origine autochtone sur leur demande d'admission au premier cycle.

La question posée par l'Université de la Saskatchewan est la suivante :

L'Université de la Saskatchewan s'engage à faire régner l'équité en éducation. La réponse à toute question reliée à l'équité en éducation est facultative.

Veuillez vous référer au calendrier universitaire pour les définitions des termes ci-dessous.

Je suis d'origine :

Indienne ou Indien ayant statut légal *Oui* *Non*

Indienne ou Indien sans statut légal *Oui* *Non*

Métisse ou Métis *Oui* *Non*

Inuite ou Inuit *Oui* *Non*

Dans le calendrier de cette université, l'origine autochtone « est déterminée au terme de la *Loi constitutionnelle de 1982* (Canada) et comprend les Indiennes et Indiens, Métisses et Métis, Inuites et Inuits du Canada de même que les personnes qui sont acceptées par l'un des peuples autochtones de la Saskatchewan comme membre de sa communauté ».

À l'Université de Regina, on demande aux candidates et candidats d'indiquer leur « Origine autochtone et Affiliation », en cochant s'ils sont Indiennes ou Indiens avec statut, Indiennes ou Indiens sans statut, Métisses ou Métis, ou Inuites ou Inuits. Les groupes identitaires sont donc similaires à ceux de la demande d'admission à l'Université de la Saskatchewan, mais la question est posée différemment. Sur la demande de l'Université de Regina, les candidates et candidats qui s'auto-

identifient comme autochtones peuvent également indiquer « Autre » et un espace blanc est réservé au « Nom de la bande ».

Au **Manitoba**, il n'existe actuellement aucune norme pour la collecte des données d'auto-identification. Cependant, des pourparlers sont en cours en vue d'instaurer une norme à l'échelle provinciale, qui s'appliquerait non seulement à tout l'enseignement postsecondaire mais qui rattacherait l'enseignement postsecondaire au système de la maternelle à la 12^e année.

Actuellement, comme dans plusieurs autres provinces, chaque établissement recueille des renseignements à divers niveaux et de diverses manières. Bien qu'il n'existe pas de question standard pour la collecte de telles données dans les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année, le ministère a envoyé une lettre aux directrices et directeurs d'école leur recommandant de demander aux élèves de s'auto-identifier en fonction de « leurs identités ancestrales/culturelles », et ceci à partir de l'année scolaire 2007-2008. Les parents ou tuteurs/tutrices qui donnent volontairement ces renseignements pour leurs enfants de la maternelle à la 12^e année au Manitoba peuvent sélectionner « jusqu'à trois catégories », dont les suivantes : Non Autochtone, Autochtone – Incertaine ou incertain de l'origine, Anishinaabe (comprend Ojibway/Saulteaux), Ininiw (Crie ou Cri), Dénée ou Déné (Sayisi), Dakota, Oji-Crie ou Oji-Cri (comprend le dialecte d'Island Lake), Métisse ou Métis (Michif), Inuite ou Inuit, Autochtone – Autre.

Au niveau postsecondaire au Manitoba, il n'existe pas de norme. En fait, alors que les collèges recueillent des renseignements d'auto-identification selon l'origine, en fonction de groupes identitaires (Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis, Première nation, le plus souvent, bien qu'il y ait des variantes selon l'établissement), certaines universités ne rassemblent aucun renseignement sur l'identité autochtone, alors que d'autres se contentent de rassembler des données indiquant si une apprenante ou un apprenant s'identifie en tant qu'Autochtone ou non. Ce choix fait par les universités résulte d'un changement survenu quand la loi sur la liberté de l'information a été instaurée : les universités ont déterminé alors que cette loi leur interdisait de recueillir des renseignements non essentiels à la gestion des programmes et elles ont cessé d'en faire la collecte. Depuis, le Ministère leur a demandé de reprendre ce travail de collecte. La reprise en est à diverses étapes un peu partout dans la province.

En **Ontario**, aucune politique ministérielle n'exige actuellement des conseils scolaires qu'ils recueillent des renseignements d'auto-identification de la maternelle à la 12^e année. Ces données n'existent donc pas pour les inscriptions, les résultats aux tests normalisés de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), les taux d'obtention du diplôme et les taux d'abandon scolaire. Cependant, dans le cadre d'une mission d'envergure entreprise « pour améliorer les résultats parmi les élèves des Premières nations, les Métisses et Métis, Inuites et Inuits, et pour clore l'écart entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones dans les domaines de la littératie et de la numératie, de la persévérance scolaire, des taux d'obtention du diplôme et de la poursuite des études postsecondaires », le ministère de l'Éducation encourage les conseils scolaires à « élaborer des politiques visant l'auto-identification facultative et confidentielle des élèves autochtones qui permettraient de recueillir les renseignements pertinents ».

Dans le cadre de cet effort continu, à compter de l'année scolaire 2006-2007, sept conseils scolaires ont mis en place une politique d'auto-identification des élèves, notamment le conseil scolaire du district de Toronto, les conseils scolaires de district catholique de Keewatin-Patricia et Kenora, ainsi que le Grand Conseil du traité 3. Le ministère de l'Éducation a produit une documentation qui incite les conseils scolaires à travailler avec lui pour parvenir à une version standard de la question d'auto-identification qui permettra aux élèves de s'identifier selon quatre groupes identitaires : Première nation (vivant en réserve et payant des droits de scolarité); Première nation (vivant au sein de l'instance du conseil scolaire); Inuite ou Inuit; et Métisse ou Métis.

Cependant, chacun des conseils scolaires élaborera son propre plan de collecte des renseignements d'auto-identification, en consultant la communauté autochtone et en utilisant les outils élaborés par le Ministère. La question d'auto-identification qui sera posée pourra donc varier d'un conseil scolaire à un autre. De plus, ce plan s'applique uniquement aux conseils scolaires. Le Ministère aimerait l'étendre aux examens de l'OQRE ainsi qu'à l'enseignement postsecondaire.

En Ontario, au niveau postsecondaire, les renseignements d'auto-identification sont recueillis à la fois sur les demandes conjointes d'admission aux collèges et aux universités. En outre, chacun des collèges comme chacune des universités recueille des renseignements lors des inscriptions et durant ses propres enquêtes. Les établissements qui reçoivent des fonds du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, grâce à la Stratégie d'éducation et de formation des Autochtones, doivent théoriquement recueillir des renseignements sur les apprenantes et apprenants autochtones, mais les méthodes de collecte des données varient et très souvent les statistiques déclarées par les établissements sont au mieux de simples estimations.

Toutefois, l'énoncé des questions varie sur chacun des types de demandes. Ainsi, sur la demande conjointe des collèges (gérée par le Service des admissions des collèges de l'Ontario en ligne – SACO), les candidates et candidats sont interrogés sur leur auto-identification par une série de trois questions. En premier lieu, on demande à la candidate ou au candidat quel est son pays de citoyenneté, si la réponse est « le Canada », la candidate ou le candidat passe à une deuxième question sur son « statut au Canada » (les réponses possibles étant « Origine autochtone » ou « Citoyenneté canadienne »). Si la candidate ou le candidat déclare être d'origine autochtone, une troisième question lui est posée l'invitant à sélectionner l'une des quatre catégories suivantes : Première nation avec statut légal; Première nation sans statut légal; Inuite ou Inuit; Métisse ou Métis.

Il est important de souligner que le formulaire-papier de demande d'admission aux collèges de l'Ontario pose un ensemble quelque peu différent de questions. Ce formulaire comporte une question abrégée sur l'origine des candidates et candidats et leur demande simplement, s'ils sont « de statut autochtone, d'identifier leur origine » en tant qu'Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis, Première nation sans statut ou Première nation avec statut.

Sur la demande conjointe d'admission aux universités, on demande aux candidates et candidats de s'identifier en fonction de leur statut : l'énoncé fait allusion à l'origine car les personnes sont interrogées sur leurs statut relativement aux droits et aux définitions des traités, dont le sens est ainsi expliqué :

Les droits ancestraux ou issus des traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et affirmés dans les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 (article 35). L'article 35.2 indique que les peuples autochtones comprennent les Indiennes et Indiens (Premières nations), les Inuites et Inuits, et les Métisses et Métis.

Conformément à cette définition, vous pouvez vous identifier personnellement en répondant Oui à la question. Vous pouvez ensuite préciser l'une des appartenances : Première nation, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Si vous ne correspondez pas à cette définition ou si vous ne souhaitez pas déclarer votre statut, laissez cet espace vierge ou choisissez « Non/Non déclaré ».

Êtes-vous Autochtone? Si oui, veuillez préciser. (Voyez le paragraphe ci-dessus pour plus de précisions.)

Au **Québec**, on ne demande pas aux élèves de s'identifier de la maternelle à la 12^e année. Cependant, les dossiers scolaires des élèves comportent l'identification de la « langue maternelle¹⁰ ». Chaque élève ou parent doit remplir un formulaire standard du Ministère lors de l'inscription dans une école publique, ou privée, du Québec. Une section porte sur la langue et permet d'inscrire un code numérique correspondant soit au français, soit à l'anglais, soit à une autre langue. La question comporte deux cases, l'une sur la langue maternelle et l'autre sur la « langue parlée à la maison ». De plus, le formulaire demande aux élèves quelle est leur « langue d'enseignement ». Dans le guide des codes qui est joint au formulaire, les langues suivantes sont indiquées :

- Inuktitut
- Langues algonquines : Cri, Malécite, Micmac, Innu, Ojibway, Pied-Noir, Abénakis, Algonquin, Atikamakw, Naskapi
- Langues iroquoises : Mohawk et Huron
- Langues athabascanes (dénées) : Chilcotin, Chipewyan, Esclave, Flanc-de-Chien, Kaska ou Nahani, Kutchin ou Loucheux, Peau-de-Lièvre, Porteur, Tahltan, Tutchone, Yellowknife
- Autres langues indiennes de l'Amérique : Dakota, Haida, Kutenai, Salishenne, Tlingit, Tsimshiam, Wakashane

Chaque élève inscrit se voit attribuer un numéro d'identification qu'il conserve de la maternelle à la 12^e année, puis quand il commence ses études postsecondaires. Cependant, la majorité des élèves autochtones au Québec (environ 70 p. 100 selon un représentant de la communauté autochtone) font leurs études primaires et secondaires dans des écoles gérées par leur réserve ou par leur bande et ne remplissent donc pas le même formulaire d'inscription. Ce type de renseignements n'est donc pas recueilli pour eux.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec nous a fait savoir que les établissements postsecondaires ne demandent pas aux Autochtones de s'auto-identifier, mais qu'ils leur posent des

¹⁰ Le critère de la langue demandé par le gouvernement du Québec vise principalement les élèves francophones et anglophones, et n'a pas pour but premier d'identifier les élèves autochtones. Certes, le gouvernement se sert de cette donnée pour identifier les élèves autochtones, mais bon nombre d'élèves autochtones se considèrent soit comme francophones, soit comme anglophones quand on leur demande leur « langue maternelle », et il est donc fort douteux que le critère de la « langue maternelle » permette d'identifier tous les élèves autochtones.

questions à propos de leur statut légal et de leur résidence sur divers formulaires de demande. Ces renseignements sont transmis au Ministère.

En ce qui concerne les universités, certaines s'efforcent d'identifier leur clientèle autochtone et peuvent ainsi avoir recours à l'auto-identification. Comme les universités sont des établissements indépendants, elles élaborent leur propre formulaire d'inscription, leur permettant ainsi d'identifier des clientèles cibles afin de leur fournir les services et programmes adéquats comme dans le cas des étudiantes et étudiants étrangers, ou des étudiantes et étudiants autochtones. Ces informations ne sont pas transmises en totalité au ministère, mais, à la demande des universités, le ministère accorde une aide financière à certains établissements, soit pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, soit pour apporter une aide particulière à ces étudiantes et étudiants, soit pour la revalorisation des cultures autochtones. De plus, il existe aussi un programme au collégial qui vise à soutenir les efforts des cégeps dans la mise en œuvre de mesures facilitant l'accès aux études collégiales des autochtones qui en sont à leur première année d'études collégiales.

Néanmoins, de plus amples recherches ont montré que l'Université Laval et l'Université McGill posent des questions d'auto-identification aux candidates et candidats sur les demandes d'admission. À McGill, les candidates et candidats peuvent cocher une case facultative s'ils souhaitent s'identifier en tant qu'Autochtones « pour contribuer à améliorer les services aux étudiantes et étudiants des Premières nations, Inuites ou Inuits, Métisses ou Métis ». À l'Université Laval, la demande d'admission pose cette question aux candidates et candidats : « Vous identifiez-vous comme Autochtone du Canada? » De plus, les deux universités demandent aux candidates et candidats d'indiquer leur numéro de dossier scolaire et de leur donner la permission de consulter les données correspondant à ce numéro. Les renseignements tirés du dossier scolaire, qui comprennent des données sur la « langue maternelle » et la résidence (comme indiqué précédemment à propos de la maternelle à la 12^e année), peuvent alors compléter les données indiquées sur la demande d'admission.

En général, les provinces de l'Est ne demandent pas aux Autochtones de s'auto-identifier. Toutefois, au niveau régional, la CESPМ enquête sur les diplômées et diplômés des collèges et universités, et leur pose alors une question d'identification autochtone. Dans leur enquête sur les diplômées et diplômés de 2003, les provinces Maritimes leur ont demandé s'ils étaient « membres d'une Première nation ou Autochtones? » La récente enquête de 2006 a demandé aux diplômées et diplômés d'indiquer « Autochtone (Premières nations, Inuites et Inuits, Métisses et Métis), minorité visible, aucune des catégories mentionnées, préfère ne pas répondre ».

Le **Nouveau-Brunswick** ne recueille pas de renseignements d'auto-identification et n'a aucune intention de le faire. Cependant, les membres d'une bande sont identifiés pour des raisons de financement. Précisons qu'ils ne s'identifient pas eux-mêmes : ils sont identifiés par le Ministère, d'après leur adresse (c.-à-d. que s'ils vivent dans une réserve, ils sont considérés Autochtones pour le financement des droits de scolarité).

En **Nouvelle-Écosse**, comme au Nouveau-Brunswick, le Ministère peut déterminer quels établissements sont des écoles de bande. Il peut aussi identifier les élèves qui vivent sur les terres d'une bande, même

s'ils ne fréquentent pas l'école de cette bande, en fonction de leur adresse. Mais le Ministère ne demande aucun renseignement d'auto-identification.

Le ministère de l'Éducation de **Terre-Neuve-et-Labrador** étudie la faisabilité de l'auto-identification, mais n'a pas actuellement recours à cette pratique en éducation de la maternelle à la 12^e année.

Au niveau postsecondaire, bien que le Ministère ne rassemble aucun renseignement sur l'auto-identification, les demandes d'admission de *Memorial University* et du *College of the North Atlantic* comportent des questions sur l'auto-identification des candidates et candidats. Ainsi, à *Memorial University*, on donne la définition suivante d'Autochtone : « Est autochtone une Indienne ou un Indien de l'Amérique du Nord ou un membre d'une Première nation, une Métisse ou un Métis, une Inuite ou un Inuit. Les Indiennes et Indiens de l'Amérique du Nord ou les membres d'une Première nation comprennent les Indiennes et Indiens avec statut, des traités, ou inscrits, de même que les Indiennes et Indiens sans statut et non-inscrits ». Ensuite, on demande simplement aux candidates et candidats s'ils sont Autochtones ou non. Au *College of the North Atlantic*, on demande aux candidates et candidats s'ils ont le statut d'autochtone. Si oui, on leur demande de sélectionner un groupe identitaire autochtone parmi les suivants : Inuite ou Inuit du Labrador, Métisse ou Métis du Labrador, Inuite ou Inuit, Mi'Kmaq ou Autre, ce dernier choix correspondant à une case à remplir.

L'**Île-du-Prince-Édouard** ne demande aucun renseignement d'auto-identification, ni de la maternelle à la 12^e année, ni au postsecondaire (que ce soit au Ministère ou dans les établissements d'enseignement). Mais le Ministère discute actuellement la possibilité de recueillir de tels renseignements.

Dans les trois territoires, l'auto-identification se fait de la maternelle à la 12^e année par l'entremise des dossiers scolaires, puis dans les divers collèges publics au moyen des demandes d'admission, mais il n'existe pas de manière standard de recueillir ces renseignements dans les Territoires du Nord-Ouest, ni au Nunavut. Le Yukon a un nouveau moyen standard de recueillir des renseignements d'auto-identification dans les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année. Bien qu'il existe des tests normalisés de la maternelle à la 12^e année au Yukon, aucune question d'auto-identification n'est posée puisque le lien est fait entre les relevés des tests et les numéros de dossiers des élèves.

Au **Yukon**, le formulaire d'inscription des élèves, qui est utilisé dans tout ce territoire, consacre plusieurs questions sur l'origine des élèves :

1. Première nation du Yukon Oui/Non
2. De quelle Première nation êtes-vous membre? (Plus d'une demi-douzaine de noms de Premières nations suivent : Champagne et Aishihik, Kwanlin Dun, Little Salmon/Carmacks, Ross River Dene Council, Vuntut Gwitchin, White River, Tr'ondek Hwech'in, Selkirk, Teslin Tlingit Council, Liard, Nacho Nyak Dun, Ta'an Kwach'an Council, Carcross/Tagish, Kluane)
3. Inuite ou Inuit – Oui/Non
4. Métisse ou Métis – Oui/Non
5. Autre – Première nation : _____

Au *Yukon College*, seul établissement postsecondaire de ce territoire, on demande aux candidates et candidats de s'auto-identifier tout simplement grâce à la question suivante : Vous considérez-vous

originaires d'une Première nation? O/N. Si oui, de quelle Première nation : (les candidates et candidats doivent écrire le nom de cette Première nation).

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, de la maternelle à la 12^e année, on demande aux élèves qui s'inscrivent à l'école de cocher une case indiquant s'ils sont Inuites ou Inuits, Dénées ou Dénés, Métisses ou Métis, Autochtones du sud, ou non-Autochtones. Il n'y a pas de question standard précise, mais chaque école doit recueillir ce type de renseignements dans les catégories mentionnées et ces renseignements sont entrés dans le système territorial de gestion des données.

Au niveau postsecondaire, les candidates et candidats à *Aurora College*, seul collège public de ce territoire, doivent répondre à des questions sur leur origine dans les renseignements personnels. À la section de l'origine, les candidates et candidats peuvent choisir de s'auto-identifier en tant que Dénée ou Déné, Indienne ou Indien sans statut, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit, Inuvialuite ou Inuvialuit et Autre, ce dernier choix étant à préciser. À la rubrique de la langue, les candidats et candidates peuvent faire l'un des choix suivants : inuktitut, inuvialuktun, dogrig, anglais, français, slavey du nord, slavey du sud, groenlandais, chipewyan, cri, gwich'in et autre, ce dernier choix étant à préciser.

Au **Nunavut**, de la maternelle à la 12^e année, les élèves doivent indiquer quelle est leur « origine ethnique » et leur langue de préférence sur le formulaire d'inscription scolaire, mais aucune option n'est proposée (les questions sont ouvertes). Toutefois, dans la *Directive de gestion des dossiers d'élèves du Nunavut* (1991), à l'annexe indiquant aux conseils scolaires comment saisir leurs données, trois réponses possibles sont proposées pour l'ethnicité – Inuite ou Inuit, Autochtone non-inuite ou non-inuit, et non-Autochtone – tandis que quatre options sont proposées pour la langue de préférence : inuktitut (syllabique), anglais, inuinnaqtun et français. Alors que les questions du formulaire d'inscription sont ouvertes pour l'élève qui s'auto-identifie, l'administratrice ou l'administrateur qui entre les renseignements dans la base de données du territoire a des choix limités.

Au niveau postsecondaire, les candidates et candidats qui font une demande d'admission à *Arctic College* doivent répondre à des questions sur leur origine et leur langue. Pour leur origine, les candidates et candidats peuvent choisir entre Inuite ou Inuit et Autre (sans espace pour préciser). Dans la catégorie de la langue principale parlée couramment, ils peuvent indiquer inuktitut, inuinnaqtun, français, anglais et autre (sans espace pour préciser).

Les tableaux ci-après résument, par instance, les identités autochtones et les groupes de sous-identités mentionnés dans les schémas d'auto-identification.

Tableau 3 : Identificateurs des Autochtones utilisés de la maternelle à la 12^e année dans les systèmes de données des écoles, par instance

INSTANCE	IDENTITÉS	SOUS-IDENTITÉS ¹¹
Nouveau-Brunswick	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Nouvelle-Écosse	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Terre-Neuve-et-Labrador	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Québec	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Ontario	Première nation, en réserve Première nation, hors réserve Inuite ou Inuit Métisse ou Métis	
Manitoba	Non-Autochtone Autochtone – Incertaine ou incertain de l'origine Anishinaabe (comprenant Ojibway, Sauteaux) Ininiw (Crie ou Cri) Dénée ou Déné (Sayisi) Dakota Oji-Crie ou Oji-Cri (comprend le dialecte d'Island Lake) Métisse ou Métis (Michif) Inuite ou Inuit Autochtone – Autre _____	
Saskatchewan	De descendance autochtone	Crie ou Cri Dénée ou Déné Inuite ou Inuit Métisse ou Métis Salteaux
Alberta	Apprenante ou apprenant autochtone (Indienne ou Indien/Première nation avec statut) Apprenante ou apprenant autochtone (Indienne ou Indien/Première nation sans statut) Apprenante ou apprenant autochtone (Métisse ou Métis) Apprenante ou apprenant autochtone (Inuite ou Inuit)	
Colombie-Britannique <i>Une absence de réponse est enregistrée comme « non-Autochtone »</i>	Origine autochtone	Première nation Métisse ou Métis Inuite ou Inuit
	Premières nations (certains établissements seulement)	En réserve Hors réserve, ou Code de la bande
Yukon	Premières nations	Champagne et Aishihik Kwanlin Dun Little Salmon/Carmacks Ross River Dene Council Vuntut Gwitchin White River Tr'ondek Hwech'in Selkirk Teslin Tlingit Council Liard Nacho Nyak Dun Ta'an Kwach'an Council Carcross/Tagish Kluane
	Inuite ou Inuit	
	Métisse ou Métis	
Territoires du Nord-Ouest	Inuite ou Inuit Métisse ou Métis Dénée ou Déné Métisse ou Métis du sud Non-Autochtone	
Nunavut	Inuite ou Inuit Autochtone non-inuite ou non-inuit Non-Autochtone ¹²	Plus choix de langue : • Inuktitut • Anglais • Inuinnaqtun • Français

¹¹ Les renseignements sont donnés dans cette colonne si une question de suivi est posée aux élèves leur demandant de préciser leur appartenance à un groupe identitaire autochtone, en plus de la première question.

¹² Les appellations utilisées dans les dossiers scolaires sont inuites, autochtone et non-autochtones.

Tableau 4 : Identificateurs des Autochtones utilisés dans les demandes d'admission en enseignement postsecondaire, par instance

INSTANCE	IDENTITÉS	SOUS-IDENTITÉS
Nouveau-Brunswick	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Nouvelle-Écosse	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte de renseignements d'auto-identification.	
Terre-Neuve-et-Labrador	Autochtone	Inuite ou Inuit du Labrador Métisse ou Métis du Labrador Inuite ou Inuit Mi'Kmaq Autre
Québec	Autochtone	
Ontario	Autochtone	Inuite ou Inuit Métisse ou Métis Première nation avec statut Première nation sans statut
Manitoba	Autochtone	Inuite ou Inuit Métisse ou Métis Première nation
Saskatchewan	Inuite ou Inuit Métisse ou Métis Indienne ou Indien sans statut Indienne ou Indien avec statut	
Alberta	Apprenante ou apprenant autochtone (Indienne ou Indien/ Première nation avec statut) Apprenante ou apprenant autochtone (Indienne ou Indien/ Première nation sans statut) Apprenante ou apprenant autochtone (Métisse ou Métis) Apprenante ou apprenant autochtone (Inuite ou Inuit)	
Colombie-Britannique <i>Une absence de réponse est enregistrée comme « non-Autochtone »</i>	Origine autochtone	Première nation Métisse ou Métis Inuite ou Inuit
	Premières nations	En réserve Hors réserve, ou Code de la bande
Yukon	Premières nations	Quelle Première nation?
Territoires du Nord-Ouest	Dénée ou Déné Indienne ou Indien sans statut Métisse ou Métis Inuite ou Inuit Inuvialute ou inuvialut Autre	Plus choix de langue : <ul style="list-style-type: none"> • Chipewyan • Cri • Dogrib • Slavey du nord • Slavey du sud • Groenlandais • Gwich'in • Inuktitut • Inuvialuktun • Autre
Nunavut	Inuite ou Inuit Autre	Plus choix de langue : <ul style="list-style-type: none"> • Inuktitut • Anglais • Inuinnaqtun • Français • Autre

Comme le montrent ces tableaux, les instances ont des pratiques très diverses d'auto-identification. Les divergences existent non seulement dans l'utilisation de l'origine par opposition à l'identité, mais aussi dans les méthodes de saisie des renseignements sur le statut ou l'absence de statut et sur les identités tribales.

COMMENT LES RENSEIGNEMENTS D'AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES SONT-ILS UTILISÉS?

Dans cette section, nous explorons comment les renseignements d'auto-identification des Autochtones sont utilisés. Plus globalement, la question revient à demander pourquoi une instance ou un établissement d'enseignement fait la collecte de ces renseignements. En règle générale, qu'il s'agisse

de la maternelle à la 12^e année ou du postsecondaire, les ministères recueillent uniquement ces renseignements pour des raisons internes. Cependant, en Colombie-Britannique, la plupart des rapports publics considèrent séparément la performance des Autochtones et soulignent la nécessité de combler l'écart entre le rendement des Autochtones et celui des non-Autochtones. Dans certains cas, les ministères communiquent aux conseils scolaires les données qui les concernent, mais ne fournissent jamais aucune donnée d'un conseil scolaire avec un autre. Quand des comparaisons sont faites, elles le sont en données agrégées. À ce sujet, la plupart des ministères ont évoqué le besoin d'améliorer le rendement et les résultats des élèves autochtones et donc la nécessité de recueillir des données exactes et fiables, pour prendre des décisions éclairées sur les changements à apporter.

PRATIQUES D'AUTO-IDENTIFICATION DANS LES DOSSIERS SCOLAIRES : COMPARAISONS RÉGIONALES

Nous avons constaté que les pratiques adoptées pour recueillir des données d'auto-identification des Autochtones varient énormément. Ces pratiques divergent d'une instance à une autre, entre l'éducation de la maternelle à la 12^e année et l'enseignement postsecondaire, au niveau des dossiers des élèves, des tests normalisés et des enquêtes (ou d'autres recherches). Nous avons aussi noté qu'il existait certaines régularités.

Quand des données d'auto-identification sont recueillies, elles le sont en majeure partie de la maternelle à la 12^e année et dans les établissements postsecondaires, lors des inscriptions. Les choix d'auto-identification proposés aux Autochtones relèvent généralement d'un scénario parmi quatre. De ces quatre scénarios, décrits ci-après, le second est de loin le plus fréquent, à la fois de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire.

Dans le scénario le plus simple, on demandait aux élèves ou à leurs parents de s'identifier comme Autochtone ou non-Autochtone. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le choix était le suivant : « Résidente ou résident aborigène du Nord ». Le second scénario demandait aux élèves ou à leurs parents de s'identifier comme Première nation, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Toutefois, des différences locales existaient. Ainsi, au Nunavut, comme la majorité de la population est inuite, les choix proposés étaient plus restreints (Métisse ou Métis n'était pas inclus apparemment). Enfin, le troisième scénario offrait toute une liste de Premières nations locales pour compléter l'identification en tant que Premières nations. Dans certains cas, d'autres options étaient parfois proposées, par exemple Autochtone – Incertaine ou incertain, ou Autochtone – Autre. À titre d'exemple, mentionnons qu'au Manitoba, de la maternelle à la 12^e année, les choix proposés pour illustrer l'identité culturelle incluaient une Première nation bien précise (crie). Dans le quatrième scénario, une question complètement ouverte était posée à propos de l'auto-identification.

La pratique la plus couramment adoptée dans les différentes régions du Canada consistait à offrir aux élèves (ou à leurs parents) le choix de s'identifier en tant que Premières nations, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Quand ces trois catégories étaient utilisées, par exemple dans l'Ouest et dans le Nord, des différences émergeaient au niveau des sous-catégories des Premières nations selon la région. De plus, dans certains cas, des sous-catégories de langues inuites étaient proposées dans le Nord comme

possibilités d'auto-identification. Dans les instances où les données d'auto-identification étaient les plus détaillées, les choix offerts tendaient à refléter la diversité des Premières nations locales.

Les données les plus détaillées ont été recueillies dans les instances du Nord : au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Ainsi, au Yukon, les élèves de la maternelle à la 12^e année pouvaient choisir parmi une liste de 14 communautés de Premières nations pour s'auto-identifier en tant qu'Autochtone. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Nation dénée était incluse. C'est dans le Nord que les données d'auto-identification sont le plus anciennement recueillies, à savoir depuis le début des années 80, alors qu'elles ne le sont que depuis les années 90 ou 2000 dans les autres instances. Ceci peut s'expliquer du fait que la population autochtone est plus nombreuse dans le Nord que dans les autres instances au Canada. Au Nunavut, par exemple, la population d'un collège est à 80 p. 100 autochtone.

Dans les provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), on recueillait des données d'auto-identification. Les données les plus détaillées étaient recueillies au Manitoba, où les choix d'auto-identification comprenaient une liste de cinq nations, en plus des catégories suivantes : Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit, Autochtone – Autre, Autochtone – Incertaine ou incertain de l'origine. L'inclusion d'une catégorie ouverte « Autochtone – Autre » est importante, car elle reflète la réalité de la migration au Canada.

C'est dans l'Est du Canada (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador) que les données d'auto-identification étaient recueillies le moins régulièrement. Cependant, à Terre-Neuve-et-Labrador, la collecte des données d'auto-identification se faisait à la fois au niveau collégial et au niveau universitaire dans le secteur public. Mais les approches de collecte des données au niveau collégial et universitaire différaient. On a aussi constaté des disparités quant à la manière dont les collèges et universités recueillaient des données d'auto-identification dans d'autres instances, par exemple au Manitoba et en Ontario. Des efforts sont faits dans la plupart des provinces qui recueillent des données d'auto-identification de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire pour entrer ces données dans des dossiers longitudinaux, mais il ne semble pas que les renseignements de la maternelle à la 12^e année soient transférés au postsecondaire.

Au Nunavut et au Yukon, la terminologie « en réserve », « hors réserve » et « bandes » n'est pas utilisée, tout simplement parce qu'il n'y a pas ni « réserves », ni « bandes » dans ces régions. Nous avons appris qu'au Nunavut, les Inuites et Inuits ont tous une carte de bénéficiaire. Par contre, dans les provinces du Canada, cette terminologie est reconnue. Les renseignements indiquant quels élèves bénéficient du financement des bandes ne sont pas recueillis systématiquement partout au Canada. D'après nos constatations, les renseignements sur l'affiliation à une bande n'étaient pas connus, ou bien pas régulièrement recueillis, en tant que données d'auto-identification. Nous avons appris que ces renseignements sont connus pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, en Alberta et en Saskatchewan. En Saskatchewan, l'affiliation à la bande et le numéro du traité sont identifiés. Au niveau postsecondaire, une seule instance (la Colombie-Britannique) recueille des données sur l'affiliation à une bande, mais la collecte de ces données n'est pas uniforme dans toutes les écoles de la province.

En général, dans la plupart des instances, les données recueillies de la maternelle à la 12^e année font partie d'un dossier longitudinal de l'élève. Mais la manière dont l'identificateur autochtone est conservé dans ce dossier varie selon le lieu : dans certaines instances, l'identificateur est conservé en permanence tel qu'il a été saisi à l'origine (c'est le cas en Colombie-Britannique¹³) et dans d'autres instances il est demandé chaque année (c'est le cas en Alberta et au Yukon). Au Québec, de la maternelle à la 12^e année, un formulaire standard est utilisé dans toute la province et le dossier personnel de l'élève l'accompagne tout au long de sa scolarité. Ensuite, l'accès à ce dossier est ouvert quand l'élève fait une demande d'admission dans un établissement postsecondaire de la province.

Au postsecondaire, toutes les instances qui ont répondu à cette question nous ont dit que l'identificateur était conservé dans le dossier scolaire de l'élève durant toutes ses études au sein d'un établissement, mais que l'accès au dossier était fermé après l'obtention du diplôme.

D'après ce que nous avons constaté, les données sont principalement internes. Cependant, elles sont souvent analysées et présentées sous formes de comptes rendus à l'intention du public, généralement dans des rapports affichés sur le site Web d'un ministère. De plus, les données font généralement l'objet de rapports à des entités gouvernementales spécifiques, au sein de l'instance. Dans certains cas aussi, les données sont remises à ces entités pour qu'elles les utilisent en vue de réaliser leurs propres objectifs. Dans les territoires, de la maternelle à la 12^e année, l'accès à l'information est donné aux bandes et aux conseils scolaires pour leur permettre d'évaluer à l'interne leur performance par rapport au reste de l'instance. En Alberta, on se prépare à élaborer une directive qui permettra de communiquer les données à des chercheuses et chercheurs externes.

On trouvera à l'Annexe C les tableaux récapitulatifs sur les données contenues dans les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire.

PRATIQUES D'AUTO-IDENTIFICATION (TESTS ET ENQUÊTES)

La collecte de données d'auto-identification des Autochtones lors des tests normalisés était l'exception, et non la règle. Seule la Saskatchewan faisait la collecte de données d'auto-identification lors des tests normalisés, mais ces données n'étaient pas reliées aux données du dossier de l'élève.

Nous avons découvert qu'au lieu de recueillir des données d'auto-identification des Autochtones lors des tests normalisés, plusieurs instances font le lien entre les résultats des tests normalisés et les dossiers scolaires des élèves, qui comprennent déjà ces renseignements. Ce lien se fait à l'aide des numéros d'identification des élèves, qui permettent de retracer les identificateurs autochtones dans les dossiers scolaires. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick et le Yukon, procédaient ainsi, de la maternelle à la 12^e année.

Au niveau postsecondaire, il n'existe presque aucun test normalisé, et les renseignements à ce sujet ne sont donc pas recueillis.

¹³ Il est important de noter que même si l'identité des élèves est conservée en Colombie-Britannique, elle est demandée chaque année et les réponses sont conservées, ce qui permet d'étudier le schéma d'auto-identification au fil des années.

On trouvera à l'Annexe C les tableaux récapitulatifs sur les données contenues dans les tests des élèves, de la maternelle à la 12^e année.

PRATIQUES D'AUTO-IDENTIFICATION (ENQUÊTES ET AUTRES RECHERCHES)

Nous avons constaté une différence dans la collecte des données d'auto-identification lors des enquêtes, de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire. Nous avons découvert un seul cas de collecte des données d'auto-identification dans les enquêtes et les autres recherches, de la maternelle à la 12^e année. C'était celui de la Colombie-Britannique, qui recueille les données d'auto-identification lors de l'enquête de satisfaction faite dans les écoles de la maternelle à la 12^e année, mais ces données n'étaient pas entrées dans les dossiers longitudinaux (où les données d'auto-identification se trouvent déjà, puisqu'elles font partie du dossier de l'élève). Il est fort probable que beaucoup plus d'autres enquêtes sont effectuées, mais à l'échelle de chaque école.

Les enquêtes et autres recherches faites au niveau postsecondaire portaient souvent sur les résultats des diplômées et diplômés. Dans le cas des enquêtes sur les résultats, menées surtout dans les provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), la collecte des données d'auto-identification des Autochtones se faisait de manière continue ou était planifiée.

On trouvera à l'Annexe C les tableaux récapitulatifs sur les données contenues dans les enquêtes auprès des apprenantes et apprenants, de la maternelle à la 12^e année et au niveau postsecondaire.

Les tableaux récapitulatifs suivants montrent comment les différentes instances se servent des données qu'elles ont recueillies dans les dossiers, les enquêtes et les tests. Lors des conversations que nous avons eues avec les répondantes et répondants clés, nous leur avons demandé très précisément quels types de données étaient utilisés et nous avons coché les cases en fonction de leurs réponses. Si une instance se prépare à utiliser ces données d'une manière particulière, un « P » est indiqué dans la case. Les colonnes ombrées représentent les instances qui ne recueillent pas de données d'auto-identification des Autochtones (c'est le cas du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard) ou les instances avec lesquelles nous n'avons pas communiqué pour cette étude (c'est le cas du Québec). Quand les cases sont vierges, elles le sont intentionnellement pour indiquer que les données ne sont pas utilisées.

Tableau 5 : Récapitulatif de l'utilisation des données de la maternelle à la 12^e année

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	NL	PE	NT	NU	YK
Pour présenter séparément les données pour les Autochtones et les non-Autochtones.	√	√	√	√							√	√	√
Pour les plans de financement de l'éducation et les programmes de soutien axés sur les Autochtones.	√	√		√								√	
Pour comparer les données sur les Autochtones entre les instances.													√
Pour présenter séparément les données pour les différents groupes identitaires autochtones.													
Pour communiquer les résultats des Autochtones aux bailleurs de fonds des bandes ou aux organismes parrains des Autochtones.	√	P	√	√								√	
Pour présenter séparément les résultats des tests des Autochtones et des non-Autochtones.	√	√		√									√
Pour comparer les résultats des tests des Autochtones entre les instances.													√
Pour présenter séparément les résultats des tests pour les différents groupes identitaires autochtones.													
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les Autochtones et les non-Autochtones.	√	√											
Pour comparer les résultats des enquêtes sur les Autochtones entre les instances.													
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les différents groupes identitaires autochtones.													

Comme le montre ce tableau, de la maternelle à la 12^e année, toutes les instances avec lesquelles nous avons communiqué, sauf une (l'Ontario), sur un total de huit qui recueillent ces renseignements ont déclaré qu'elles présentent séparément les données des élèves autochtones et celles des autres élèves. La moitié des instances qui font la collecte de ces données ont déclaré qu'elles les utilisaient pour leurs plans de financement de l'éducation et leurs programmes de soutien axés sur les élèves autochtones.

En général, la majorité des instances se servent des renseignements pour des raisons de rapport et de financement. Seules quelques-unes des instances communiquent ces renseignements aux bandes ou aux communautés autochtones. Quelques autres se préparent à le faire dans un avenir proche. La plupart des instances qui font passer des tests aux élèves présentent des rapports sur les résultats. Elles comparent les résultats globaux des élèves autochtones aux résultats de l'ensemble de la population, mais elles ne comparent pas leur province ou leur territoire aux autres.

Tableau 6 : Récapitulatif de l'utilisation des données dans l'enseignement postsecondaire

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	NL	PE	NT	NU	YK
Pour présenter séparément les données pour les Autochtones et les non-Autochtones.	√	√		√							√		
Pour les plans de financement de l'éducation et les programmes de soutien axés sur les Autochtones.	√												
Pour comparer les données sur les Autochtones entre les instances.											√		
Pour présenter séparément les données pour les différents groupes identitaires autochtones.	P	√											
Pour communiquer les résultats des Autochtones aux bailleurs de fonds des bandes ou aux organismes parrains des Autochtones.			√										
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les Autochtones et les non-Autochtones.	√	√	√										
Pour comparer les résultats des enquêtes sur les Autochtones entre les instances.													
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les différents groupes identitaires autochtones.													

Dans l'ensemble, au niveau postsecondaire, les personnes que nous avons interviewées dans les ministères nous ont donné très peu de renseignements sur l'utilisation qui est faite des données. Le plus souvent, elles nous ont indiqué que les données étaient utilisées pour des raisons très pragmatiques : pour faire le compte interne du nombre d'élèves, afin d'allouer des fonds spéciaux ou de planifier des programmes. Le plus souvent, les données recueillies servent à faire des rapports, surtout pour étudier séparément les données sur les élèves autochtones et sur les élèves non-autochtones. Un seul ministère a signalé que la catégorisation des données se faisait plus précisément selon différents groupes identitaires autochtones. De toutes les entités que nous avons interviewées, une seule comparait les résultats de ses élèves à ceux des élèves des autres entités, et une seule instance a déclaré qu'elle communiquait ces renseignements aux Autochtones ou à leurs communautés.

SOMMAIRE DES APPROCHES ACTUELLES DES INSTANCES

Actuellement, au Canada, la collecte des données d'auto-identification des Autochtones peut être qualifiée de diverse, au mieux. Chacune des instances recueille des renseignements dans les dossiers scolaires des élèves, environ la moitié d'entre elles font passer des tests normalisés aux élèves de la maternelle à la 12^e année, et beaucoup d'entre elles procèdent à des enquêtes, mais le type de renseignements recueillis et les méthodes de collecte varient d'un endroit à un autre.

Généralement parlant, nos recherches ne nous ont pas permis de déterminer clairement la raison pour laquelle ces données sont recueillies, même parmi les instances qui en font la collecte. Là où une norme existe, les personnes qui l'ont élaborée peuvent en voir la raison (améliorer les comptes rendus des résultats des élèves autochtones), mais celles qui doivent l'appliquer peuvent fort bien ne pas la

comprendre. Là où il n'existe pas de norme, la collecte de tels renseignements peut se faire ou non, mais souvent le ministère n'est pas en mesure de définir les répercussions particulières de cette politique. Certains se servent de ces données uniquement à des fins de rapports, tandis que d'autres ne font aucun rapport sur les renseignements recueillis.

QUELQUES APPROCHES PANCANADIENNES ACTUELLES D'IDENTIFICATION

Quand on se penche sur la question de l'auto-identification des Autochtones au Canada et quand on s'efforce de recueillir autant de renseignements que possible sur les pratiques de collecte et sur l'utilisation actuelle de ces données, il est utile d'étudier les entités autres que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement et les conseils scolaires. Cette section est donc consacrée à certaines des approches pancanadiennes adoptées pour la collecte des données d'auto-identification, plus précisément celles de Statistique Canada et celles de plusieurs organismes de recherche qui recueillent des données à l'échelle pancanadienne dans les domaines connexes à l'éducation.

Nous avons passé en revue de très près le récapitulatif fait par le Centre de la statistique de l'éducation (CSE) à partir de 10 enquêtes de Statistique Canada, qui comprennent des identificateurs des Autochtones dans la collecte des données, notamment :

- Recensement de la population
- Enquête sur la population active
- Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes
- Enquête nationale auprès des diplômés
- Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
- Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
- Programme international pour le suivi des acquis des élèves/Enquête auprès des jeunes en transition
- Système d'information sur les étudiants postsecondaires
- Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
- Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes, 2003
- Enquête auprès des peuples autochtones
- Enquête sur les enfants autochtones

Le tableau récapitulatif suivant montre les types d'identificateurs utilisés, la fréquence de parution des données, la taille des échantillons. Il indique également si les renseignements ont été rendus publics.

Tableau 7 : Liste des enquêtes de Statistique Canada qui sont pertinentes pour le PIPCE et qui comprennent des identificateurs des Autochtones

SOURCE DES DONNÉES	IDENTIFICATEURS DES AUTOCHTONES FONDÉS SUR L'ORIGINE OU L'IDENTITÉ?	FRÉQUENCE DE LA PARUTION DES DONNÉES	L'ÉCHANTILLON DE LA POPULATION AUTOCHTONE EST-IL ASSEZ GRAND POUR DONNER DES ESTIMATIONS FIABLES? OUI / NON SI OUI : QUEL EST LE NIVEAU DE DÉTAIL POSSIBLE?	DES DONNÉES SUR LES AUTOCHTONES ONT-ELLES ÉTÉ RENDUES PUBLIQUES À PARTIR DE CETTE SOURCE? OUI / NON
Recensement de la population	Origine, identité Indienne ou Indien des traités/inscrit Bande indienne/membre d'une Première nation	Tous les cinq ans	OUI (presque tous les niveaux de détail sont possibles)	OUI
Enquête sur la population active	Identité	Tous les mois	OUI, principalement pour les estimations générales	OUI (provinces de l'Ouest du Canada)
Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes	Identité	À l'occasion (2003)	OUI, principalement pour des estimations totales du nombre d'Autochtones dans les régions de suréchantillons	OUI
Enquête nationale auprès des diplômés	Origine : Classe de l'an 2000 fondée sur l'origine et l'identité	À l'occasion (classes les plus récentes : 1995 et 2000)	OUI, principalement pour des estimations totales du nombre d'Autochtones à l'échelle du Canada	OUI (DIPLOMÉES ET DIPLOMÉS AUTOCHTONES DU MANITOBA, CLASSE DE 2000)
Enquête sur la dynamique du travail et du revenu	Origine et Indienne ou Indien des traités/inscrit	Tous les ans	La taille de l'échantillon est petite : la source de données ne constitue pas une source fiable de renseignements sur les Autochtones	NON
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes	Cycle 6 fondé sur l'origine et l'identité	Tous les deux ans	La taille de l'échantillon est petite : la source de données ne constitue pas une source fiable de renseignements sur les Autochtones	NON
Programme international pour le suivi des acquis des élèves/Enquête auprès des jeunes en transition	Identité	Programme international – tous les deux ans Enquête auprès des jeunes – tous les trois ans	La taille de l'échantillon est petite : la source de données ne constitue pas une source fiable de renseignements sur les Autochtones	NON
Système d'information sur les étudiants postsecondaires	Identité	Tous les ans	Les données sur le statut d'Autochtone n'étaient pas recueillies dans les enquêtes que ce système a remplacées. La question sera étudiée une fois que le système sera complètement en place.	NON
Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles	s/o	Une fois (2003-2004)	OUI, principalement pour des estimations générales	OUI
Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes	Origine	À l'occasion (2003)	OUI, principalement pour des estimations totales du nombre d'Autochtones à l'échelle du Canada	NON
Enquête auprès des peuples autochtones	Origine, identité Indienne ou Indien des traités/inscrit Membre d'une bande indienne/d'une Première nation	1991; 2001; 2006	OUI (presque tous les niveaux de détail sont possibles)	OUI
Enquête sur les enfants autochtones	Origine, identité Indienne ou Indien des traités/inscrit Membre d'une bande indienne/d'une Première nation	Enquête faite pour la première fois à la suite du recensement de 2006	OUI (presque tous les niveaux de détail sont possibles)	PAS ENCORE

Comme le tableau qui précède l'indique, les données d'identification des Autochtones qui sont recueillies dans les diverses enquêtes de Statistique Canada varient. Au sujet des types d'identificateurs utilisés dans les questions, précisons que sur 12 enquêtes analysées, quatre portaient sur l'origine et l'identité (plus d'autres éléments comme le statut relativement aux traités), quatre demandaient uniquement l'identité, tandis que trois demandaient uniquement l'origine.

La fréquence de la collecte des données, de même que l'utilisation des données, varient selon l'enquête. Cinq des sources communiquent régulièrement leurs données, ce qui reflète une utilisation beaucoup plus grande qu'au niveau des instances.

Quant à la taille de l'échantillon, hormis le recensement, l'Enquête auprès des peuples autochtones et l'Enquête sur les enfants autochtones, tous les échantillons des autres enquêtes étaient jugés trop petits pour être utilisés à une échelle moindre que celle du Canada. Dans plusieurs de ces enquêtes, bien que les données sur l'identité autochtone soient recueillies parmi d'autres données documentaires variables, ces renseignements n'étaient pas considérés comme une source fiable d'information sur les Autochtones. La raison en était la suivante : ces enquêtes n'ont pas été conçues pour viser précisément les questions et les besoins des Autochtones.

De plus, le recensement était la seule enquête qui interrogeait les personnes vivant dans les réserves. Les données du récapitulatif n'incluent aucun renseignement sur d'autres identificateurs demandés, comme la langue, l'origine et le lieu géographique.

En outre, le recensement et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA) postcensitaire administrée en 1991 et 2001 sont les seules enquêtes ayant été effectuées auprès des personnes vivant dans les réserves.

Chacune de ces trois enquêtes de Statistique Canada pose différemment les questions d'auto-identification des Autochtones. Ainsi, le recensement de 2006 a posé une série de questions, dont une sur l'origine [« Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? »], une sur l'identité [« Cette personne est-elle un autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Eskimau)? »], une sur le statut [« Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? »] et une sur l'affiliation à une bande indienne [« Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première nation? »].

L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 comportait aussi une série de questions sur un certain nombre de catégories, qui faisaient parallèle à celles du recensement : origine [« Avez-vous des ancêtres qui appartiennent à l'un des groupes autochtones suivants : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit? »], identité [« Êtes-vous un(e) Autochtone, c'est-à-dire un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuk? »], statut [« Êtes-vous un(e) Indien(ne) visé(e) par un traité ou un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? » et « Avez-vous déjà posé votre candidature au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin d'être inscrit(e) comme Indien(ne) de plein droit en vertu de la Loi C-31? » et « Avez-vous déjà été inscrit(e) comme Indien(ne)

de plein droit en vertu de la Loi C-31? »] et affiliation à une bande [« Appartenez-vous à une bande indienne ou à une Première nation? »]¹⁴.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on a demandé aux participantes et participants de répondre au nom de leurs enfants à des questions qui étaient plus ou moins les mêmes que celles de l'Enquête auprès des peuples autochtones. Cependant, aucune question n'a été posée à propos d'une demande de candidature à AINC¹⁵ pour une inscription aux termes de la Loi C-31.

Dans l'Enquête sur la population active faite par Statistique Canada en 2004, une question sur l'identité autochtone permettait aux répondantes et répondants de s'identifier comme Indienne ou Indien de l'Amérique du Nord, Métisse ou Métis, ou Inuite ou Inuit. Dans la même enquête faite en décembre 2007, la question suivante était posée : « Est-ce que... est autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit? » Et si la réponse était « oui », une autre question suivait : « Précisez un groupe autochtone à partir de la liste des Indiennes et Indiens de l'Amérique du Nord, des Métisses et Métis, ou Inuites et Inuits. » Les répondantes et répondants pouvaient s'identifier à un maximum de trois de ces groupes.

Outre Statistique Canada, plusieurs organismes pancanadiens de recherche utilisent des données d'auto-identification dans leurs enquêtes. Ainsi, le *University Applicants Survey* (sondage auprès des candidats à l'université) et le *College Applicants Survey* (sondage auprès des candidats au collège), tous deux effectués par la société de recherche en éducation *Academica Group* demandent aux participantes et participants de s'auto-identifier. Dans les sondages les plus récents auprès des candidates et candidats à l'université et au collège pour 2007, la question suivante était posée :

Êtes-vous autochtone? (Est Autochtone toute personne d'origine aborigène, c'est-à-dire toute personne qui est Inuit, Métis ou Indien de l'Amérique du Nord – avec ou sans statut)

1. *Oui*
2. *Non*
3. *Préfère ne pas répondre*
(si oui) Veuillez indiquer à quel groupe vous appartenez
 1. *Métis*
 2. *Inuit*
 3. *Sans statut*
 4. *Préfère ne pas répondre*
 5. *Avec statut – précisez _____*

Cette question a évolué avec le temps. Dans les enquêtes faites de 1999 à 2001, l'identité autochtone était l'une des réponses incluses à une question générale sur le « groupe ethnoculturel »

¹⁴ Ces questions sont tirées de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 et citées dans « Comment identifie-t-on les peuples autochtones à Statistique Canada? ».

¹⁵ L'ancien nom d'AINC, Affaires indiennes et du Nord Canada, était le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord.

des répondantes et répondants, où ils pouvaient choisir parmi les groupes suivants : Blanche ou Blanc, Noire ou Noir, Indienne ou Indien de l'Amérique du Nord (Premières nations/Métisse ou Métis), Asiatique du Sud, Asiatique de l'Est, Asiatique du Sud-Est. De 2002 à 2004, la question a de nouveau changé, demandant si les répondantes et répondants étaient autochtones ou pas. En 2005 et 2006, la question est revenue à sa première forme, portant sur l'origine.

Dans le cadre du projet *Measuring the Effectiveness of Student Aid – MESA* (mesure de l'efficacité de l'aide aux études), des bénéficiaires et non-bénéficiaires de bourses disposant de revenus modiques sont sélectionnés au hasard pour participer à une enquête téléphonique sur plusieurs années, durant laquelle une série de questions leur est posée sur leur attitude envers l'enseignement postsecondaire et sur leurs ressources financières. Dans le questionnaire, les bénéficiaires et non-bénéficiaires du soutien de la FCBM sont invités à s'auto-identifier. Plus précisément, la question suivante leur est posée : *Les gens qui vivent au Canada ont des origines culturelles et raciales très diverses. Pouvez-vous décrire vos origines?* Aucune réponse-guide n'est donnée aux participantes et participants, mais chaque personne peut s'identifier alors en tant que Blanche ou Blanc, Noire ou Noir, Autochtone parmi une longue liste de possibilités.

Dans l'ensemble, les recherches gouvernementales et non-gouvernementales sont un autre domaine où il est possible d'explorer les moyens de demander aux personnes de s'auto-identifier dans les dossiers scolaires, les enquêtes et les tests.

SOMMAIRE ET COMPARAISON DES APPROCHES ACTUELLES DE PAYS SÉLECTIONNÉS

En plus de considérer les renseignements à l'échelle pancanadienne et à l'échelle des instances au Canada, il est utile de faire des comparaisons avec les pratiques d'auto-identification aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans chacun de ces pays, une partie de la population est autochtone. Et chacun d'eux a été aux prises avec des questions similaires à propos de l'auto-identification. Cependant, à la différence du Canada, chacun de ces pays a mis en place une norme nationale pour obtenir des renseignements d'auto-identification. Cette norme est utilisée pour recueillir les données du recensement, de même que pour faire la collecte de données dans des secteurs bien précis comme l'éducation. Par conséquent, quand le ministère de l'Éducation des États-Unis procède à une enquête ou demande des renseignements aux conseils scolaires, aux universités ou aux collèges, la question d'auto-identification est la même.

AUTO-IDENTIFICATION AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, une norme nationale a été adoptée pour poser toute question d'auto-identification dans le domaine de l'éducation, à la suite de règlements relativement nouveaux adoptés par le bureau de la gestion et du budget à la Maison Blanche.

La question de l'identification autochtone est incluse dans une question beaucoup plus vaste d'ethnicité et d'identité raciale, qui reposait jusqu'à tout récemment encore surtout sur l'origine latino-américaine. Le changement le plus important qui est survenu récemment aux États-Unis s'est produit en 1997, quand le bureau de la gestion et du budget à la Maison Blanche a modifié la manière dont devaient

être recueillies les données raciales et ethniques à compter du recensement de l'an 2000. L'objectif était d'appliquer ces changements non seulement aux autres enquêtes fédérales, mais dans chacun des États. L'adoption des nouvelles mesures progresse, à l'heure actuelle, et continue de provoquer maintes discussions, dont ce projet pourrait s'inspirer au Canada.

Tenant compte de ces changements, le *National Center for Education Statistics* (centre national des statistiques sur l'éducation) *2002 Handbook* note ce qui suit pour les enquêtes en éducation :

La question de l'ethnicité est la suivante :

Quelle est l'ethnicité de cette personne?

- Hispanique ou latino-américaine
- Non-hispanique, non-latino-américaine

La question de la race est la suivante :

Quelle est la race de cette personne? Cochez une ou plusieurs races pour indiquer comment cette personne se considère :

- Blanc
- Noir ou Afro-américain
- Asiatique
- Indien de l'Amérique ou aborigène de l'Alaska
- Aborigène d'Hawaï ou d'une autre île du Pacifique

Aux États-Unis, toutes les personnes doivent donc s'auto-identifier, d'abord du point de vue de l'ethnicité, puis du point de vue de la race. Les Autochtones qui souhaitent s'auto-identifier peuvent cocher s'ils sont latino-américains ou hispaniques, ou pas, puis ont un seul choix à propos de la race – à savoir s'ils sont Indiens de l'Amérique ou Aborigènes de l'Alaska. Aucun autre groupe identitaire autochtone n'est proposé.

AUTO-IDENTIFICATION EN AUSTRALIE

En Australie, une norme nationale d'auto-identification existe également, qui est utilisée à la fois pour le recensement et dans le domaine de l'éducation.

L'*Australian Standard Classification of Cultural and Ethnic Groups* – ASCCEG (classification type des groupes culturels et ethniques de l'Australie), établie par le bureau australien des statistiques, sert à clarifier les questions de statut. Des changements y ont été apportés de 2001 à 2006, et il serait probablement intéressant de comparer la situation avant et après ces changements et de parler du processus avec diverses personnes. Le questionnaire de 2006 comporte une question sur le « statut d'Aborigène ». Cette question est posée aux personnes qui se sont identifiées en tant qu'Autochtone de l'Australie et/ou insulaire de Torres Strait dans une question préalable portant sur la race. Les choix sont les suivants : non-Aborigène, Autochtone, insulaire de Torres Strait, à la fois Autochtone et insulaire de Torres Strait, S'abstient de répondre et En visite d'outre-mer. Une question sur l'origine est aussi posée, dans ces termes : « Quelle est l'origine de la personne? ». En 2006, les répondantes et répondants étaient invités à indiquer « jusqu'à deux origines » et disposaient d'espace séparé pour indiquer leur origine des deux côtés de leur famille. Des questions supplémentaires sur la famille, la langue et le lieu géographique étaient également incluses.

Avant le recensement de 1971, l'Australie comptait les Autochtones pour les exclure des estimations de la population dans chacun de ses États ou Territoires. Le référendum de 1967 a modifié l'article 127 de la constitution, permettant d'inclure les Autochtones au recensement officiel. Lors des recensements de 1971 et 1976, chaque personne a dû répondre à une question sur son origine raciale. Depuis le recensement de 1981, le mot « racial » a été éliminé de la question. Le recensement de 1996 a été le premier à permettre aux répondantes et répondants de s'identifier à la fois comme Autochtone et comme insulaire de Torres Strait. Auparavant, un seul de ces choix était possible.

De plus, depuis le recensement de 1976, l'Australie a adopté une stratégie bien précise de dénombrement des Autochtones. L'objectif est de favoriser la participation des Autochtones et de leur offrir des ressources adaptées sur le plan culturel. Il serait peut-être judicieux de parler aux responsables de cette nouvelle stratégie. Des gestionnaires de la mobilisation des Autochtones sont en place dans chaque bureau régional de recensement et facilitent toute une gamme d'enquêtes et d'activités de recensement des Autochtones partout au pays.

Le bureau australien des statistiques dispose également d'un *Dictionary of Standards for Education and Training Statistics* (dictionnaire des normes pour les statistiques sur l'éducation et la formation). Les questions sur le statut sont similaires à celles du recensement, comme indiqué ci-dessus.

En résumé, l'auto-identification des Autochtones en Australie est un processus standardisé et relève de l'origine et du statut; les répondantes et répondants peuvent sélectionner plus d'une origine s'ils le veulent.

AUTO-IDENTIFICATION EN NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande a adopté une norme statistique d'ethnicité grâce à laquelle les renseignements recueillis lors des enquêtes sont uniformes et comparables. La collecte de renseignements sur l'origine ethnique est obligatoire lors du recensement de la population, en vertu de la loi sur les statistiques de 1975.

D'après le site Web du bureau des statistiques de la Nouvelle-Zélande, deux questions principales sont posées lors des enquêtes (y compris lors du recensement), qui pourraient présenter de l'intérêt pour notre recherche. L'une porte sur l'identité, l'autre sur l'origine. Les personnes interrogées doivent répondre à la question suivante : « À quel groupe ethnique appartenez-vous? » puis peuvent choisir autant de groupes qu'elles le veulent à partir de la liste suivante : Européen de Nouvelle-Zélande, Maori, Samoan, Maori des îles Cook, Tongan, Niuean, Chinois, Indien, Autre. À propos de l'origine, une question précise est posée quant à la descendance maorie : « Êtes-vous descendant d'un Maori (c'est-à-dire êtes-vous né d'un parent, d'un grand-parent ou d'un arrière-grand-parent, etc. maori)? » Le site Web note ceci : « Une personne est de descendance maorie si elle est de la race des Maoris de la Nouvelle-Zélande; sont inclus tous les descendants d'une telle personne¹⁶. »

En plus des questions sur l'ethnicité, le bureau des statistiques de la Nouvelle-Zélande élabore actuellement un « module de questions-cadres » pour recueillir uniformément des données

¹⁶ <http://www.stats.govt.nz/default.htm>

démographiques variables essentielles, comme l'âge, le sexe et l'ethnicité, lors de toutes les enquêtes sociales. Ce module sera utilisé pour la première fois en avril 2008¹⁷.

¹⁷ *Ibid.*

POINTS DE VUE SUR LES PRATIQUES D'AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES

Cette section explore les points de vue généraux sur l'auto-identification des Autochtones et présente une synthèse des réponses à plusieurs questions essentielles, dont les suivantes :

1. Quelles sont les forces et les faiblesses des pratiques actuelles d'auto-identification? Comment remédier aux faiblesses? Les pratiques actuelles présentent-elles des failles?
2. Quels sont les avantages et les coûts de la désagrégation des données de la population autochtone en sous-groupes?
3. Quelles retombées ou répercussions y a-t-il pour les apprenantes et apprenants autochtones, les parents, les tutrices et tuteurs, et les communautés autochtones de disposer de renseignements sur l'identité autochtone?
4. Serait-il avantageux ou pas d'avoir une norme pancanadienne d'identification des Autochtones?

Cette section, qui correspond à la dernière partie de nos questions dans notre enquête auprès des répondantes et répondants clés des diverses instances à travers le pays, donne des réponses sous forme de données agrégées : les instances ne sont pas nommées.

FORCES ET FAIBLESSES DES PRATIQUES ACTUELLES

En termes de forces, beaucoup d'instances ont indiqué que leur **coordination avec la communauté autochtone** est un atout majeur. Un grand nombre de personnes interrogées ont mentionné des commentaires positifs sur le processus pancanadien mené conjointement avec le CMEC et le CSCE, disant que ceci les aiderait à améliorer et à renforcer le travail qu'elles ont déjà entrepris avec les communautés autochtones.

De plus, les instances qui ont déjà adopté une **norme de collecte des données**, ou qui en élaborent une, ont déclaré que c'était l'une de leurs forces. Elles ont noté qu'une norme facilite beaucoup la collecte des données et leur capacité à analyser les renseignements centralement pour mieux évaluer les pratiques dans le domaine de l'éducation au sein d'une province ou d'un territoire, tout en leur permettant de faire des comparaisons avec d'autres instances ou d'autres régions.

Par ailleurs, les instances qui n'ont pas de norme de collecte ont mentionné que disposer d'une **banque centrale de données**, avec un logiciel de gestion qui permet aux conseils scolaires et à d'autres d'entrer des renseignements, constitue une force au niveau de leurs pratiques d'auto-identification. Ce système exigeait un moyen commun de saisir les données au sein d'une instance, ce qui facilitait l'analyse et l'observation de la situation d'ensemble. Ainsi, la Saskatchewan, qui a récemment commencé à utiliser l'un de ces programmes, a indiqué qu'il avait grandement contribué à améliorer

sa capacité à interroger et à analyser les ensembles de données, de même qu'à comparer et à agréger les données au niveau de la province.

En ce qui concerne les faiblesses des pratiques, les répondantes et répondants ont déclaré que, malgré une confiance et une communication accrues entre les responsables de l'élaboration des politiques et les dirigeantes et dirigeants autochtones, les **communautés autochtones continuent de craindre d'être présentées sous un mauvais jour**. De plus, en raison du long historique d'utilisation abusive et malveillante des données, beaucoup de communautés éprouvent des **souçons à l'égard de la collecte des données**. Il reste donc encore beaucoup de travail à faire pour apaiser leurs inquiétudes, partout au pays. Les peurs subsistent en particulier quant à la manière dont seront utilisées les données, à savoir si elles seront utilisées avec respect, pour le bien de la communauté, et non pas pour diviser les communautés ou leur faire honte. Les répondantes et répondants clés ont souligné le besoin continu de dialoguer avec les communautés à ce sujet.

Par ailleurs, les instances ont évoqué le **besoin de se montrer plus proactif afin de communiquer les données recueillies aux communautés**, soulignant tout particulièrement les réussites et les cas où les données ont servi à des fins d'information et de rapport, de la maternelle à la 12^e année comme au postsecondaire. Parfois, les données ne sont pas partagées avec les communautés, or c'est là un aspect critique du succès des pratiques d'auto-identification, comme l'ont déclaré beaucoup de répondantes et répondants. Dans d'autres cas, des explications insuffisantes sont fournies à propos des questions complexes de légalité et de confidentialité relatives à la collecte des données.

Quelques instances ont évoqué le **manque de clarté des questions**, qu'elles percevaient comme une faiblesse et comme la raison de la non-identification de certaines personnes. Pour certaines instances, le manque de groupes identitaires était une faiblesse; pour d'autres, c'était un atout. De même certaines instances ont mentionné que le manque de normalisation était une force, tandis que d'autres y voyaient une faiblesse.

Quelques instances ont mentionné que les **étudiantes et étudiants internationaux comprenaient mal la question** de l'auto-identification et y répondaient, si bien que des Chinoises et Chinois par exemple s'identifiaient comme Autochtones. Le problème se posait surtout pour les demandes d'admission dans les établissements postsecondaires. De plus, les Autochtones des États-Unis et de l'Australie répondaient également à cette question, qui n'était pas posée à leur intention. Par souci d'éliminer ce problème, le SACO pose maintenant les questions d'auto-identification de telle sorte qu'une étudiante ou un étudiant peut se déclarer soit citoyenne ou citoyen canadien, soit Autochtone.

Une autre des faiblesses mentionnées par au moins l'une des instances était **l'écart entre la collecte des données à l'échelle locale (c.-à-d. par chaque école ou établissement) et la collecte des données à l'échelle gouvernementale**. Ainsi, dans des provinces comme la Saskatchewan, le Ministère demande aux écoles d'entrer uniformément les renseignements dans la base provinciale de données. Mais ces renseignements sont recueillis de manière non uniforme, ce qui veut dire que certaines décisions de saisie sont laissées à l'administratrice ou à l'administrateur chargé du processus.

AVANTAGES ET COÛTS DE LA DÉSAGRÉGATION DES DONNÉES

Comme nous l'avons mentionné, bon nombre d'instances recueillent des renseignements d'auto-identification sous forme de données désagrégées, soit par groupes identitaires autochtones, soit par tribus, soit selon d'autres catégories. Cependant, bien que la majorité des instances demandent que les données d'auto-identification soient catégorisées selon les groupes identitaires à la collecte, beaucoup ne présentent pas les données sous forme désagrégée pour diverses raisons, notamment pour les raisons suivantes citées par les répondantes et répondants clés :

- Difficulté de protéger la confidentialité des renseignements des élèves en raison des petits échantillons qui résultent d'une désagrégation des données.
- Manque d'utilité des échantillons désagrégés, qui sont trop petits pour avoir un sens ou une pertinence statistique.
- Manque d'utilité des échantillons désagrégés, étant donné que la plupart des instances recueillent uniquement les données pour les groupes identitaires, si bien qu'il n'existe pas de renseignements longitudinaux actuellement. Cependant, cette question deviendra sans objet quand les données désagrégées auront été recueillies sur un certain nombre d'années.
- Crainte de susciter un esprit de compétition entre les groupes autochtones ou de les opposer les uns aux autres.
- Coûts financiers réels pour concevoir et exploiter les systèmes de données et pour effectuer les analyses.
- Difficulté de répondre à la question si la personne est d'origine mixte.
- Décision à prendre quant aux groupes identitaires à sélectionner pour la question, étant donné que différentes utilisations des données exigent une division selon différents groupes identitaires. Par exemple, dans certains cas, il faut faire référence à la langue pour élaborer un programme de langue; dans d'autres, l'identité de la bande est nécessaire pour des raisons de financement de l'éducation.

Néanmoins, la plupart des répondantes et répondants clés ont déclaré que l'absence de collecte de données sur les groupes identitaires constituait un désavantage, soulignant que les avantages d'une telle collecte l'emportaient nettement sur les coûts. Précisons toutefois que les pour et les contre ont été donnés dans le contexte de la *collecte* des données et non pas dans celui du *compte rendu* des données.

Voici les principaux avantages cités lors des entrevues au sujet de la collecte de données désagrégées :

- Les groupes identitaires peuvent contribuer à l'auto-identification. Par exemple, les personnes peuvent avoir davantage tendance à s'identifier comme Crie ou Cri que comme Autochtone.

Les groupes identitaires favorisent aussi l'identification, car ils donnent aux personnes une catégorie précise à laquelle s'identifier.

- Les communautés autochtones ont tendance à se considérer en termes plus précis, et il est donc plus pertinent de recueillir ainsi des données à leur sujet.
- Il pourrait être plus utile de partager des renseignements précis avec des groupes particuliers, mais tout dépendra des attentes des groupes.
- Ce processus permet de connaître les forces, les faiblesses et les besoins d'une communauté donnée. Cette connaissance permet de réagir de manière plus ciblée et de prendre des décisions de politiques précises et éclairées.
- Des renseignements plus précis dans les questions permettent de recueillir des données plus intéressantes que des données agrégées.
- La collecte de données précises permet d'élaborer aussi exactement que possible les programmes, programmes d'études et politiques. Par exemple, dans l'un des territoires, le Ministère peut faire le lien entre les élèves et l'endroit de leur domicile, et utiliser ces renseignements pour encourager les élèves à s'orienter vers des domaines comme l'enseignement ou les mines, qui ont besoin de population active dans ces communautés. De plus, certaines instances aimeraient pouvoir utiliser des renseignements sur la langue pour concevoir les programmes de la maternelle à la 12^e année.
- Les fonds sont alloués selon les groupes identitaires, c'est donc là une méthode nécessaire de collecte pour des raisons de financement.

Les répercussions de politiques sont différentes selon les groupes, et c'est pourquoi il est important de recueillir ces renseignements pour chacun de ces groupes.

UNE NORME PANCANADIENNE

L'une des principales questions qui sous-tend tout ce projet est la suivante : serait-il utile d'adopter une norme pancanadienne indiquant quand et comment recueillir des renseignements sur l'identité autochtone pour le système d'éducation, comprenant notamment une définition standard de l'identité autochtone?

Jusqu'à présent, comme nous l'avons indiqué, seules deux instances ont une norme pour la collecte de tels renseignements, à savoir l'Alberta et la Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique a conçu une norme provinciale pour la collecte des renseignements d'auto-identification des Autochtones qui est applicable à tous les secteurs, et pas simplement à l'éducation – norme qu'elle met actuellement en place. De plus, dans d'autres instances, le gouvernement recommande des normes pour certains secteurs de collecte, par exemple pour les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année en Ontario et au Yukon, et pour les tests normalisés en Saskatchewan.

Dans l'ensemble, les répondantes et répondants clés ont déclaré qu'il serait bénéfique d'avoir une normalisation canadienne de l'auto-identification, afin de permettre une comparaison entre les instances. Plusieurs répondantes et répondants ont évoqué l'avantage d'utiliser les définitions du recensement, étant donné que les résultats du recensement dénombrent la population à des fins de comparaison. Comme indiqué précédemment, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont chacun une norme nationale qui résulte d'une question posée lors du recensement et qui permet des comparaisons entre les données du recensement et celles du domaine de l'éducation.

Cependant, ils ont noté les difficultés que poserait le concept d'une telle approche pancanadienne, et notamment le processus décisionnel sur la question dite « universelle », précisant que l'universalité devrait aller au-delà de cette question car les différentes instances ne mesurent pas de la même façon les divers éléments (p. ex., le taux d'obtention des diplômes).

La plupart des répondantes et répondants ont dit que, même si une norme canadienne rigoureuse constituait un idéal statistique, elle ne serait pas réellement faisable dans un pays aussi fédéralisé, surtout dans le domaine de l'éducation. Mais fondamentalement, une certaine forme de normalisation de la question d'auto-identification serait utile, surtout si une définition commune était incluse, entre autres pour améliorer la comparabilité des données et pour éliminer la confusion entre origine et identité. De plus, certaines instances qui ont des questions peu détaillées, ou qui disposent de moins de ressources et de temps à consacrer à ce projet, pourraient bénéficier des acquis et des pratiques exemplaires d'autres instances. Elles n'auraient pas à « réinventer la roue ». Toujours dans cette optique, du point de vue des Autochtones, le recours à un indicateur pancanadien pourrait être utile pour inciter les diverses instances à améliorer leur collecte des données.

Considérant toutes ces difficultés, mais reconnaissant l'importance d'une norme pancanadienne pour la collecte des données et pour les objectifs de politiques, beaucoup de répondantes et répondants ont opté pour une approche intermédiaire qui intégrerait une certaine forme de norme pancanadienne. Mais les particularités de cette norme et de son utilisation pourraient différer à travers le pays. Beaucoup de répondantes et répondants ont souligné le besoin de faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins variés des différentes instances, et même des diverses entités au sein d'une instance donnée. Beaucoup ont souligné qu'il ne peut pas y avoir de modèle « taille unique ou tout-en-un » d'auto-identification, mais peut-être tout simplement une norme de haut niveau qui permettrait aux diverses instances de grouper les données selon leurs besoins.

Cette méthode permettrait des comparaisons entre les différentes instances, grâce à des rapports d'ensemble à un même niveau (p. ex., Autochtone par opposition à non-Autochtone, ou Première nation, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit par opposition à non-Autochtone), mais les différentes entités pourraient alors se servir de groupes identitaires différents ou supplémentaires, mieux adaptés à leurs besoins de recherches ou de politiques.

Parlant des détails complexes du concept ou même de l'existence d'une norme canadienne, les représentantes et représentants de chacune des instances ont souligné l'importance de tenir des consultations avec la communauté autochtone tout au long du processus décisionnel. Ils ont précisé que les discussions qui se sont tenues jusqu'à présent par l'entremise du CMEC et du CSCE avaient été utiles, et qu'ils avaient particulièrement apprécié la participation de l'Assemblée des Premières Nations et des autres groupes autochtones.

LEÇONS APPRISES

Cette section fait la synthèse des leçons apprises ou des pratiques prometteuses dont les répondantes et répondants clés nous ont parlé, d'après leurs expériences dans la collecte des données en éducation et dans l'identification des Autochtones. Ici, les différentes instances seront nommées alors que nous explorons les pratiques, prometteuses ou non, dans les domaines suivants :

- Encourager l'auto-identification des Autochtones/consulter les groupes autochtones.
- Favoriser la stabilité de l'auto-identification et des autres questions d'identité.
- Collecte des données et comptes rendus.

Sur chacun de ces points, nous mettrons en lumière les pratiques exemplaires et les obstacles qui les freinent, chaque fois que nous le pourrons.

ENCOURAGER L'AUTO-IDENTIFICATION DES AUTOCHTONES/CONSULTER LES GROUPES AUTOCHTONES

Dans chacune des instances où il existe des questions sur l'auto-identification des Autochtones, les répondantes et répondants ont souligné la nécessité d'encourager fortement la communauté autochtone à s'auto-identifier. Les stratégies proposées allaient d'un encouragement direct et d'une formation sur la façon de répondre à certaines questions précises jusqu'à une sensibilisation indirecte sur l'importance de recueillir ces données et de participer aux dossiers, aux tests et aux enquêtes afin d'améliorer la collecte des données dans les instances et de faciliter la compréhension dans le secteur de l'éducation.

En Alberta, la communauté autochtone a beaucoup participé au processus qui a mené à l'adoption d'une norme provinciale. Les discussions ont porté en partie sur la valeur de la collecte de tels renseignements dans les dossiers scolaires, les tests et les enquêtes. Une fois cette norme appliquée, le gouvernement a produit des brochures, des affiches et une « foire aux questions » qu'il a envoyées à chacune des écoles en 2005 et qu'il a également affichées en ligne. De plus, la question d'auto-identification est accompagnée d'une explication, encourageant les personnes à s'identifier et leur expliquant l'importance de le faire.

La Saskatchewan se distingue vraiment dans ce domaine. De la maternelle à la 12^e année, le gouvernement de cette province travaille en collaboration étroite avec les bandes pour les encourager à participer au processus d'auto-identification. Des normes communes ont été adoptées et un conseil de mise en valeur du potentiel a été créé, qui rassemble les chefs de bandes de toute la province ainsi que le personnel du Ministère, pour mettre en œuvre les normes communes, valoriser le potentiel et défendre les intérêts des élèves autochtones. Ce conseil vraiment unique a réuni de nombreuses personnes qui ont discuté du processus d'auto-identification, de la valeur des données et de l'importance de leur collecte. L'une des personnes que nous avons interviewées a précisé que c'est « essentiellement pourquoi le nombre des élèves qui s'auto-identifient est si élevé en Saskatchewan et pourquoi les écoles de bande font également partie du système ».

De plus, le service ministériel de suivi des élèves travaille en collaboration étroite avec les directions de l'éducation des Premières nations et des Métisses et Métis, et chaque surintendant est affecté à des bandes ou des régions avec lesquelles il doit travailler et assurer la liaison. Selon les répondantes et répondants clés, ce type de partenariat a permis de renforcer l'identification, tout en apaisant les inquiétudes que soulevaient les possibilités d'une mauvaise utilisation des données. De plus, une fois que les données ont été recueillies, l'enseignante ou l'enseignant va dans les communautés autochtones, avec les dossiers des élèves, pour montrer comment entrer les données dans les dossiers et comment les utiliser. Les répondantes et répondants clés ont dit que cette méthode était « un outil inestimable d'éducation, qui a considérablement contribué au succès du système ».

La Saskatchewan est également l'un des chefs de file au pays en ce qui concerne les évaluations, pour lesquelles elle s'efforce d'obtenir la participation des Premières nations et des Métisses et Métis à tous les stades du processus de développement. Les répondantes et répondants clés nous ont dit que la participation de la communauté autochtone était sollicitée pour la composition des examens et que les dirigeantes et dirigeants autochtones prenaient part à la validation des tests. De même, le Ministère encourage les membres des conseils et des bandes des Premières nations, des Métisses et Métis, à participer à la notation des examens. On nous a fait savoir que plusieurs membres de bandes ont observé le processus de test l'an dernier.

Au niveau postsecondaire, à l'Université de la Saskatchewan, la demande d'admission comprend une question sur l'auto-identification, mais les candidates et candidats ne sont pas obligés d'y répondre. Cependant, les conseillères et conseillers des écoles secondaires sont invités à encourager les élèves à s'identifier et à leur expliquer l'importance de l'identification, de même que l'utilisation des données. En outre, à l'Université de la Saskatchewan, le président a un conseiller spécial en affaires autochtones (qui est lui-même Autochtone). Ce conseiller a visité les diverses bandes pour parler aux élèves et aux aînées et aînés, afin d'encourager les apprenantes et apprenants à s'identifier quand ils font une demande d'admission. Il leur a aussi expliqué l'importance du processus d'auto-identification.

En Colombie-Britannique, à la suite de la mise en œuvre d'une nouvelle norme d'auto-identification, un nouvel effort a été fait pour enseigner aux élèves les avantages de s'auto-identifier et pour leur expliquer comment ces données sont recueillies. Par exemple, à l'Université de la Colombie-Britannique, l'approche à suivre pour cette norme et les documents d'accompagnement ont été conçus en collaboration étroite avec la *First Nations House of Learning* (maison de l'apprentissage des Premières nations) et les *Okanagan Aboriginal Programs and Services* (programmes et services autochtones de l'Okanagan) – donc avec la participation de l'administration (les services d'inscription) et de la communauté autochtone du campus. Les répondantes et répondants clés ont déclaré que leur approche était fructueuse. En 2006, 450 Autochtones ont présenté une demande d'admission à cette université, et seulement 50 d'entre eux ont préféré ne pas s'identifier. Cette université travaille actuellement à la sensibilisation des autres universités, et d'autres lui emboîtent le pas.

De la maternelle à la 12^e année, les écoles de la Colombie-Britannique bénéficient d'un financement pour offrir des programmes autochtones supplémentaires. Grâce à cette nouvelle norme, un « climat d'encouragement » règne maintenant. Le directeur provincial de l'éducation des Autochtones donne des ateliers au personnel d'administration et aux communautés. De plus, certains des administrateurs

et administratrices scolaires envoient des lettres aux familles pour les informer des changements apportés aux politiques.

En Ontario, bien que le gouvernement n'ait pris aucune mesure directe, les différents établissements postsecondaires ont entrepris des efforts, chacun de leur côté, pour encourager les candidates et candidats à s'identifier sur la demande d'admission au collège et à l'université. Ceux qui ont une population autochtone importante ont tout particulièrement fait preuve d'initiative dans ce domaine. En fait, les universités ont récemment demandé au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario d'ajouter une question sur l'auto-identification des Autochtones à leur formulaire de demande. La principale motivation des établissements est que le gouvernement alloue un financement de soutien à certains programmes et services, souvent dans le cadre de sa Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones.

De la même manière, le Manitoba coopère avec ses partenaires du milieu de l'éducation pour veiller à ce que ce type de collecte de données soit soutenu et il consulte les organisations et les communautés autochtones pour s'assurer que les identificateurs utilisés dans la collecte des données sont appropriés.

Dans les territoires, le manque d'auto-identification est moins problématique que dans les instances du Sud, étant donné que la population est majoritairement autochtone. Néanmoins, le Yukon a mis en place un comité consultatif de l'éducation des Premières nations, composé de représentantes et représentants de chacune des 14 Premières nations de ce territoire. Aux côtés des coordonnatrices et coordonnateurs de l'éducation communautaire dans chacune des écoles, les membres de ce comité consultatif font connaître l'importance de l'auto-identification et encouragent les parents à cocher la case d'auto-identification s'ils voient qu'elle ne l'a pas été.

FAVORISER LA STABILITÉ DE L'AUTO-IDENTIFICATION ET DES AUTRES QUESTIONS D'IDENTITÉ

Notre étude s'est également penchée sur les tendances au niveau de l'identité. Plus précisément, nous avons exploré trois aspects de la question :

1. Comprendre si certaines personnes ou certains groupes identitaires étaient plus ou moins enclins à s'identifier en tant qu'Autochtones.
2. Déterminer s'il y avait certains objectifs pour lesquels les personnes avaient plus ou moins tendance à s'identifier en tant qu'Autochtones. Si oui, lesquels? Points à considérer : le financement, l'inscription, les tests, les enquêtes de suivi et tout autre objectif.
3. Savoir si l'identification autochtone reste stable au fil des années pour un élève. C'est-à-dire, les élèves s'identifient-ils toujours en tant qu'Autochtones d'une année à l'autre, ou s'identifient-ils parfois comme Autochtones et parfois pas?

Nous avons posé ces questions à chaque répondante et répondant clé à qui nous avons parlé, mais nous avons constaté que la plupart d'entre eux n'avaient aucun renseignement sur la majeure partie, voire sur l'ensemble, de nos questions. Nous signalons ci-dessous les quelques résultats que nous avons recueillis dans cette catégorie.

PERSONNES PLUS OU MOINS PORTÉES À S'IDENTIFIER

Pour cette première question, nous avons découvert que la plupart des instances ne savaient pas si certaines personnes ou certains groupes identitaires étaient plus ou moins enclins à s'identifier en tant qu'Autochtones. En fait, bon nombre d'instances nous ont dit que l'écart entre le nombre d'Autochtones et le nombre de personnes qui s'auto-identifient comme tel est de plus en plus réduit. Les instances attribuent ceci à leur travail avec les communautés et à une nouvelle fierté dans le multiculturalisme et les origines ancestrales.

SITUATIONS DANS LESQUELLES LES PERSONNES SONT PLUS OU MOINS PORTÉES À S'IDENTIFIER

À propos de la deuxième question, les répondantes et répondants clés nous ont indiqué que les élèves pouvaient ne pas vouloir s'identifier dans les situations suivantes :

- Si l'élève est inscrit dans une école où le nombre d'élèves autochtones est petit, il peut ne pas vouloir s'identifier par peur d'être victime de racisme ou de mauvais traitements.
- Les parents peuvent ne pas vouloir répondre aux questions par suite de leurs convictions politiques à propos de la collecte des données sur le statut de membre des Premières nations ou de Métisses ou Métis, en raison de la mauvaise utilisation historique de telles données.
- Manque de clarté des définitions indiquant ce que veut dire être Autochtone ou appartenir à l'un des groupes identitaires. Par exemple, les personnes peuvent ne pas savoir la différence entre Métisse ou Métis et Inuite ou Inuit.
- Confusion générale quant au formulaire ou au document que les personnes doivent remplir.
- Cas où l'élève se considère comme appartenant à deux groupes identitaires et ne veut pas choisir l'un ou l'autre. Le problème survient aussi quand des parents ne se considèrent pas comme « soit l'un/soit l'autre » mais ne peuvent pas appartenir à deux groupes étant donné qu'il y a une seule case à cocher.
- Cas où la personne déménage dans une autre instance, ce qui peut changer la communauté à laquelle elle s'identifie.

À propos des objectifs pour lesquels les personnes sont davantage portées à s'identifier comme Autochtones, les répondantes et répondants ont de nouveau eu très peu de renseignements à nous communiquer. La plupart nous ont parlé de mesures incitatives financières, comme les bourses d'accès pour les Autochtones de la FCBM en Saskatchewan et au Manitoba, au niveau postsecondaire, ou comme le financement des droits d'inscription à l'école primaire et secondaire pour lequel les élèves doivent s'identifier. Outre les mesures financières, les répondantes et répondants ont mentionné d'autres avantages pour lesquels les personnes doivent s'identifier, et sont prêtes à le faire, par exemple l'apport d'un soutien dans le processus de demande d'admission et d'inscription, la possibilité de consulter des conseillères et conseillers autochtones, et l'hébergement lors des études postsecondaires.

À propos de cette troisième question, la plupart des instances n'ont pas eu de renseignements à nous communiquer pour nous indiquer si l'identification en tant qu'Autochtone reste stable, pour un même élève – ou si un élève s'identifie différemment d'une année à une autre. L'Alberta a précisé qu'elle aurait bientôt ces renseignements, mais qu'il était encore trop tôt pour en avoir car le système qu'elle a récemment instauré – et qui a permis un renforcement de l'auto-identification – n'a pas encore donné de résultats stables. En ce qui concerne les demandes d'admission aux collèges et universités en Ontario, on nous a fait savoir que ces renseignements existent pour chacune des années, qu'ils ne sont pas consultés, mais qu'ils pourraient l'être sur demande.

La Saskatchewan a été la seule des instances à pouvoir parler en détail de ce sujet. Les responsables nous ont fait savoir qu'ils entreprennent des « analyses instantanées » de leurs données (c.-à-d. qu'ils considèrent de petits échantillons) plusieurs fois par année, pour voir si un élève a changé de statut au cours de l'année ou au fil des années. Ils peuvent donc déterminer si l'identité est statique ou non, étant donné qu'ils peuvent voir si les élèves ajoutent ou éliminent une auto-identification, ou changent de catégorie (p. ex., passant de Métisse ou Métis à Inuite ou Inuit).

Les répondantes et répondants ont ajouté que les apprenantes et apprenants changent de statut pour mieux bénéficier de certains des avantages mentionnés ci-dessus. Ainsi, certains collèges offrent des programmes où les candidates et candidats doivent prouver leur statut pour s'inscrire à un programme spécial à titre de membres de Premières nations ou pour recevoir des bourses spéciales.

Au niveau des écoles, certains établissements ont des formulaires qui demandent aux élèves de déclarer leur identité durant un certain nombre d'années. D'autres établissements n'ont pas eu la possibilité d'obtenir de tels renseignements au départ, mais ont commencé à le faire par la suite. Dans la plupart des cas, un élève peut obtenir un changement sur un formulaire, mais les renseignements sur son identité ne changent pas réellement, surtout une fois qu'ils sont liés au numéro de l'élève : même si l'élève décide de ne pas déclarer son identité à l'école secondaire, son identité reste connue s'il a été identifié comme Autochtone dans la base de données.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les répondantes et répondants nous ont parlé de cas où l'identité changeait, car elle était définie en termes trop étroits ou même mal définie, si bien que l'identité d'un élève changeait quand il changeait de lieu de résidence. Les répondantes et répondants ont aussi évoqué le cas où un élève déné, par exemple, est né dans une famille à un endroit donné, puis est adopté par une autre famille, et donc considéré alors comme membre d'un autre groupe auquel il peut s'identifier.

COLLECTE DES DONNÉES ET COMPTES RENDUS

L'Alberta, qui est la seule instance à avoir mis en place une norme d'identification, a suivi un long processus pour parvenir à la question et aux définitions actuellement utilisées dans cette province. Pour disposer d'une définition durable, l'Alberta a adopté celle utilisée dans la Constitution. Et pour

énoncer la question, l'Alberta a consulté un certain nombre de particuliers et de directions au gouvernement, ainsi qu'un comité consultatif autochtone. Dans ce processus de normalisation, l'Alberta a ajouté la catégorie « Premières nations sans statut », considérant que cette catégorie permettrait d'inclure des personnes qui ne se seraient pas identifiées comme Autochtones autrement, puisqu'elles n'ont pas de statut légal. Depuis que cette norme est en place, le pourcentage d'auto-identification a augmenté en Alberta; de 75 à 80 p. 100 des élèves s'identifient actuellement dans cette instance.

Il est trop tôt pour déterminer les avantages et les inconvénients de cette normalisation, encore toute récente. Il serait bon, par contre, de reconsidérer cette question dans quelques années, en Alberta, pour évaluer les réussites et les échecs de ce système.

Bien qu'il n'existe pas de manière standard de recueillir les renseignements d'identification en Saskatchewan, de la maternelle à la 12^e année, le Ministère demande aux écoles d'entrer ces données de manière similaire dans le système informatique. Ceci se fait depuis 2005 et le nombre de personnes qui s'identifient est en augmentation marquée depuis lors.

Au niveau postsecondaire, l'Université de la Saskatchewan suit une approche logique dans la collecte des renseignements : les apprenantes et apprenants remplissent les formulaires en ligne, puis sont invités à vérifier les données par la suite. À l'heure actuelle, les apprenantes et apprenants peuvent choisir les quatre catégories proposées dans la demande, mais quand ils vérifient les données, ils doivent choisir une seule de ces catégories. Grâce à ce système, les données recueillies sont plus stables. Comme dans d'autres instances, il y a le problème des étudiantes et étudiants internationaux qui s'identifient comme Autochtones, le processus de « vérification » permet de rectifier certaines de ces erreurs, mais le problème subsiste et la province essaie d'y remédier.

La Saskatchewan est fière de ses procédures d'intervention de la maternelle à la 12^e année. Elle forme des conseillères et conseillers et d'autres personnes qui vont sur le terrain et qui réussissent à convaincre les apprenantes et apprenants qu'il est bon de recueillir ces données et qu'il est bénéfique de s'identifier. Le nombre de personnes qui s'identifient a augmenté, non seulement parce que la population a augmenté mais aussi parce que de plus en plus de particuliers choisissent de s'identifier.

Comme l'Alberta, la Saskatchewan a récemment adopté un nouveau système (en 2005) et n'a donc pas encore validé beaucoup de ces données. Jusqu'à présent, cette province en est encore à apprendre le système et à en extraire des données de base, comme les renseignements fondamentaux d'inscription. Elle n'entreprendra que plus tard d'extraire d'autres types de renseignements, par exemple sur les pratiques d'auto-identification. L'une des faiblesses majeures du système est l'absence d'un moyen systématique de recueillir les données au niveau des écoles. Cette question fait partie du plan de travail pour l'année en cours.

La Colombie-Britannique vient tout juste de terminer un projet gouvernemental pour élaborer une question standard d'auto-identification qui permettra de répondre en fonction de trois groupes identitaires. L'adoption de cette norme se fait lentement, en raison des coûts importants de modification du stockage des données de l'enseignement primaire-secondaire. La lenteur de la mise en œuvre en enseignement postsecondaire découle du fait qu'il faut un nouveau cycle des admissions où la province pourra commencer à poser cette question, soit à l'automne 2009.

Deux faiblesses ont été notées. Premièrement, tant que la nouvelle norme ne sera pas complètement en vigueur, tous les programmes et tous les services n'en feront pas l'utilisation, la conséquence étant que les données resteront incomplètes pour des études longitudinales sur l'inscription. Deuxièmement, au niveau postsecondaire, les étudiantes et étudiants ne s'identifient pas toujours comme Autochtones. Les établissements peuvent contourner ce problème en faisant le lien entre les apprenantes et apprenants qui ont fréquenté l'école primaire et secondaire en Colombie-Britannique et leur numéro personnel d'éducation et ainsi accéder à leurs données de la maternelle à la 12^e année et voir s'ils se sont alors identifiés comme Autochtones. Cette solution ne s'applique cependant pas aux personnes qui poursuivent des études postsecondaires en Colombie-Britannique mais qui n'y ont pas reçu leur éducation primaire et secondaire.

Au niveau primaire-secondaire, le Manitoba revoit annuellement ses identificateurs et son processus de collecte des données. Il demande aux divisions scolaires et aux écoles du système provincial de recueillir l'information sur l'identité autochtone dans le cadre de leur processus d'inscription des élèves.

Le Ministère sollicite aussi l'avis de comités consultatifs, de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire, dans le cadre d'un effort global de partenariat pour renforcer les réussites dans le secteur de l'éducation, notamment avec la collaboration de la communauté autochtone. L'un des changements positifs qui est survenu grâce à ce dialogue est que la province traduit maintenant tous ses formulaires en français.

Récemment, l'Ontario a consacré du temps à la question, à la fois de la maternelle à la 12^e année et au niveau postsecondaire. Actuellement, l'Ontario adopte un moyen de recueillir les données d'auto-identification à l'échelle provinciale, de la maternelle à la 12^e année, pour mieux faire la collecte afin d'améliorer l'accessibilité de l'éducation et la performance des Autochtones.

Au niveau postsecondaire, le SACO a récemment modifié la question portant sur l'auto-identification, afin de l'aligner sur celle de Statistique Canada (c.-à-d. Premières nations avec statut ou sans statut, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit). Les collèges ont demandé ce changement afin de mieux déterminer le nombre d'élèves autochtones qui font une demande d'aide financière et de mieux planifier leurs programmes.

Au Nunavut, une réunion est prévue en janvier 2009 pour revoir cette importante question. Mais à la différence de la plupart des instances du Sud, cette région connaît des obstacles d'ordre technologique, par exemple un manque de largeur de bande pour numériser le système. De plus, comme la population ne compte que 30 000 habitantes et habitants, et comme le nombre d'élèves dans les écoles secondaires n'est que de 8000, le coût de mise à niveau du système de dossiers scolaires s'avère prohibitif. Le Nunavut étudiera donc ses besoins à la lumière de ces facteurs et de diverses autres circonstances.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, de la maternelle à la 12^e année, la direction des écoles est tenue d'envoyer les dossiers scolaires au ministère de l'Éducation. Au postsecondaire, ce territoire connaît quelques difficultés car il n'a pas la capacité de saisir les renseignements relatifs aux personnes qui ne font pas de demande d'aide financière, mais qui font financer leurs études dans le cadre des

revendications territoriales régionales. À l'heure actuelle, aucun système n'est en place pour que le Ministère et les groupes de revendications territoriales partagent les données. De plus, ce territoire ne dispose d'aucun moyen de faire un suivi de l'apprentissage à distance pour les études supérieures. Le ministère de l'Éducation reconnaît donc qu'il y a des lacunes dans les renseignements, problème qu'il examine actuellement.

Au Yukon, les autorités sont en train de mettre en œuvre un nouveau système perfectionné de données, mais ont besoin de plus de temps pour en comprendre les avantages et les inconvénients. D'ores et déjà, elles savent que ce nouveau système permet de recueillir des renseignements précis, alors que l'ancien système faisait la collecte de renseignements généraux, et c'est là un net avantage.

SOMMAIRE ET CONCLUSIONS : VERS UN MEILLEUR MOYEN DE RECUEILLIR LES DONNÉES

D'une manière fondamentale, ce rapport porte sur la collecte et l'utilisation des données. Son cadre fait partie de discussions pancanadiennes beaucoup plus vastes sur les pratiques d'auto-identification des Autochtones au sein des instances et sur les répercussions de telles pratiques à la fois dans le domaine de la recherche et de la prise de politiques. Les conclusions de ce rapport mettent en lumière les nombreux aspects de la collecte, du compte rendu et de l'utilisation des données relatives à l'éducation en général, et plus particulièrement des renseignements d'auto-identification des Autochtones.

Globalement, les instances canadiennes rassemblent d'énormes quantités de données administratives reliées à l'éducation, aussi bien aux niveaux primaire et secondaire que postsecondaire. Les données d'identification sont recueillies non seulement dans les dossiers scolaires aux niveaux primaire et secondaire, de même que dans les dossiers de demande d'admission et d'inscription au niveau postsecondaire, mais aussi lors des tests normalisés, durant toutes sortes d'enquêtes (p. ex., enquêtes sur les diplômées et diplômés au postsecondaire) et lors des tests durant l'apprentissage ou l'éducation de base des adultes. À cela viennent s'ajouter des questions d'identification sur les formulaires d'aide financière, à l'échelle des instances.

Pour cette collecte de données, la plupart des instances demandent aux répondantes et répondants de s'identifier en tant qu'Autochtones, ou de préciser à quels groupes identitaires autochtones ils appartiennent, soit Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis, ou Première nation. Comme nous l'avons indiqué, les instances ont recours à de très diverses approches d'auto-identification. Les divergences existent non seulement à propos de l'origine comparativement à l'identité, mais aussi quant à la saisie des renseignements sur le statut ou l'absence de statut légal et sur les identités tribales. À ces variations vient s'ajouter le fait que les conditions locales semblent avoir un effet considérable sur la manière dont les Autochtones choisissent de s'identifier. Dans le Nord, où les Autochtones sont majoritaires dans bien des communautés, on semble peu préoccupé que les élèves ne s'identifient pas comme Autochtones. Mais dans le Sud, où les Autochtones peuvent s'inquiéter d'un stigmate d'auto-identification, les problèmes reliés à cette question sont bien réels.

De plus, une fois que les données ont été recueillies et stockées dans les divers entrepôts et bases de données au Canada, l'utilisation qui en est faite varie énormément. Souvent, les instances déclarent qu'elles recueillent et utilisent ces renseignements pour des raisons d'administration des programmes, par exemple pour identifier les élèves autochtones afin d'attribuer les remboursements de droits d'inscription ou les aides financières réservées aux Autochtones. Dans certains cas, les données sont utilisées pour améliorer la prestation des programmes (c.-à-d. pour mieux orienter les services en fonction des réalités géographiques). Dans un très petit nombre de cas, les données servent à des recherches en matière de politiques : analyse comparative du rendement des élèves autochtones et suivi de leurs progrès longitudinaux.

Malheureusement, il n'est pas possible de transférer toutes les données et tous les résultats au-delà des frontières provinciales et territoriales, en raison de l'absence de norme commune de définition et de codage de l'identité autochtone. De plus, très peu de provinces et territoires ont une norme uniforme à l'échelle de leur instance pour poser des questions sur l'identité autochtone. Même quand des normes existent, il y a bien souvent un écart entre la théorie et la pratique : les raisons politiques de poser des questions spécifiques sur l'identité, de manière particulière, peuvent ne pas paraître évidentes aux personnes responsables de recueillir et de coder ces données. La collecte de données se fait dans certains cas même en l'absence de normes, mais souvent un ministère est dans l'incapacité de dire quelles en sont les retombées sur le plan des politiques. Certaines instances utilisent ces données uniquement à des fins de compte rendu, d'autres ne présentent aucun rapport sur les données recueillies.

Il existe donc tout un ensemble de méthodes disparates de collecte de données au pays. Les données sont recueillies différemment par chacune des instances et la collecte peut même varier au sein d'une même instance. Certaines personnes ont exprimé le souhait de mettre en place une méthode pancanadienne de collecte de données, qui permettrait de faire des recherches comparatives, mais d'autres s'y sont opposées. Quelle que soit leur position sur une norme pancanadienne, la plupart des personnes que nous avons interviewées pouvaient difficilement imaginer comment un tel système pourrait fonctionner, en raison des divergences de besoins et de contextes entre les provinces et territoires.

La grande diversité des opinions parmi les répondantes et répondants clés indique qu'il n'existe pas de réponses faciles quand on se demande s'il faudrait concevoir une norme pancanadienne, et si oui comment. Mais la création d'une norme pancanadienne n'exige pas forcément une refonte complète des pratiques existantes. En fait, l'infrastructure ou le squelette d'un système de collecte et de compte rendu des données existe déjà, à savoir les deux banques canadiennes de statistiques actuellement utilisées dans le secteur de l'éducation.

De la maternelle à la 12^e année, le Canada mène actuellement un Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS). Ce projet pilote a été créé par Statistique Canada en 2003. Il se penche, à l'heure actuelle, sur la possibilité de collecter des données sur les effectifs et sur le nombre de diplômées et diplômés autochtones (Premières nations, Métisses et Métis et Inuites et Inuits). Étant donné que ce projet a pour objectif d'améliorer les données pancanadiennes d'auto-identification, il pourrait faire appel au système existant, en y apportant des changements. Premièrement, il faudrait intégrer des identificateurs des Autochtones, ainsi que plusieurs champs de données liés au rendement, pour mieux comprendre les résultats d'apprentissage et le taux d'obtention des diplômes des Autochtones, par exemple, et ceci pour des raisons de saisie et d'analyse. Cependant, même s'il exige ces changements, le système existant constituerait un bon point de départ pour la collecte normalisée des données. De plus, comme les données seraient entrées uniformément, on pourrait poser les questions différemment, tenant ainsi compte des différences entre les instances.

À l'heure actuelle, au niveau postsecondaire, certains établissements et certains ministères recueillent différents types de renseignements grâce au Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Avec le SIEP, ces établissements et ces ministères peuvent entrer les données dans une banque centrale, permettant ainsi des comparaisons longitudinales entre les instances. Cette base de données

devra contenir des renseignements d'auto-identification des Autochtones et des champs de données reliés à la participation et à la réussite des Autochtones en éducation. À l'heure actuelle, les fichiers comprennent des renseignements démographiques et d'autres données descriptives sur les apprenantes et apprenants inscrits aux divers établissements. Sont inclus notamment le nom de l'élève, sa date de naissance, son sexe, son numéro d'assurance sociale, ses coordonnées, ses antécédents scolaires et diverses caractéristiques, par exemple, si l'élève s'est identifié comme minorité visible, Autochtone ou personne handicapée. Chaque fichier comprend le dossier d'un élève, par établissement. Il comprend aussi un identificateur tout à fait unique de l'élève, conçu pour faciliter le lien entre les dossiers entrants d'un élève et les données qui existent déjà dans la banque pancanadienne.

Avec certaines améliorations, chacun de ces systèmes pourrait grandement aider les responsables de l'élaboration des politiques et les chercheuses et chercheurs, à recueillir les données de manière à permettre des comparaisons pancanadiennes à la fois pour les recherches et pour l'orientation des politiques. Les personnes qui se sont engagées à améliorer l'éducation des Autochtones pourraient ainsi mieux parvenir à leurs objectifs, et donc appuyer la participation et la réussite des Autochtones à tous les niveaux de l'éducation au Canada.

En conclusion, après nos entrevues auprès des répondantes et répondants clés dans toutes les provinces et territoires, nous avons cinq conseils à proposer quant à la création d'une norme pancanadienne.

1. La capacité de collecte et d'analyse des données varie grandement entre les instances.

Certaines des instances suivent des stratégies complexes de recherche et de collecte des données, tandis que d'autres ne recueillent aucun renseignement. Comprendre la profondeur de cette divergence est d'une importance critique pour le succès de tout dialogue futur. Les instances qui ont une grande capacité de collecte et une grande expérience voudront des données suffisamment complexes pour permettre de vraies analyses, tandis que les instances qui n'ont pas une grande capacité de collecte voudront un processus aussi simple que possible. Il faudra tenir compte de cette tension inhérente entre les deux points de vue lors de toute discussion pancanadienne future.

2. Tout effort entrepris pour créer des normes pancanadiennes de données devra reconnaître les investissements existants dans les systèmes de données et les définitions.

Les provinces qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à créer une norme provinciale seront tout particulièrement réticentes à abandonner cette norme pour une norme pancanadienne qui ne reflètera peut-être pas leurs préoccupations et leurs conditions locales. Pour réussir, il faudra donc trouver le moyen d'intégrer le plus grand nombre de pratiques existantes à une norme pancanadienne.

3. Le défi que pose la collecte uniforme des données est particulièrement grand au niveau postsecondaire.

Chaque instance a des relations différentes avec ses établissements postsecondaires. En Colombie-Britannique, par exemple, le Ministère suggère aux collèges et aux universités quelles données recueillir. L'équilibre qui conviendrait dans la plupart des instances serait sans doute de créer une norme, dont l'adoption serait recommandée, mais il

faudra tenir compte de la complexité des relations dans chacune des instances lors des discussions de politiques.

- 4. La création d'une norme pancanadienne doit inclure des consultations avec les groupes et les communautés autochtones.** Presque toutes les personnes interviewées ont souligné qu'il était impératif de consulter les groupes autochtones, aussi bien au niveau local qu'au niveau pancanadien. Étant donné que les rapports des Autochtones avec l'éducation, la collecte des données et les pratiques d'auto-identification au Canada ont un historique long et complexe, tout modèle exploré devra inclure les Autochtones dans les discussions pour aboutir.

- 5. Une norme pancanadienne devra tenir compte des divergences entre les lois provinciales et territoriales relatives à la protection de la vie privée.** Les lois relatives à la protection de la vie privée varient selon les provinces et les territoires, qui ont une compréhension légèrement différente de ce qui est acceptable de poser comme questions d'auto-identification portant sur la race ou l'ethnicité, dans diverses situations. Une norme pancanadienne devra tenir compte de ces variations.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES, ministère de l'Éducation de l'Ontario. *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuits*, Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2007.

BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF ABORIGINAL RELATIONS AND RECONCILIATION. *Government Standard for Aboriginal Administrative Data*, Victoria, Colombie-Britannique, Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation, 2007.

BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF EDUCATION. *Aboriginal Report 2005-06: How Are We Doing?* Victoria, Colombie-Britannique, Ministry of Education, 2006.

CONSEIL CANADIEN DE L'APPRENTISSAGE. *État de l'apprentissage des Inuits au Canada*, Ottawa, CCA, 2005.

CENTRE DE LA STATISTIQUE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, Ottawa, CSEC, 2007.

CENTRE DE LA STATISTIQUE DE L'ÉDUCATION, Statistique Canada. *Étude de faisabilité des données sur les Autochtones (PIPCE)*, Ottawa, CSEC, 2007.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Renseignements généraux sur le plan d'action du CMEC pour l'éducation des Autochtones*, Toronto, CMEC, 2005.

CURRY, B. *Rising Number of Natives Creates Policy "Time Bomb"*, *The Globe and Mail*, p. A10, 16 janvier 2008.

FLERAS, A. et ELLIOTT, J. *The Nations Within: Aboriginal-State Relations in Canada, the United States and New Zealand*, Toronto, Oxford University Press, 1992.

FLERAS, A. et ELLIOTT, J. *Unequal Relations: An Introduction to Race and Ethnic Dynamics in Canada* (5^e édition), Toronto, Prentice Hall, 2007.

Literacy Among Aboriginal Children, *The Globe and Mail*, 14 janvier 2008.

MENDELSON, M. *Aboriginal People in Canada's Labour Market: Work and Unemployment, Today and Tomorrow*, Ottawa, The Caledon Institute of Social Policy, 2004.

MENDELSON, M. *Aboriginal Peoples and Post-Secondary Education in Canada*. Ottawa, The Caledon Institute of Social Policy, 2006.

OGUNWOLE, S. *We the People: American Indians and Alaska Natives in the United States: Census 2000 Special Report*, Washington, DC, U.S. Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO, Bureau de l'éducation des Autochtones. *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits : offrir une éducation de qualité aux élèves autochtones dans les écoles financées par la province*, Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2007.

RESTOULE, J. *Aboriginal Identity: The Need for Historical and Contextual Perspectives*, *Canadian Journal of Native Education*, 234 (2), p. 102 à 112, 2000.

RICHARDS, J. *The Native Education Gap*, *National Post*, p. A19, 30 janvier 2008.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, CRPA, 1996.

SKERRY, P. *Many American Dilemmas: The Statistical Politics of Counting by Race and Ethnicity*, *The Brookings Review*, 14 (3), p. 36 à 39, 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Comment identifie-t-on les peuples autochtones à Statistique Canada?* Ottawa, ministère de l'Industrie, 2007.

STATISTIQUE CANADA. *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Résultats du recensement de 2006 :*

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/index.cfm>, date de consultation : 15 janvier 2008.

STEIN, J. G., ROBERTSON Cameron, D., IBBITSON, J., KYMLICKA, W., MEISEL, J., SIDDIQUI, H., et coll. *Uneasy Partners: Multiculturalism and Rights in Canada*, Canada, Wilfred Laurier University Press, 2007.

STONECHILD, B. *The New Buffalo: The Struggle for Aboriginal Post-Secondary Education in Canada*, Winnipeg, Manitoba, University of Manitoba Press, 2006.

TAYLOR, D. H. *Futile Observations of a Blue-Eyed Ojibway: Funny, You Don't Look Like One, #4*, Penticton, Colombie-Britannique, Theytus Books Ltd., 2004.

ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

Les auteurs remercient chacune des participantes et chacun des participants ci-dessous qui sont classés par ordre alphabétique des prénoms :

1. M^{me} Allison Brooks, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
2. M^{me} Anna Walsh, registraire adjointe, Université McGill
3. M^{me} Audrey Robertson, ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan
4. M. Bill McGee, Service d'admission des collèges de l'Ontario
5. M. Brian Silzer, vice-président associé, Services des inscriptions, et recteur, Université de la Colombie-Britannique
6. M. Bryan Dreilich, agent de recherche, Direction des programmes d'apprentissage, ministère de l'Enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique
7. M^{me} Carla Hill, ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan
8. M^{me} Cathy Stock, directrice, Labour and Citizens Service (service à la main-d'œuvre et aux citoyennes et citoyens), Colombie-Britannique
9. M^{me} Cathy Wilson, Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario
10. M. Chris Paci, Enseignement postsecondaire des Territoires du Nord-Ouest
11. M^{me} Connie Phelps, Academica Group
12. M^{me} Dallas Morrow, directrice intérimaire, Direction de la politique et de la planification, ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba
13. M. Dan Johnston, ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan
14. M. Dan Smith, analyste principal des politiques, Conseil de l'enseignement postsecondaire, secteurs des universités et des collèges du Manitoba
15. M^{me} Dawn Gordon, Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes
16. M. Denis Chamberlain, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
17. M. Don Yurchuk, registraire et doyen aux admissions, Institut de technologie du nord de l'Alberta
18. M. Donald Mearns, chef des services aux écoles, Nunavut
19. M. Doug Edmond, directeur, Planification de la recherche et gestion des systèmes, Division scolaire de Winnipeg, Manitoba
20. M. Doug Kelsch, ministère de l'Éducation du Yukon
21. M^{me} Emily MacDonald, ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
22. M^{me} Evelyne Bougie, Statistique Canada
23. M. Gerald Morton, directeur, Direction de l'information, ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
24. M. Harald Zinner, ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta

25. M^{me} Helen Robinson-Settee, directrice, Direction générale de l'éducation des Autochtones, Manitoba
26. M^{me} Jan Gottfred, conseillère principale, Politiques sociales et culturelles, ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones
27. M^{me} Jane Martin, directrice des politiques autochtones, ministère de l'Éducation de l'Alberta
28. M^{me} Janet MacDonald, coordonnatrice du partenariat avec les Premières nations, Yukon
29. M^{me} Jennifer Paradise-McCurdy, gestionnaire, Traitement, Division des programmes de premier cycle, Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario
30. M^{me} Joan Langevin, responsable des dossiers des étudiantes et étudiants, Collège Aurora, Territoires du Nord-Ouest
31. M^{me} Julia Danos, auparavant du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario
32. M. Keith Lowe, conseiller principal, Programmes et politiques, Division jeunesse, ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba
33. M. Ken Clark, coordonnateur adjoint, Unité des évaluations, Direction de l'instruction, du programme d'études et des évaluations, Division des programmes scolaires, ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba
34. M^{me} Kerry Pope, ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
35. M^{me} Laurel Graff, ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest
36. M^{me} Marie-France Germain, Statistique Canada
37. M. Michael Martin, Division de la justice, Statistique Canada
38. M^{me} Michelle Braakman, ministère de l'Éducation de l'Ontario
39. M^{me} Nancy Zuckewich, Division du recensement, Statistique Canada
40. M^{me} Nathalie Deschenes, agente de recherche, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
41. M^{me} Patricia Beatty-Guenter, chef de la recherche sur la population étudiante et des rapports, Direction de la gestion de l'information et des données, ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique
42. M^{me} Patricia Kovacs, ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
43. M. Raymond Sioui, directeur adjoint, Conseil en Éducation des Premières Nations du Québec
44. M. Rob South, Association des universités et collèges du Canada
45. M^{me} Robin Phillips, Recherche et politiques, ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
46. M. Scott de Jaeger, analyste des politiques chargé d'examiner ce que les autres ministères collectent, Politiques et initiatives stratégiques, ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba
47. M^{me} Susan Gordon, ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
48. M^{me} Tatiana Morren Fraser, ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
49. M. Tim Caleval, ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
50. M^{me} Tina Schiavone, *Office of First Nations and Inuit Education* (bureau de l'éducation des Premières nations et des communautés inuites), Université McGill
51. M^{me} Veronique Mercier, analyste de l'évaluation du rendement, Direction de la gouvernance, ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique
52. M^{me} Vianne Timmons, vice-présidente au développement universitaire, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

ANNEXE B : GUIDE D'ENTREVUE DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS CLÉS

Bonjour. Je m'appelle

Je vous téléphone au nom de l'*Educational Policy Institute*. Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation a demandé à cet institut de faire une recherche sur l'utilisation des données d'auto-identification des Autochtones dans les provinces et territoires. Le Conseil est un organisme né d'un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada. Cette recherche a pour objectif de tirer parti des « leçons apprises » pour améliorer les pratiques de collecte des données d'auto-identification des Autochtones et pour mieux comprendre comment ces données peuvent servir à améliorer les résultats des apprenantes et apprenants autochtones.

Si la personne à qui vous parlez est la personne-ressource pour le CMEC :

Je vous appelle à titre de personne-ressource de votre Ministère pour le Conseil des ministres de l'Éducation. Avez-vous bien reçu la lettre du CMEC à propos de ce projet?

Si la personne n'a pas reçu de lettre... demandez-lui si elle souhaite en avoir une copie par courriel.

Pourriez-vous me dire avec qui je devrais communiquer pour cette étude? Votre Ministère a-t-il désigné une personne pour cette entrevue?

Si oui, demandez le nom, le numéro de téléphone, le poste et l'adresse courriel de cette personne.

Si non :

J'aimerais parler à la personne ou aux personnes qui connaissent le mieux les pratiques de votre ministère au sujet de la collecte des données d'identification des Autochtones pour les dossiers des élèves, les tests normalisés et les enquêtes auprès des apprenantes et apprenants. Pourriez-vous me dire à qui parler?

Si oui, demandez le ou les noms, numéros de téléphone, postes et adresses courriel.

Si non, demandez auprès de qui vous devriez vous informer, ou si vous devriez rappeler.

Si la personne à qui vous parlez est la personne désignée pour l'entrevue :

[Nom de la personne-ressource ci-dessus] m'a dit que vous étiez la personne à qui je devrais parler à propos des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones, au sein de votre ministère, pour les dossiers des élèves, les tests normalisés et les enquêtes auprès des apprenantes et apprenants.

Cette entrevue durera environ XXX minutes. Avez-vous le temps de faire l'entrevue maintenant?

Si non, demandez un rendez-vous pour rappeler.

Si oui... posez les questions suivantes :

A. Pour tous les répondants et répondantes :

À quels systèmes d'éducation vos réponses s'appliquent-elles?

Source	Oui/Non
Primaire	
Secondaire	
Cégep	
Collège	
Université	
Autre – Précisez	

Votre organisme exige-t-il la collecte de données d'identification des Autochtones dans l'un des secteurs suivants? Dossiers des élèves, tests normalisés, enquêtes auprès des élèves, des diplômées et diplômés ou des parents?

Indiquez les réponses dans le tableau ci-dessous et passez à la section ou aux sections pertinentes, pour plus de questions.

Source	Oui/Non	Section de l'enquête
Dossiers des élèves		Passez à la section C
Tests normalisés		Passez à la section D
Enquêtes auprès des élèves, des parents ou des diplômées et diplômés		Passez à la section E

B. Si l'organisme ne fait PAS la collecte de données d'identification des Autochtones :

Votre organisme a-t-il l'intention de commencer à faire la collecte de données d'identification des Autochtones?

Si NON, passez à la section F

Si OUI, passez à la question 4

Votre organisme va-t-il commencer à faire la collecte de données d'identification des Autochtones pour les dossiers des élèves, les tests normalisés ou les enquêtes? Si oui, quand?

Source	Compte faire la collecte Oui/Non	Quand
Dossiers des élèves		
Tests normalisés		
Enquêtes auprès des élèves, des parents ou des diplômées et diplômés		

Pourquoi votre organisme se prépare-t-il à faire la collecte de données d'identification des Autochtones? (Ajoutez une question-guide : d'où vient la nécessité de faire la collecte de ces données – qui veut savoir? Les parents autochtones ou les communautés autochtones? Les responsables politiques? Le grand public? Le personnel ministériel, pour obtenir des données afin d'appuyer les politiques?)

Passez à la section F

C. À propos des dossiers des élèves :

Comment se fait la collecte de données d'identification des Autochtones pour les dossiers des élèves?

a. Depuis combien d'années votre organisme fait-il la collecte de données d'identification des Autochtones pour les dossiers des élèves?

b. Les données sont-elles recueillies verbalement, par écrit, ou sous forme électronique, c'est-à-dire grâce à un formulaire en ligne?

c. Pour les dossiers des élèves du primaire : Qui identifie l'élève en tant qu'Autochtone : le personnel d'administration, l'élève ou ses parents?

d. Pour les dossiers des apprenantes et apprenants au postsecondaire : Les données d'identification des Autochtones sont-elles recueillies sur la demande d'admission ou sur le formulaire d'inscription?

e. Les données sont-elles intégrées à un dossier longitudinal de l'élève? Sinon, les données sont-elles recueillies chaque année et uniquement disponibles cette année-là?

f. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur l'ethnicité, l'origine et l'identité? (La question est-elle posée à tous les élèves ou uniquement aux élèves autochtones?)

g. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur les données démographiques, comprenant par exemple le sexe et le handicap?

h. Faites-vous la collecte de données sur les groupes identitaires autochtones, par exemple selon les catégories linguistiques et culturelles, le statut, ou faites-vous une distinction entre Premières nations, Métisse ou Métis, et Inuite ou Inuit?

i. Nous aimerions avoir l'énoncé précis de la question ou des questions sur l'identité autochtone? Pourriez-vous nous envoyer le document ou le formulaire utilisé, ou toutes les questions qui ont rapport à l'ethnicité, à l'origine et à l'identité?

Pouvez-vous identifier les dossiers des élèves qui bénéficient d'un financement de bande pour leurs études?

Certains élèves ou certains groupes identitaires sont-ils plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtones dans les dossiers des élèves (p. ex., formulaires d'admission ou d'inscription)? Points à considérer : âge, sexe, groupe identitaire autochtone, etc.

Si oui, quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Il y a-t-il des objectifs pour lesquels certains élèves sont plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtones? Si oui, lesquels? Points à considérer : financement, inscription, tests, enquêtes de suivi et tout autre objectif.

Si oui, quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Savez-vous si l'identification en tant qu'Autochtone reste stable pour une même personne d'année en année. C'est-à-dire, les élèves s'identifient-ils toujours comme Autochtones d'une année à l'autre, ou s'identifient-ils parfois comme Autochtones et parfois pas?

Si l'identité est stable : Votre organisme suit-il des pratiques qui encouragent la stabilité de l'identification en tant qu'Autochtone? Si oui, veuillez les décrire.

Si l'identification n'est pas stable : En quoi l'identification n'est-elle pas stable? Pour quels particuliers ou quels groupes identitaires? À votre avis, quelles sont les causes de ces changements? Que fait votre organisme si un élève cesse de s'identifier en tant qu'Autochtone alors qu'il l'avait fait auparavant?

Votre organisme a-t-il fait quelque chose pour encourager les Autochtones à s'identifier dans les dossiers des élèves? Par exemple :

Votre organisme travaille-t-il avec les groupes et les organismes autochtones pour qu'ils voient les avantages de la collecte de ces renseignements; ou

Votre organisme explique-t-il aux élèves ou aux parents pourquoi ces renseignements sont recueillis et comment ils seront utilisés?

Pourquoi votre organisme se sert-il de cette méthode pour recueillir des données d'identification des Autochtones dans les dossiers des élèves? Avez-vous essayé d'autres méthodes? Si oui, pourquoi votre

organisme a-t-il changé de pratiques? Avez-vous considéré les pratiques en vigueur dans d'autres instances ou d'autres organismes? Dans quelle mesure les idées sont-elles partagées à ce sujet?

Quelles sont les faiblesses des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les dossiers des élèves, au sein de votre organisme? Avez-vous trouvé des moyens de remédier à certaines de ces faiblesses? Si oui, décrivez lesquels.

Quelles sont les forces des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les dossiers des élèves, au sein de votre organisme?

Qui a accès à ces données pour faire des analyses?

Les données d'identification des Autochtones servent-elles à faire rapport des renseignements des dossiers des élèves aux parents, aux élèves, aux conseils scolaires, aux bandes, aux ministères de l'Éducation des provinces ou territoires, ou au grand public? Sous quelle forme ces données sont-elles fournies? Résultats individuels de l'élève, données agrégées, données comparatives annuelles? Depuis combien de temps faites-vous le compte rendu de ces données? Comment le compte rendu de ces données a-t-il changé au fil des années?

Les données d'identification des Autochtones des dossiers des élèves servent-elles à l'un des objectifs suivants? Sont-elles utilisées dans d'autres buts?

Utilisation potentielle	Oui/Non
Pour faire le compte rendu des données sur les élèves, par exemple sur le nombre d'élèves inscrits ou diplômés, séparément pour les Autochtones et les non-Autochtones.	
Pour les plans de financement en éducation ou pour appuyer les programmes orientés sur les élèves autochtones.	
Pour comparer avec d'autres instances les données sur les élèves autochtones, par exemple le nombre d'élèves inscrits ou diplômés.	
Pour faire des distinctions dans le nombre des élèves inscrits ou diplômés, selon les groupes identitaires autochtones, le cas échéant.	
Pour communiquer les résultats des élèves aux bandes, aux bailleurs de fonds des élèves autochtones.	
<i>Précisez les autres utilisations :</i>	

Quelles ont été les répercussions des données d'identification des Autochtones recueillies dans les dossiers des élèves sur les programmes et sur les politiques de votre instance?

D. À propos des tests normalisés :

Les tests normalisés ont-ils lieu régulièrement ou occasionnellement? S'ils ont lieu régulièrement, veuillez décrire le cycle des tests.

Comment les données d'identification des Autochtones sont-elles recueillies lors des tests normalisés?

- a. Depuis combien d'années votre organisme fait-il la collecte des données d'identification des Autochtones lors des tests normalisés?
- b. Ces données sont-elles recueillies verbalement, par écrit ou électroniquement, c'est-à-dire au moyen d'un formulaire en ligne?
- c. Ces données sont-elles intégrées au dossier longitudinal de l'élève? Sinon, ces données sont-elles recueillies lors de chaque test et sont-elles uniquement disponibles dans le cadre des données de cette année-là?
- d. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur l'ethnicité, l'origine ou l'identité?
- e. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur les données démographiques, par exemple le genre et le handicap?
- f. Faites-vous la collecte de données sur les groupes identitaires autochtones, par exemple selon les catégories linguistiques et culturelles, le statut, ou faites-vous une distinction entre Premières nations, Métis ou Métis, et Inuite ou Inuit?
- g. Nous aimerions avoir l'énoncé précis de la question ou des questions sur l'identité autochtone? Pourriez-vous nous envoyer le document ou le formulaire utilisé, ou toutes les questions qui ont rapport à l'ethnicité, à l'origine et à l'identité?

Certains élèves ou certains groupes identitaires sont-ils plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtones dans les tests normalisés? Points à considérer : âge, sexe, groupe identitaire autochtone, etc. Quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Il y a-t-il des objectifs pour lesquels certains élèves sont plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtone? Si oui, lesquels? Points à considérer : financement, inscription, tests, enquêtes de suivi et tout autre objectif.

Si oui, quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Savez-vous si l'identification en tant qu'Autochtone reste stable pour une même personne d'année en année. C'est-à-dire, les élèves s'identifient-ils toujours comme Autochtones d'une année à l'autre, ou s'identifient-ils parfois comme Autochtones et parfois pas?

Si l'identité est stable : Votre organisme suit-il des pratiques qui encouragent la stabilité de l'identification en tant qu'Autochtone? Si oui, veuillez les décrire.

Si l'identification n'est pas stable : En quoi l'identification n'est-elle pas stable? Pour quels particuliers ou quels groupes identitaires? À votre avis, quelles sont les causes de ces changements? Que fait votre organisme si un élève cesse de s'identifier en tant qu'Autochtone alors qu'il l'avait fait auparavant?

Votre organisme a-t-il fait quelque chose pour encourager les Autochtones à s'identifier dans les tests normalisés? Par exemple :

Votre organisme travaille-t-il avec les groupes et les organismes autochtones pour qu'ils voient les avantages de la collecte de ces renseignements; ou

Votre organisme explique-t-il aux élèves ou aux parents pourquoi ces renseignements sont recueillis et comment ils seront utilisés?

Pourquoi votre organisme se sert-il de cette méthode pour recueillir des données d'identification des Autochtones dans les tests normalisés? Avez-vous essayé d'autres méthodes? Si oui, pourquoi votre organisme a-t-il changé de pratiques?

Quelles sont les faiblesses des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les tests normalisés, au sein de votre organisme? Avez-vous trouvé des moyens de remédier à certaines de ces faiblesses? Si oui, décrivez lesquels.

Quelles sont les forces des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les tests normalisés, au sein de votre organisme?

Qui a accès à ces données pour faire des analyses?

Les données d'identification des Autochtones servent-elles à faire rapport des renseignements des tests normalisés aux élèves, aux parents, aux conseils scolaires, aux bandes, aux ministères de l'Éducation des provinces ou territoires, ou au grand public? Sous quelle forme ces données sont-elles fournies? Résultats individuels de l'élève, données agrégées, données comparatives annuelles?

Les données d'identification des Autochtones recueillies dans les tests normalisés servent-elles à l'un des objectifs suivants? Sont-elles utilisées dans d'autres buts?

Utilisation potentielle	Oui/Non
Pour présenter séparément les résultats des tests normalisés pour les élèves autochtones et pour les élèves non-autochtones.	
Pour comparer les résultats des tests normalisés des élèves autochtones avec ceux d'autres instances.	
Pour présenter séparément les résultats des tests normalisés pour les différents groupes identitaires d'élèves autochtones, le cas échéant.	
<i>Précisez les autres utilisations :</i>	

Quelles ont été les répercussions des données d'identification des Autochtones recueillies dans les tests normalisés sur les programmes et sur les politiques de votre instance?

E. À propos des enquêtes et autres recherches :

Les enquêtes auprès des élèves, des diplômées et diplômés, des parents, des tutrices et tuteurs sont-elles effectuées régulièrement ou occasionnellement? Si elles sont effectuées régulièrement, veuillez décrire le cycle.

Note à l'intention de l'intervieweuse ou de l'intervieweur : Si les renseignements sur l'identité autochtone sont utilisés pour plus d'un type d'enquête ou de recherche, veuillez poser chaque question de cette section pour chacune des enquêtes ou des recherches, et indiquez clairement à quelle enquête ou recherche les réponses se rapportent en donnant le nom de l'enquête ou de la recherche.

L'enquête comporte-t-elle précisément un échantillon de la population autochtone? Si oui, est-ce qu'il y a suréchantillonnage des Autochtones par rapport à la taille de l'échantillon des non-Autochtones?

Comment les données d'identification des Autochtones sont-elles recueillies lors des enquêtes?

a. Depuis combien d'années votre organisme fait-il la collecte des données d'identification des Autochtones lors des enquêtes?

b. Ces données sont-elles recueillies verbalement, par écrit ou électroniquement, c'est-à-dire au moyen d'un formulaire en ligne?

c. Ces données sont-elles intégrées au dossier longitudinal de l'élève? Si non, ces données sont-elles recueillies lors de chaque enquête et sont-elles uniquement disponibles dans le cadre des données de cette année-là?

c. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur l'ethnicité, l'origine ou l'identité?

e. Ces données sont-elles recueillies dans une série de questions sur les données démographiques, par exemple le genre et le handicap?

f. Faites-vous la collecte de données sur les groupes identitaires autochtones, par exemple selon les catégories linguistiques et culturelles, le statut, ou faites-vous une distinction entre Premières nations, Métisse ou Métis, et Inuite ou Inuit?

g. Nous aimerions avoir l'énoncé précis de la question ou des questions sur l'identité autochtone? Pourriez-vous nous envoyer le document ou le formulaire utilisé, ou toutes les questions qui ont rapport à l'ethnicité, à l'origine et à l'identité?

Certains élèves ou certains groupes identitaires sont-ils plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtones dans les enquêtes? Points à considérer : âge, sexe, groupe identitaire autochtone, etc. Quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Il y a-t-il des objectifs pour lesquels certains élèves sont plus ou moins enclins à s'identifier comme Autochtones? Si oui, lesquels? Points à considérer : financement, inscription, tests, enquêtes de suivi et tout autre objectif.

Si oui, quelle est la raison de ces différences à votre avis?

Savez-vous si l'identification en tant qu'Autochtone reste stable pour une même personne d'année en année. C'est-à-dire, les élèves s'identifient-ils toujours comme Autochtones d'une année à l'autre, ou s'identifient-ils parfois comme Autochtones et parfois pas?

Si l'identité est stable : Votre organisme suit-il des pratiques qui encouragent la stabilité de l'identification en tant qu'Autochtone? Si oui, veuillez les décrire.

Si l'identification n'est pas stable : En quoi l'identification n'est-elle pas stable? Pour quels particuliers ou quels groupes identitaires? À votre avis, quelles sont les causes de ces changements? Que fait votre organisme si un élève cesse de s'identifier en tant qu'Autochtone alors qu'il l'avait fait auparavant?

Votre organisme a-t-il fait quelque chose pour encourager les Autochtones à s'identifier dans les enquêtes? Par exemple :

Votre organisme travaille-t-il avec les groupes et les organismes autochtones pour qu'ils voient les avantages de la collecte de ces renseignements; ou

Votre organisme explique-t-il aux élèves ou aux parents pourquoi ces renseignements sont recueillis et comment ils seront utilisés?

Pourquoi votre organisme se sert-il de cette méthode pour recueillir des données d'identification des Autochtones dans les enquêtes? Avez-vous essayé d'autres méthodes? Si oui, pourquoi votre organisme a-t-il changé de pratiques?

Quelles sont les faiblesses des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les enquêtes, au sein de votre organisme? Avez-vous trouvé des moyens de remédier à certaines de ces faiblesses? Si oui, décrivez lesquels.

Quelles sont les forces des pratiques de collecte des données d'identification des Autochtones dans les enquêtes, au sein de votre organisme?

Qui a accès à ces données pour faire des analyses?

Les données d'identification des Autochtones servent-elles à faire rapport des renseignements des enquêtes aux élèves, aux parents, aux conseils scolaires, aux bandes, aux ministères de l'Éducation des provinces ou territoires, ou au grand public? Sous quelle forme ces données sont-elles fournies? Résultats individuels de l'élève, données agrégées, données comparatives annuelles?

Les données d'identification des Autochtones recueillies dans les enquêtes servent-elles à l'un des objectifs suivants? Sont-elles utilisées dans d'autres buts?

Utilisation potentielle	Oui/Non
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les élèves autochtones et pour les élèves non-autochtones, par exemple enquêtes de satisfaction en éducation, enquêtes sur les résultats d'employabilité.	
Pour comparer les résultats des enquêtes des élèves autochtones avec ceux d'autres instances.	
Pour présenter séparément les résultats des enquêtes pour les différents groupes identitaires d'élèves autochtones, le cas échéant.	
<i>Précisez les autres utilisations :</i>	

Quelles ont été les répercussions des données d'identification des Autochtones recueillies lors des enquêtes sur les programmes et sur les politiques de votre instance?

F. Questions générales pour toutes et tous

Il serait possible de désagréger la population autochtone en sous-groupes, par exemple selon des catégories linguistiques, culturelles, avec statut légal ou sans, ou de faire une distinction entre Premières nations, Métisses et Métis, ou Inuites et Inuits. Cette désagrégation aurait-elle des retombées sur les politiques ou présenterait-elle certains avantages?

Si oui : Veuillez décrire les retombées, ainsi que le type de désagrégation qui serait bénéfique.

La désagrégation de la population autochtone en sous-groupes aurait-elle des coûts? Si oui, lesquels?

Quelles sont les répercussions ou les conséquences des données d'identification des Autochtones pour les apprenantes et apprenants, les tutrices et tuteurs, et les communautés autochtones? (Ajoutez une question-guide : est-ce qu'il y a eu une rétroaction quelconque dans les instances où ces renseignements ont été recueillis et communiqués?)

Votre système d'éducation exige-t-il la collecte de données d'identification des Autochtones?

Si oui : Êtes-vous tenus d'utiliser un ensemble standard de questions? Existe-t-il une définition de l'identité autochtone? Pour quelles raisons les données d'identification des Autochtones sont-elles recueillies?

Si non : Vous préparez-vous à le faire?

Dans votre instance, existe-t-il une politique provinciale ou territoriale qui exige que la collecte de données d'identification des Autochtones se fasse de manière uniforme et normalisée dans tous les ministères – par exemple, éducation, santé, services sociaux? Nous ne faisons pas référence à l'échange de données entre les différents ministères. Nous voulons simplement demander si des renseignements sur l'identité autochtone doivent être recueillis dans les dossiers scolaires individuels et s'il existe une norme de collecte.

Si oui : Êtes-vous tenus d'utiliser un ensemble standard de questions? Existe-t-il une définition de l'identité autochtone? Pour quelles raisons les données d'identification des Autochtones sont-elles recueillies?

Si non : Vous préparez-vous à le faire?

Serait-il utile d'avoir une norme pancanadienne indiquant quand et comment recueillir des données d'identification des Autochtones pour le système d'éducation, et comprenant une définition standard de l'identité autochtone?

Veillez confirmer si la réponse s'applique à l'ensemble du système d'éducation ou simplement à une partie, par exemple système primaire et secondaire ou système postsecondaire?

Avez-vous d'autres commentaires ou renseignements à me communiquer au sujet de l'auto-identification des Autochtones?

Notre entrevue prend fin. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'y participer.

ANNEXE C : SOMMAIRES DES INSTANCES

Tableau 8 : Dossiers des élèves de la maternelle à la 12^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones

Instance	Dossiers des élèves de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
	A quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Qui fait l'identification? - administration - élèves - parents	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'élève?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?
Colombie-Britannique	Depuis le début des années 1990	Sur papier	Administration Parents Élèves	Le statut d'Autochtone est conservé comme identificateur permanent		Non	Ministère; districts scolaires, communautés autochtones, organismes de recherche ainsi que ministères fédéraux et autres	Oui, elles sont rassemblées dans un rapport intitulé <i>How Are We Doing?</i> (comment performons-nous?) pour chaque district scolaire et pour la province de la Colombie-Britannique. Ce rapport est communiqué aux surintendantes et surintendants, au personnel des districts scolaires et aux communautés autochtones.
Alberta	Depuis 2004	Sur papier	Parents	Données demandées chaque année	Premières nations (avec ou sans statut), Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Les données ne sont pas demandées dans une série de questions sur l'ethnicité, ni comme renseignement démographique, mais avec une question sur les langues parlées à la maison (le Cri étant l'un des nombreux exemples).	Oui	Le Ministère; on planifie une directive qui permettra de communiquer ces données à des chercheuses et chercheurs externes.	Les résultats provinciaux sont communiqués aux districts scolaires; on envisage de faire des comptes rendus publics, en consultation avec les groupes autochtones.
Saskatchewan	Données fiables depuis 2004; données depuis le début des années 1990	Oralement ou sur papier – conservées sous forme électronique	Élèves ou parents	Oui	Premières nations ou Métisse ou Métis; les questions font partie de données démographiques. (Pas de norme d'identité sur les formulaires, mais norme pour les comptes rendus du Ministère).	Oui (affiliation à la bande et numéro du traité)	Divisions scolaires, ministère, bandes	Les comptes rendus du Ministère vont aux écoles, pour une planification. L'utilisation des données à des fins d'élaboration des politiques en est à son tout début.

Instance	Dossiers des élèves de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
	À quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Qui fait l'identification? - administration - élèves - parents	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'élève?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?
Manitoba	Depuis l'année scolaire 1999/2000	Sur papier	Parents/tutrices ou tuteurs	Avec le dossier de l'élève	Fait partie d'une question sur l'origine/l'identité culturelle (Métisse ou Métis est l'un des exemples d'identités culturelles donnés). Pas de distinction entre Premières nations (avec ou sans statut), Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit.	Non	Le Ministère en fonction des données.	En discussion
Ontario					Premières nations (élèves vivant en réserve et payant des droits d'inscription, ou vivant au sein de l'instance du conseil scolaire), Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. La province ne fait pas de collecte à l'heure actuelle.			
Nouvelle-Écosse	Pas de collecte actuellement; on envisage de faire la collecte de la maternelle à la 12 ^e année.							
Nouveau-Brunswick	Pas de collecte actuellement; l'expérience de la collecte a été faite mais abandonnée car elle était perçue comme un établissement de profils raciaux.							
Terre-Neuve-et-Labrador	Pas de collecte							
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte/pas de plan pour faire la collecte							

Instance	Dossiers des élèves de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
	À quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Qui fait l'identification? - administration - élèves - parents	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'élève?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?
Yukon	Depuis le milieu des années 1980; collecte obligatoire depuis le milieu des années 1990	Sur papier, avec transfert électronique; électroniquement depuis les années 1980	Élèves et/ou parents	Oui, avec mise à jour et confirmation annuelles	(Facultatif). L'identification peut se faire à l'une des 14 Premières nations du Yukon, dans le cadre d'une série de questions démographiques.	Non. Dans le Nord, on n'utilise pas « en réserve, hors réserve et bande ».	Ministère de l'Éducation du Yukon	Les rapports et les renseignements sont communiqués aux ONG.
Territoires du Nord-Ouest	Collecte des données faite au moment de l'inscription	Les données peuvent également provenir du dossier médical de l'élève, qui comprend un identificateur	Parents			Non	Accès interne pour les écoles et accès ouvert aux surintendantes et surintendants des conseils scolaires	
Nunavut	Depuis 20 ans		Parents	Oui	Inuite ou Inuit, non Inuite ou non Inuit (la majorité de la population est inuite)	Tous les Inuits et Inuites ont une carte de bénéficiaire en tant qu'Inuite et Inuit	Le bureau des services scolaires a accès aux données de la 10 ^e à la 12 ^e année. Le Ministère (sous-ministre, sous-ministre adjoint et ministre) garde et a accès aux données. Demande spéciale du bureau des statistiques du Nunavut.	

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Tableau 9 : Dossiers des étudiantes ou étudiants de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones

Instances	Dossiers des étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
À quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Demande d'admission ou demande d'inscription.	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'étudiante ou étudiant?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?	
Colombie-Britannique	Sur papier et électroniquement	Demande d'admission	Oui	Identificateur autochtone uniquement, actuellement; à l'avenir, on se servira de Premières nations, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit pour se conformer à la nouvelle norme.	Dans certains établissements, pas de collecte centrale de cette donnée	À l'interne; à l'externe sur approbation	Rapports du Ministère et rapports au public	
Alberta	Depuis 2004-2005	Demande d'admission	Oui. Les données sur l'identité sont conservées en permanence à l'interne. Elles ne sont pas transférées à l'externe.	Premières nations (avec ou sans statut), Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit. Question distincte des autres.	Non	À l'interne; Ministère	Statistiques internes et rapport annuel	
Saskatchewan				Les établissements sont responsables				
Manitoba	Premier cycle : par téléphone et en ligne; deuxième et troisième cycles, sur papier	Demande d'inscription	Oui, lien avec le dossier de l'apprenante ou l'apprenant	Pas d'exigence standard Universités : identificateur autochtone (oui ou non) uniquement Collèges : identificateurs des Premières nations, Métisse ou Métis, Inuit ou Inuit	Non			

Instances	Dossiers des étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
À quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Demande d'admission ou demande d'inscription.	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'étudiante ou étudiant?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?	
Ontario					Universités de l'Ontario (question distincte) : Autochtone (Première nation), Inuite ou Inuit, Métisse ou Métis, ou Non/non déclarée ou déclaré Collèges de l'Ontario : demande électronique d'admission (si le pays de citoyenneté est le Canada – origine autochtone ou citoyenneté canadienne); si l'origine est autochtone, Première nation avec ou sans statut, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit Collèges de l'Ontario : demande d'admission sur papier (statut autochtone/origine autochtone) : Première nation (avec ou sans statut), Métisse ou Métis, Inuit ou Inuit			
Nouvelle-Écosse	Pas de collecte							
Nouveau-Brunswick	Pas de collecte actuellement; l'expérience de la collecte a été faite mais abandonnée car elle était perçue comme un établissement de profils raciaux							
Terre-Neuve-et-Labrador	Collecte	Sur papier	Demande d'admission	Oui (données utilisées pour déterminer l'admissibilité aux bourses, et l'emploi des étudiantes et étudiants)	Universités (statut autochtone) : Autochtone (Premières nations, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit) Collèges (statut autochtone) : Inuite ou Inuit du Labrador, Métisse ou Métis du Labrador, Inuite ou Inuit, Mi'Kmaq, autres	Non	Pas certain de l'utilisation statistique	
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte/pas de plan de collecte							
Yukon	Pas de collecte							

Instances	Dossiers des étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones							
À quand remonte la collecte des données sur l'identification?	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Demande d'admission ou demande d'inscription.	Les données sont-elles entrées dans un dossier longitudinal de l'étudiante ou étudiant?	Indicateur de l'identification autochtone	Indicateur du financement de la bande	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Les données sont-elles utilisées à des fins de comptes rendus?	
Territoires du Nord-Ouest	À Aurora College, depuis les années 1980 (80 % des étudiantes et étudiants sont Autochtones)		Demande d'admission	Oui, mais pas de suivi des étudiantes et étudiants après l'obtention du diplôme	Les étudiantes et étudiants inscrivent leur numéro de traité, le cas échéant. Les renseignements des bénéficiaires de financement en vertu des traités sont recueillis et rattachés aux niveaux de financement. Autochtone du Nord Résidente ou résident du Nord	« Ne sait pas »	Ministère	
Nunavut	Pas de collecte							

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Tableau 10 : Tests normalisés de la maternelle à la 12^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones

Instances	Tests normalisés de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité des Autochtones				
	<i>Les élèves font-ils des tests normalisés?</i>	<i>Cycle</i>	<i>Indicateur d'identification autochtone</i>	<i>Les données sur l'identité sont traitées comme des données démographiques (p. ex., ethnicité) et sont recueillies dans une série de questions démographiques</i>	<i>Lien avec le dossier de l'élève</i>
Colombie-Britannique	Oui	4 ^e , 7 ^e , 10 ^e et 12 ^e année			Oui
Alberta	Oui	3 ^e , 6 ^e et 9 ^e année; examen de diplôme en 12 ^e année	Pas de collecte		Les résultats des tests sont rattachés au dossier de l'élève qui comprend des données sur l'identité autochtone
Saskatchewan	Oui, depuis 2002, mais pas dans tous les conseils scolaires. Ainsi, seulement 19 des 83 écoles de bandes font des tests.	Tests de lecture et de mathématique dans les années impaires; tests d'écriture et de science dans les années paires. Tests en 5 ^e , 8 ^e et 11 ^e année. Examen de diplôme en 12 ^e année.	Oui	Oui	Pas de lien avec le dossier de l'élève
Manitoba	Oui	3 ^e , 7 ^e et 8 ^e année. Tests provinciaux de mathématiques et de langue en 12 ^e année.		s/o	Les résultats des tests sont rattachés au dossier de l'élève.
Ontario	[Aucun renseignement]				
Nouvelle-Écosse			Pas de collecte		
Nouveau-Brunswick			Pas de collecte		Il est possible de faire le lien entre les tests et les numéros d'identité des élèves qui paient des droits de scolarité.
Terre-Neuve-et-Labrador	Oui	3 ^e , 6 ^e et 9 ^e année; examens provinciaux en 12 ^e année	Pas de collecte		
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte/pas de plan de collecte		Pas de collecte/pas de plan de collecte		
Yukon	Données fiables depuis 1996 (données non fiables depuis 1984)	3 ^e , 6 ^e et 9 ^e année; 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e année	Pas de collecte	Non	Oui
Territoires du Nord-Ouest					
Nunavut	Tests de langue principalement; les tests sont temporairement suspendus. Des incertitudes ont été exprimées quant à la valeur de comparaisons pancanadiennes.	Anglais – 4 ^e , 7 ^e et 10 ^e année Mathématique – 3 ^e , 6 ^e et 9 ^e année (tests uniquement pour évaluation)			

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Tableau 11 : Tests normalisés de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones

Instances	Tests normalisés de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité des Autochtones				
	Les élèves font-ils des tests normalisés?	Cycle	Indicateur d'identification autochtone	Les données sur l'identité sont traitées comme des données démographiques (p. ex., ethnicité) et sont recueillies dans une série de questions démographiques	Lien avec le dossier de l'élève
Colombie-Britannique	Non				
Alberta	Non				
Saskatchewan	Non				
Manitoba	Non				
Ontario	[Pas de renseignement]				
Nouvelle-Écosse			Pas de collecte		
Nouveau-Brunswick			Pas de collecte		
Terre-Neuve-et-Labrador					
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte/pas de plan de collecte		Pas de collecte/pas de plan de collecte		
Yukon			Pas de collecte		
Territoires du Nord-Ouest					
Nunavut			Pas de collecte		

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Tableau 12 : Enquêtes/autres recherches de la maternelle à la 12^e année – Collecte des données sur l'identité autochtone

Instances	Enquêtes/autres recherches de la maternelle à la 12 ^e année – Collecte des données sur l'identité autochtone							
	Enquêtes/autres recherches effectuées	Cycle	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Indicateur d'identification autochtone	Les données sur l'identité sont traitées comme des données démographiques (p. ex., ethnicité) et sont recueillies dans une série de questions démographiques	Données entrées dans un dossier longitudinal	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Données utilisées à des fins de comptes rendus
Colombie-Britannique	Enquête de satisfaction	4 ^e , 7 ^e , 10 ^e et 12 ^e année	Élèves : électroniquement Parents : sur papier	Oui		Non	Ministère	Oui
Alberta	Pas d'enquête/de recherche							
Saskatchewan	Enquêtes sur les élèves qui quittent l'école secondaire; les données sont recueillies sur les « possibilités d'apprentissage ».							Rapports pour appuyer la planification des conseils scolaires et les évaluations internes
Manitoba	Enquêtes auprès des élèves et diplômées et diplômés du secondaire en relation aux transitions des élèves	D'une façon périodique	Sur papier	Autochtones, Premières nations, Métisses et Métis et Inuits et Inuits	Oui	Non	Ministère	En considération
Ontario	[Pas de renseignements							
Nouvelle-Écosse				Pas de collecte				
Nouveau-Brunswick				Pas de collecte				
Terre-Neuve-et-Labrador				Pas de collecte				
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte /pas de plan de collecte			Pas de collecte /pas de plan de collecte				
Yukon	Pas d'enquête obligatoire; enquêtes de satisfaction non-normalisées occasionnelles						Écoles	
Territoires du Nord-Ouest								
Nunavut								

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Tableau 13 : Enquêtes/autres recherches de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité autochtone

Instances	Enquêtes/autres recherches de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité autochtone							
<i>Enquêtes/autres recherches effectuées</i>	<i>Cycle</i>	<i>Sous quelle forme se fait la collecte</i> - oralement - sur papier - électroniquement	<i>Indicateur d'identification autochtone</i>	<i>Les données sur l'identité sont traitées comme des données démographiques (p. ex., ethnicité) et sont recueillies dans une série de questions démographiques</i>	<i>Données entrées dans un dossier longitudinal</i>	<i>Qui a accès aux données pour faire des analyses?</i>	<i>Données utilisées à des fins de comptes rendus</i>	
Colombie-Britannique	Enquêtes régulières dans les collèges et universités		Oralement (entrevues téléphoniques)	Collèges : depuis 1995; Universités : depuis 1996	Données recueillies dans une série de questions sur l'ethnicité	Pas de lien avec le dossier de l'étudiante et étudiant	À l'interne; aux autres chercheuses et chercheurs, avec approbation	Rapports publics
Alberta	Résultats des diplômées et diplômés	Biannuel	Au téléphone et en ligne	Deux derniers cycles	Non	Ne font pas partie du dossier de l'étudiante et étudiant	Établissements individuels; les données ne sont pas agrégées.	Les résultats sont communiqués au Ministère.
Saskatchewan	Enquête annuelle auprès des diplômées et diplômés depuis 2006		Au téléphone et en ligne		Question distincte (Première nation, avec ou sans statut, Métisse ou Métis, Inuite ou Inuit)	Incertain	Différentes restrictions s'appliquent à différentes données. La plupart des données sont communiquées sous forme agrégée, par souci de respect de la confidentialité.	Les résultats des enquêtes sont rendus publics. Les données sont communiquées pour des raisons de relations publiques et de politiques, et pour donner accès au public aux résultats recueillis.
Manitoba	Enquêtes auprès des décrocheuses et décrocheurs et des diplômées et diplômés selon un cycle pluriannuel (dépendamment des ressources). Autres recherches et enquêtes occasionnelles.			Pas jusqu'à présent; on prévoit commencer cette année avec l'enquête auprès des diplômées et diplômés.	À déterminer	Possibilité d'établir un lien avec les dossiers scolaires des élèves, qui contiennent ces données.		
Ontario	[Pas de renseignements]							
Nouvelle-Écosse				Pas de collecte				
Nouveau-Brunswick				Pas de collecte				
Terre-Neuve-et-Labrador								
Île-du-Prince-Édouard	Pas de collecte/pas de plan de collecte			Pas de collecte/pas de plan de collecte				
Yukon				Pas de collecte				

Instances	Enquêtes/autres recherches de l'enseignement postsecondaire – Collecte des données sur l'identité autochtone							
	Enquêtes/autres recherches effectuées	Cycle	Sous quelle forme se fait la collecte - oralement - sur papier - électroniquement	Indicateur d'identification autochtone	Les données sur l'identité sont traitées comme des données démographiques (p. ex., ethnicité) et sont recueillies dans une série de questions démographiques	Données entrées dans un dossier longitudinal	Qui a accès aux données pour faire des analyses?	Données utilisées à des fins de comptes rendus
Territoires du Nord-Ouest								
Nunavut				Pas de collecte				

* Les résultats donnés dans ce tableau reflètent les données obtenues lors des entrevues avec les répondantes et répondants clés.

Mise en page

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Canada

Téléphone : (416) 962-8100

Télécopieur : (416) 962-2800

Courriel : information@cmecc.ca



Statistique Statistics
Canada Canada



CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)
COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION, CANADA